



TOUT
RAPPORT
PART
ANNUEL
D'UNE
2014
IDÉE

MONTRÉAL
SKYVENTURE®

UNE IDÉE EN PLEIN ENVOL
SKYVENTURE – ENTREPRISE DE SIMULATION DE CHUTE LIBRE
Une entreprise cliente de la Banque Nationale

Réalisons
vos idées



BANQUE
NATIONALE

EN BREF

La Banque Nationale du Canada propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'affaires – Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – avec un actif de plus de 205 milliards de dollars en date du 31 octobre 2014.

La Banque Nationale, qui compte sur une équipe de quelque 20 000 employés, offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des grandes sociétés, du courtage en valeurs mobilières, de l'assurance ainsi que de la gestion de patrimoine.

La Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et la partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

2	Message du président et chef de la direction
5	Message du président du conseil d'administration
6	Architecture de gouvernance
7	Responsabilités clés des comités du conseil
8	Conseil d'administration
9	Bureau de la présidence
10	Divulgence d'information sur les risques
11	Rapport de gestion
105	États financiers consolidés audités
200	Données relatives aux exercices antérieurs
202	Glossaire des termes financiers
204	Renseignements à l'intention des actionnaires

FAITS SAILLANTS

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* et énoncées dans le Manuel de CPA Canada.

	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation <i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Revenu total	5 464 \$	5 151 \$	6
Résultat net	1 538	1 512	2
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 469	1 449	1
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,9 %	20,1 %	
Par action ordinaire ⁽²⁾ (en dollars)			
Résultat – de base	4,36 \$	4,34 \$	–
Résultat – dilué	4,32	4,31	–
Excluant les éléments particuliers ⁽³⁾			
Résultats d'exploitation <i>(en équivalent imposable) ⁽³⁾</i> <i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Revenu total	5 638 \$	5 230 \$	8
Résultat net	1 593	1 423	12
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 524	1 360	12
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,5 %	18,9 %	
Ratio d'efficience	58,6 %	60,2 %	
Par action ordinaire ⁽²⁾ (en dollars)			
Résultat – de base	4,53 \$	4,07 \$	11
Résultat – dilué	4,48	4,04	11
Par action ordinaire ⁽²⁾ (en dollars)			
Dividendes déclarés	1,88 \$	1,70 \$	
Valeur comptable	25,76	22,97	
Cours de l'action			
haut	53,88	45,24	
bas	41,60	36,18	
clôture	52,68	45,24	
Situation financière <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 octobre 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾	Variation %
Actif total	205 429 \$	188 219 \$	9
Prêts et acceptations	106 169	97 338	9
Dépôts	119 883	102 111	17
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	8 484	7 487	13
Ratios des fonds propres selon Bâle III ⁽⁴⁾			
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,2 %	8,7 %	
catégorie 1 ⁽⁵⁾	12,3 %	11,4 %	
total ⁽⁵⁾	15,1 %	15,0 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(118)	(183)	
en % des prêts et acceptations moyens	(0,1) %	(0,2) %	
Couverture par les résultats	8,98	8,72	
Couverture de l'actif	5,24	3,76	
Autres renseignements			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice <i>(en milliers)</i>	329 297	325 983	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	22 394	22 737	
Capitalisation boursière <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	17 347	14 747	
Actifs sous administration et sous gestion <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	338 305	258 010	31
Nombre d'employés	19 955	19 691	1
Nombre de succursales au Canada	452	453	–
Nombre de guichets automatiques	935	937	–

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

(3) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(4) Les ratios au 31 octobre 2014 et 2013 sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios au 31 octobre 2013 n'ont pas été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(5) Les ratios au 31 octobre 2014 incluent le rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

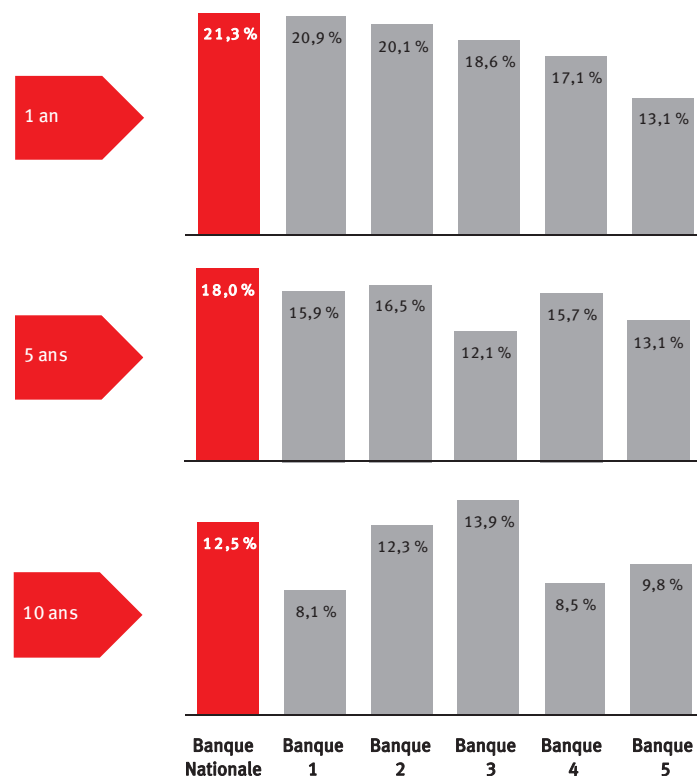
La Banque Nationale a réalisé des résultats financiers record et de solides rendements pour les actionnaires en 2014.

Le résultat net excluant les éléments particuliers a atteint 1 593 M\$, en hausse de 12 % comparativement à 2013. Le résultat dilué par action a augmenté de 11 %, atteignant 4,48 \$. Les revenus totaux excluant les éléments particuliers ont progressé de 8 % pour atteindre 5 638 M\$. L'exercice 2014 marque la 12^e année consécutive où ces trois mesures de rendement financier sont en progression.

Les actionnaires de la Banque Nationale ont été récompensés par une nouvelle hausse du dividende, la 9^e depuis 2010, et une solide appréciation du capital. Cela s'est traduit par un rendement total pour les actionnaires (RTA) de 21,3 %, soit le plus élevé au sein des grandes banques canadiennes en 2014. Sur des périodes de cinq et de dix ans, nous avons également livré un RTA qui se compare avantageusement à celui de nos pairs canadiens.

Rendement total pour les actionnaires

Pour les périodes terminées le 31 octobre 2014



Nous demeurons fiers de notre aptitude à créer de la valeur de manière soutenue pour les actionnaires; un objectif que nous poursuivons avec ténacité.

Maintenir le rythme dans un marché en pleine évolution

Le solide rendement financier au cours des dernières années témoigne de la progression constante dans l'exécution de nos stratégies et de nos actions. Qui plus est, les résultats obtenus démontrent que les efforts soutenus consacrés à trois priorités – les ressources humaines, la gestion des risques, les processus et la technologie – représentent une approche gagnante.

Notre succès est également tributaire de la diversification des revenus parmi et au sein de nos trois secteurs d'affaires – Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Nous nous attendons à ce que chaque secteur contribue aux résultats en misant sur ses points forts et en saisissant les meilleures occasions et ce, toujours dans la perspective de réaliser une croissance équilibrée.

Nous allons garder le cap au cours des années à venir afin de maintenir notre solide feuille de route en matière de création de valeur en évoluant selon les conditions du marché et les besoins financiers de nos clients.

Des employés mobilisés font la différence

Avec la transformation technologique des services financiers, nous croyons plus que jamais que la clé de la meilleure expérience client demeure des employés motivés et avertis – qu'il s'agisse de donner des conseils, de répondre à des demandes de renseignements ou encore de traiter une transaction. Veiller à cultiver sans relâche l'engagement de nos quelque 20 000 employés est d'ailleurs une de nos priorités.

Grâce à la formation continue, à l'encadrement et au leadership efficace, nous nous efforçons de créer un milieu de travail stimulant où les employés peuvent s'épanouir et réaliser tout leur potentiel. En 2014 et depuis plusieurs années, la place qu'occupe la Banque Nationale parmi les employeurs de choix au Canada, au Québec et à Montréal, de même qu'au sein des meilleurs employeurs canadiens au plan de la diversité, est un gage manifeste des efforts que nous déployons.

La saine gestion des risques bien ancrée dans notre culture

Notre savoir-faire en gestion des risques est un des facteurs déterminants de notre rendement financier. Qu'il s'agisse d'une hypothèque résidentielle, d'un prêt commercial ou d'une acquisition d'entreprise, nos employés savent pertinemment qu'ils doivent faire preuve de jugement avant de procéder à toute transaction.

Nos trois secteurs d'affaires sont reconnus pour leur rigueur dans l'évaluation des risques. Nos pertes sur créances dans le secteur Particuliers et Entreprises figurent parmi les plus faibles comparativement à nos pairs. En Gestion de patrimoine, nous avons conclu et intégré en douceur plusieurs grandes acquisitions. Enfin, notre secteur des Marchés financiers continue d'afficher un bon dossier dans sa gestion des risques.

Efficacité des processus et de la technologie : réduction des coûts et différenciation

Les processus et la technologie représentent deux éléments où nous pouvons réaliser les gains les plus importants – en réduisant les coûts et en différenciant notre offre. Par exemple, nous avons été les premiers à lancer une nouvelle plateforme hypothécaire qui permet l'approbation de 75 % des demandes en une seule rencontre. Cela nous procure un avantage concret dans un marché où la concurrence est vive, en plus de nous permettre de réduire nos coûts et de redéployer nos ressources vers d'autres activités génératrices de revenus.

De plus, nous investissons afin d'intégrer les services mobiles à notre offre, fournissant ainsi à nos clients actuels et futurs un nouveau moyen de répondre à une partie de leurs besoins financiers. La Banque prend ce virage avec enthousiasme et entend maintenir la cadence dans cette nouvelle technologie, voire même prendre les devants dans certains aspects. Nos investissements en technologie visent également à protéger les renseignements personnels de nos clients et à accroître notre capacité d'extraction de données, nous permettant ainsi d'utiliser cette information pour améliorer l'expérience client, donner à nos employés de meilleurs outils et des renseignements pertinents, tout en augmentant notre efficacité.

Trois secteurs d'affaires contribuent à notre croissance

Les stratégies de croissance de nos trois secteurs d'affaires sont fondées sur des employés mobilisés, une saine gestion des risques et l'efficacité des processus et de la technologie.

Les trois secteurs partagent aussi une vision commune de collaboration et de travail d'équipe – tant au sein de chaque secteur qu'entre eux – qui est au cœur de notre initiative *un client, une banque*. En travaillant ensemble, nous pouvons fournir la meilleure expérience client et ainsi honorer notre promesse d'être *La banque qui s'occupe vraiment de ses clients*, tout en assurant la croissance de chacun de nos secteurs d'affaires.

Particuliers et Entreprises : surpasser nos pairs

En 2014, le résultat net et les revenus du secteur Particuliers et Entreprises ont progressé de 6 % et de 4 % respectivement, stimulés par un volume de prêts plus élevé et une hausse des parts de marché.

Au cours des dernières années, nous avons mieux performé que nos pairs quant au volume des prêts, plus particulièrement du côté des prêts à la consommation. Ces gains sont le fruit des efforts soutenus déployés pour améliorer l'expérience client. En effet, nous avons augmenté le personnel de première ligne, dont celui de l'équipe de vente mobile, et amélioré de façon constante nos services, tout en procurant une meilleure formation et de nouveaux outils à nos employés. De plus, nous accomplissons un meilleur travail dans la vente croisée et dans l'orientation des clients vers les bons canaux bancaires pouvant répondre à leurs besoins financiers particuliers.

Dans les années à venir, nous consoliderons notre offre en lançant des applications bancaires mobiles pour les tablettes et les téléphones intelligents qui auront un attrait particulier pour les plus jeunes. Puisque ce nouveau canal de distribution n'a aucune contrainte physique, nous décelons des opportunités d'étendre la portée de nos services bancaires aux particuliers à travers le pays, et ce relativement à peu de frais.

Nous mettons également en place une méthode novatrice pour accroître notre présence physique à travers le Canada en fournissant une offre de solutions bancaires de proximité avec la succursale du secteur de Gestion de patrimoine de White Rock (Colombie-Britannique). Si l'expérience réussit, ce modèle sera instauré dans plusieurs centres de l'Ouest canadien où nous disposons d'une masse critique de professionnels en gestion de patrimoine.

Du côté des Services aux entreprises, nous optimisons notre leadership comme prêteur auprès des entrepreneurs du Québec en offrant une gamme complète de services répondant à leurs besoins tant commerciaux que personnels. Hors Québec, nous élargissons nos services de prêts spécialisés en ciblant les marchés verticaux où nous détenons une position reconnue et une grande expertise.

La Gestion de patrimoine : une empreinte pancanadienne

La croissance interne et la contribution de l'acquisition conclue au début de l'exercice ont mené à des hausses de 37 % du résultat net et de 16 % des revenus de la Gestion de patrimoine en 2014. Ce secteur tire près de 44 % de ses revenus à l'extérieur du Québec et est en croissance à travers le Canada, grâce à une stratégie multicanal différenciée.

Notre réseau pancanadien de conseillers en placement, avec l'appui de nos spécialistes, fournit aux clients fortunés une gamme complète de services de gestion de patrimoine adaptés à leurs besoins et fondés sur des conseils impartiaux. Notre approche centrée sur le client est consolidée par notre division Gestion privée 1859, qui a rapidement établi une position de leadership au Québec et qui étend maintenant ses activités à des marchés sélectionnés à travers la Canada. Nous offrons également aux investisseurs autonomes une plateforme transactionnelle efficace par le biais de notre filiale de courtage direct.

Notre quatrième canal dans ce segment comprend nos partenariats avec des courtiers professionnels indépendants, des gestionnaires de portefeuille, des conseillers en assurance-vie et autres clients institutionnels. Pour ces clients, nous offrons des services bancaires de marque privée, des produits de placement et des services d'arrière-guichet qui sont particulièrement intéressants pour les firmes de gestion de patrimoine indépendantes confrontées aux formalités administratives et exigences de conformité accrues.

Nous entrevoyons de solides occasions de croissance à travers le Canada au cours des années à venir, puisque nous sommes la seule banque couvrant l'ensemble de l'éventail des services-conseils en placement au sein du secteur de gestion de patrimoine. Notre offre unique de solutions de placement manufacturées à l'interne et gérées par les meilleurs professionnels indépendants de l'industrie est un autre élément différenciateur clé sur lequel notre croissance s'appuie.

Les Marchés financiers : une performance soutenue

Pour notre secteur des Marchés financiers, 2014 s'avère une autre excellente année avec des hausses du résultat net et des revenus de 14 % et de 11 %, respectivement. Les revenus ont augmenté dans toutes les activités comparativement à l'année précédente, avec une part de 72 % générée hors Québec.

Le rendement de ce secteur s'est maintenu au fil des ans, fait qui est maintenant reconnu par les investisseurs et les actionnaires. Cela découle de notre emphase sur les activités des clients, la qualité des relations d'affaires et la diversification des sources de revenu.

Nous sommes des chefs de file dans les titres de créance des gouvernements et dans le financement des partenariats public-privé au Canada. Nous détenons également une position solide dans la prise ferme de titres de participation à travers le pays et notre savoir-faire est reconnu dans les produits de placement structurés. Finalement, nous demeurons le leader sur le marché québécois.

Les marchés internationaux contribuent considérablement aux revenus et à la rentabilité du secteur, principalement à cause de notre spécialisation dans la vente de produits financiers canadiens par l'entremise de nos bureaux de Londres et de New York auxquels s'est ajouté en 2014 celui de Hong Kong.

Au cours des dernières années, ce secteur a profité de la rentabilité croissante de Credigy Ltd., notre filiale de financement spécialisé qui exerce ses activités aux États-Unis, au Brésil et en Europe. En 2014, Credigy a contribué 10 % du résultat net et 15 % des revenus du secteur des Marchés financiers.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION (suite)

Perspective du marché : des signes positifs

Plusieurs éléments nous amènent à prévoir une croissance plus soutenue de l'économie québécoise, à commencer par le rythme de la reprise aux États-Unis, qui est un marché d'exportation clé, et la faiblesse du dollar canadien. Nous sommes encouragés par les efforts déployés par le gouvernement visant à résoudre les problèmes structurels et l'équilibre fiscal. De plus, nous applaudissons la volonté des gouvernements de l'Ontario et du Québec de travailler ensemble pour renforcer l'économie du centre du pays et compléter la croissance observée dans l'Ouest. Tous ces facteurs militent en faveur de l'expansion des affaires.

Nos trois secteurs d'affaires vont continuer à profiter du cycle actuel de transfert de propriété de nombreuses entreprises familiales québécoises et canadiennes alors que les propriétaires préparent leur retraite. Nous assistons à une vague sans précédent de transactions attribuables à l'évolution démographique et la Banque Nationale est bien positionnée pour saisir sa part.

Répondre aux attentes

Avec un actif total de 205 milliards de dollars, la Banque Nationale figure parmi les principaux piliers de l'économie du Québec et du Canada. Nous avons mérité cette position enviable grâce à la croissance soutenue que nous avons su réaliser dans une industrie très concurrentielle. Et nous y sommes parvenus en répondant aux attentes de nos actionnaires, de nos clients, de nos employés et des autres parties prenantes.

Tout en misant sur la création de valeur aux actionnaires, nous exerçons la plus grande rigueur dans notre rôle socio-économique. Nos dons et commandites représentent un appui essentiel à des organismes qui œuvrent dans les domaines de la santé, de l'éducation, des arts et de la culture, et du bien-être communautaire – avec un accent sur les initiatives s'adressant aux jeunes. À notre contribution vient s'ajouter la participation active de nos employés qui font du bénévolat en plus de donner généreusement à nombre de nobles causes. Nous favorisons l'entrepreneuriat dans nos collectivités en plus d'être un fidèle partenaire financier de longue date pour des milliers d'entreprises locales, qu'elles soient grandes ou petites.

Nous contribuons aussi à la protection de notre planète en affichant un bilan de carbone neutre depuis 2011, en plus d'incorporer les pratiques d'aménagements écologiques aux travaux de rénovation de nos succursales et d'examiner les fournisseurs de plus près de façon à favoriser les pratiques commerciales durables. En 2014, le magazine *Bloomberg Markets* a classé la Banque Nationale parmi les banques les plus vertes au monde pour une troisième année consécutive. Cette reconnaissance repose sur plusieurs critères, dont les efforts déployés pour réduire notre impact sur l'environnement.

S'adapter aux changements avec succès

Au cours des dernières années, la Banque Nationale n'a pas cessé d'afficher des bénéfices record en dépit de l'évolution rapide des préférences des consommateurs, de la technologie et des conditions du marché. Une telle réalisation démontre que nous nous concentrons sur les bonnes priorités et que nous appliquons les stratégies pertinentes.

Notre solide rendement témoigne aussi de la qualité du leadership qui se manifeste à travers l'entreprise et du dévouement de nos quelque 20 000 employés. Je tiens d'ailleurs à profiter de l'occasion pour souligner leur engagement et pour les remercier de leur contribution aux succès de la Banque.

La capacité de s'adapter rapidement et efficacement à une époque ponctuée de changements constants est la marque d'une entreprise d'envergure. Cette évolution proactive est notre ambition à la Banque Nationale et 2014 s'inscrit comme une autre étape dans la réalisation de ce but.



Louis Vachon
Président et chef de la direction

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Banque Nationale a atteint des résultats record en 2014 et a continué à générer des rendements robustes pour ses actionnaires. Le conseil d'administration est heureux de la croissance soutenue des bénéfices au fil des dernières années, ainsi que des nombreuses initiatives en cours pour atteindre ses objectifs de performance.

Le Conseil et l'équipe de direction travaillent bien ensemble, dans le plus grand respect de leurs mandats respectifs et la qualité de leurs échanges en témoigne. Nous demeurons convaincus que nos systèmes et nos politiques de gouvernance protègent les intérêts de nos actionnaires et des autres parties prenantes.

Au cours des prochaines années, le Conseil continuera à mettre l'accent sur le maintien de normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et d'échanges constructifs avec la direction. Nous misons sur la diversité de nos connaissances pour exercer avec rigueur et indépendance notre rôle de gardiens de la pérennité de la Banque.

Saines pratiques de gouvernance

Le Conseil poursuivra son approche systématique de ses fonctions de vigie des éléments clés, tels que la stratégie, la gestion des risques et les ressources humaines. Les présentations régulières de l'équipe de direction et le dialogue continu avec les dirigeants des lignes d'affaires et des groupes opérationnels nous permettent de surveiller les progrès réalisés quant aux plans stratégiques, de suivre les enjeux et d'apporter notre contribution en temps opportun.

L'évaluation du rendement de la haute direction demeure également une autre responsabilité importante du Conseil. À cet égard, le succès de la Banque représente un indicateur éloquent. La nomination de Louis Vachon à titre de « PDG de l'année au Canada » par le magazine *Canadian Business* est non seulement un témoignage de son leadership solide, mais aussi de l'engagement soutenu des employés de la Banque.

Comme administrateur et maintenant comme président du Conseil, j'ai été témoin de l'impact des changements importants qui ont touché la gouvernance au cours des dernières années, notamment les responsabilités du Conseil et les critères pour en faire partie. Faisant face au départ à la retraite d'un grand nombre d'administrateurs en raison de la limite des mandats que la Banque s'est elle-même imposée, nous avons mis en place un plan de relève et nous continuons de repérer des candidates et des candidats potentiels. Nous avons également accordé une attention particulière à la formation et à l'intégration des nouveaux administrateurs.

Solide plan de relève

Grâce à une bonne planification, nous avons pu assurer une transition en douceur lors des départs de plusieurs administrateurs au cours des dernières années. Aujourd'hui, le Conseil jouit d'une plus grande diversité au plan des compétences et de sa représentation des femmes et des hommes, et nous continuons à promouvoir une solide culture fondée sur le travail d'équipe et la complémentarité des compétences pour assurer notre efficacité.

En 2014, nous avons accueilli de nouveaux administrateurs – monsieur Raymond Bachand et mesdames Karen Kinsley et Julie Payette – chacun apportant une richesse d'expérience et de connaissances au sein du Conseil. Avec l'ajout de deux femmes, notre Conseil compte maintenant sur la plus forte représentation féminine de toutes les grandes banques canadiennes.

De plus, de nouveaux présidents ont été nommés au comité d'audit et au comité de gestion des risques – messieurs Pierre Boivin et Richard Fortin respectivement. Ils apportent tous deux de nombreuses années d'expérience pertinente dans ces fonctions exigeantes.

En ce qui concerne l'avenir, nous nous appliquons à travailler avec l'équipe de direction afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Nous sommes également conscients des multiples rôles que la Banque occupe au sein des collectivités où elle est présente, comme celui d'élément moteur de l'économie locale, de participant aux débats touchant les politiques publiques, de fervent partisan des bonnes causes et de chef de file du développement durable.

Remerciements

Au nom du Conseil, je remercie messieurs Bernard Cyr et Gérard Coulombe pour leurs nombreuses années de service comme administrateurs. M. Cyr a pris sa retraite au cours de l'année tandis que M. Coulombe ne sera pas candidat à l'élection à un poste d'administrateur lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2015.

Enfin, l'excellente performance de la Banque en 2014 témoigne des efforts incessants déployés par nos quelque 20 000 employés. Nous tenons à souligner leur contribution et à les remercier de leur engagement envers notre succès.



Jean Houde
Président du conseil d'administration

ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE

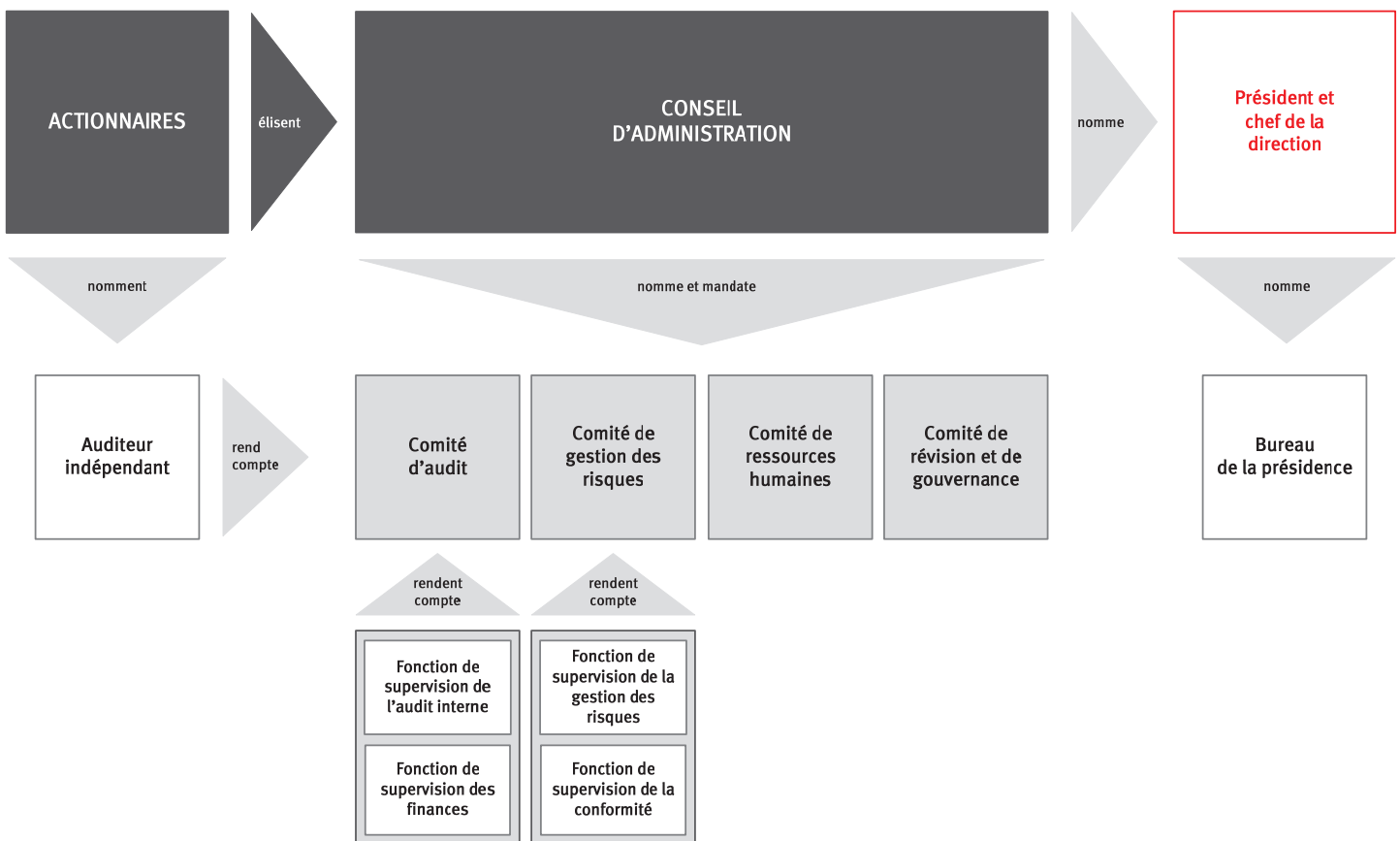
Le conseil d'administration de la Banque (le Conseil) a pour principal devoir d'établir l'orientation de la Banque et d'en surveiller la gestion et les activités, de protéger son actif ainsi que d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil revoit et approuve les objectifs, la stratégie et les plans d'affaires visant les principales activités de la Banque en tenant compte, notamment, du contexte d'affaires dans lequel la Banque évolue et des risques auxquels elle est exposée. Le Conseil promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, il examine les processus qui assurent le respect des lois et règlements auxquels la Banque est assujettie et il examine et approuve les pratiques de la Banque en matière de gouvernance. Il examine et approuve aussi la philosophie de risque global et le cadre d'appétit pour le risque de la Banque. Il reconnaît et comprend les principaux risques auxquels la Banque fait face et il s'assure que les systèmes appropriés soient mis en œuvre afin de permettre une gestion efficace de ces risques. Par ailleurs, il examine et approuve les états financiers consolidés de la Banque ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport de gestion afférents. Il veille à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public. Le Conseil évalue également la performance de la direction et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque, notamment ceux de la haute direction. Il assure le suivi de la planification de la relève de la direction.

Pour remplir ses fonctions, le Conseil est appuyé par quatre comités permanents : le comité d'audit, le comité de gestion des risques, le comité de ressources humaines et le comité de révision et de gouvernance. Chacun de ces comités est entièrement composé de membres indépendants.

Le Conseil bénéficie également des recommandations des quatre fonctions de supervision, soit l'audit interne, la gestion des risques, la conformité et les finances. Ces dernières soutiennent le Conseil en vérifiant si les contrôles au sein des unités d'affaires sont efficaces et si les activités, les résultats et les expositions aux risques sont déclarés de façon fiable.

Le présent Rapport annuel reflète l'architecture de gouvernance en vigueur en date du 31 octobre 2014.

Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2015 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.



RESPONSABILITÉS CLÉS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité d'audit

Pierre Boivin (*président*), André Caillé, Richard Fortin, Louise Laflamme

- Examiner les états financiers, rapports et autres communications financières importantes de la Banque et en recommander l'approbation au Conseil.
- S'assurer que les procédures adéquates sont en place pour superviser la communication de l'information financière au public.
- Revoir, évaluer et approuver les mécanismes appropriés de contrôle interne.
- Surveiller les travaux de l'auditeur indépendant ainsi que les travaux des fonctions de supervision de la finance et de l'audit interne et s'assurer de leur indépendance et de leur efficacité.
- S'assurer de la mise en œuvre d'une politique et de procédures concernant le signalement d'irrégularités comptables.

Comité de gestion des risques

Richard Fortin (*président*), Raymond Bachand, Maryse Bertrand, Louise Laflamme, Pierre Thabet

- Examiner le cadre d'appétit pour le risque de la Banque et en recommander l'approbation au Conseil; surveiller les méthodes de contrôle visant la gestion des principaux risques auxquels la Banque est exposée, soit notamment le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de réglementation, le risque de réputation et le risque environnemental.
- Surveiller la gestion du capital, des liquidités et du financement, la simulation de crises et l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Approuver les crédits des clients qui dépassent le cadre des pouvoirs délégués à la direction.
- Surveiller les travaux des fonctions de supervision de la gestion des risques et de la conformité et s'assurer de leur indépendance et de leur efficacité.
- Surveiller les procédures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Comité de ressources humaines

André Caillé (*président*), Pierre Boivin, Gérard Coulombe, Gillian H. Denham, Lino A. Saputo ¹

- Examiner et approuver les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques qui leur est applicable lors de leur élaboration, leur révision et leur mise en application, et en recommander l'approbation au Conseil.
- Fixer et recommander annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction, et évaluer ses réalisations et sa performance.
- Recommander au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres du bureau de la présidence et des responsables des fonctions de supervision.
- Examiner et étudier périodiquement le plan de relève de la direction.

Comité de révision et de gouvernance

Gérard Coulombe (*président*), Maryse Bertrand, André Caillé, Jean Houde, Roseann Runte

- Veiller à la mise en place et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance.
- Revoir périodiquement la taille et la composition du Conseil et de ses comités, élaborer les critères de sélection des candidats à un poste d'administrateur et planifier la relève des administrateurs.
- Élaborer et réviser les mandats du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil et des présidents de comités.
- Superviser le processus de gestion et de suivi des opérations avec des apparentés.
- Veiller au respect des normes de conduite des affaires et de comportement éthique régissant les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Banque.
- Procéder à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est garant de la gérance de la Banque. Il a pour fonction première d'établir l'orientation de la Banque, d'en superviser la gestion et les activités, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Le Conseil exerce son rôle en s'appuyant sur une architecture de gouvernance qui comprend un ensemble de structures, de politiques et de processus articulés de manière rigoureuse, et qui répond pleinement aux exigences législatives et réglementaires qui régissent la Banque. La majorité des membres du Conseil, dont son président, sont indépendants selon les critères établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Jean Houde

Montréal (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Président du conseil d'administration,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis mars 2011

Raymond Bachand

Montréal (Québec) Canada
Conseiller stratégique et administrateur de sociétés
Administrateur depuis septembre 2014

Maryse Bertrand

Montréal (Québec) Canada
Vice-présidente, Services immobiliers,
Services juridiques et avocat-conseil,
CBC/Radio-Canada
Administratrice depuis avril 2012

Lawrence S. Bloomberg

Toronto (Ontario) Canada
Conseiller, Financière Banque Nationale
Administrateur depuis août 1999

Pierre Boivin

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Claridge inc.
Administrateur depuis avril 2013

André Caillé

Lac-Brome (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2005

Gérard Coulombe

Sainte-Marthe (Québec) Canada
Associé, Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.
Administrateur depuis février 1994

Gillian H. Denham

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis octobre 2010

Richard Fortin

Longueuil (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis août 2013

Karen Kinsley

Ottawa (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis décembre 2014

Louise Laflamme

Rosemère (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis novembre 2008

Julie Payette

Montréal (Québec) Canada
Directrice, Centre des sciences de Montréal et
vice-présidente, Société immobilière du Canada
Administratrice depuis avril 2014

Roseann Runte

Ottawa (Ontario) Canada
Présidente et vice-chancelière,
Carleton University
Administratrice depuis avril 2001

Lino A. Saputo Jr

Montréal (Québec) Canada
Chef de la direction et
vice-président du conseil d'administration
Saputo inc.
Administrateur depuis avril 2012

Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada
Président, Boa-Franc s.e.n.c.
Administrateur depuis mars 2011

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de superviser les initiatives stratégiques de croissance de l'ensemble de la Banque, de gérer les risques ayant un impact stratégique, d'assurer la gouvernance technologique, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés et la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le bureau de la présidence s'acquitte de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

Louis Vachon

Président et chef de la direction

Stéphane Bilodeau

Premier vice-président à la direction,
Opérations et Bureau des initiatives stratégiques

William Bonnell

Premier vice-président à la direction,
Gestion des risques

Dominique Fagnoule

Premier vice-président à la direction,
Technologie de l'information

Diane Giard

Première vice-présidente à la direction,
Particuliers et Entreprises

Lynn Jeannot

Première vice-présidente à la direction,
Ressources humaines et Affaires corporatives

Karen Leggett

Première vice-présidente à la direction,
Marketing et Stratégie d'entreprise

Luc Paiement

Premier vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine,
Président du conseil, président et chef de la direction,
Financière Banque Nationale ltée,
Coprésident du conseil,
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale inc.

Ghislain Parent

Chef des finances et
premier vice-président à la direction,
Finances et Trésorerie

Ricardo Pascoe

Premier vice-président à la direction,
Marchés financiers

DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES RISQUES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en mai 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

	Rapport annuel	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires	Pages
Général			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques Rapport de gestion États financiers consolidés Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires	10 18, 54 à 93, 98 et 102 Notes 1, 7, 16, 23 et 30	4 à 27
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	61 à 93	
3	Risques principaux et risques émergents	61 et 62	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	55, 56, 82 et 87	
Gouvernance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	63 à 66	
6	Culture de gestion des risques	63 et 64	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	18, 63 et 64	
8	Tests de tension	54, 64, 72 et 80 à 84	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	55 et 56	4 à 6
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		
11	Évolution des fonds propres réglementaires	58	
12	Planification en matière de capital	54 à 60	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	18 et 59	7
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	59 et 67 à 72	7
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	59	7 et 10 à 15
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	60	8
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	66, 70 et 78	10 à 16
Liquidité			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	82 à 86	
Financement			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	85 et 86	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	192 à 195	
21	Stratégie de financement et sources de financement	87 à 89	
Risque de marché			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	76 et 77	
23	Facteurs de risque de marché	75, 78 à 81, 178 et 179	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	78 à 80	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	78 à 81	
Risque de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	68, 71 et 146 à 149	9 à 23 et 18 à 23 ⁽¹⁾
27	Politiques d'identification des prêts douteux	73, 118 et 119	
28	Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	98, 102 et 146 à 148	19
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	73, 74 et 159 à 161	24
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	72 à 74	21 et 23
Autres risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	66 et 90 à 92	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	90	

(1) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires ».

RAPPORT DE GESTION

Daté du 4 décembre 2014

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 (les états financiers consolidés) préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014. Les données relatives aux exercices terminés les 31 octobre 2013, 2012 et 2011 ont été ajustées afin de refléter les modifications de normes comptables. De plus, toutes les données comparatives tiennent compte de l'effet du dividende en actions à raison d'une action ordinaire pour chaque action ordinaire émise et en circulation, déclaré le 3 décembre 2013 et payé le 13 février 2014. Ce dividende a eu la même incidence qu'un fractionnement (deux pour un) des actions ordinaires. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	12	Informations financières supplémentaires	47
Communication de l'information financière	14	Principales estimations comptables	48
Vue d'ensemble	15	Modifications des méthodes comptables	52
Principales tendances économiques	19	Gestion du capital	54
Perspectives pour la Banque Nationale	20	Gestion des risques	61
Analyse sectorielle	22	Autres facteurs de risque	93
Analyse financière	38	Données financières supplémentaires	94
Titrisation et arrangements hors bilan	45		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Principales tendances économiques » et « Perspectives pour la Banque Nationale » du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2015 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2015 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de réglementation, le risque de réputation et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 61 du présent Rapport annuel, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, la situation entourant les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (FACTA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux cotes de crédit attribuées à la Banque, et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans les sections « Gestion des risques » et « Autres facteurs de risque » du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autres.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats. De plus, la Banque a ajusté certains éléments particuliers afin de rendre comparables les données des exercices 2014 et 2013. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-après.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Conciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés dans les sections du Rapport de gestion.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

					2014	2013 ⁽¹⁾
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Autres		
Revenu net d'intérêts	1 699	315	605	(75)	2 544	2 437
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	219	–	219	209
Coût de financement lié à la détention des billets restructurés ⁽³⁾	–	–	–	18	18	9
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 699	315	824	(57)	2 781	2 655
Revenus autres que d'intérêts	994	1 010	690	226	2 920	2 714
Revenus liés à la détention des billets restructurés ⁽³⁾	–	–	–	(92)	(92)	(151)
Revenus relatifs aux acquisitions ⁽⁴⁾	–	7	–	9	16	12
Ajustement de valeur lié au financement ⁽⁵⁾	–	–	13	–	13	–
Revenus autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	994	1 017	703	143	2 857	2 575
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	2 693	1 332	1 527	86	5 638	5 230
Frais autres que d'intérêts	1 532	957	692	242	3 423	3 206
Charges relatives aux acquisitions ⁽⁶⁾	–	(44)	–	–	(44)	(27)
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁷⁾	–	–	–	(62)	(62)	(39)
Provisions pour litiges ⁽⁸⁾	–	–	–	(14)	(14)	–
Indemnités de départ ⁽⁹⁾	–	–	–	–	–	(12)
Locaux vacants ⁽¹⁰⁾	–	–	–	–	–	(16)
Élément relatif aux avantages du personnel ⁽¹¹⁾	–	–	–	–	–	35
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 532	913	692	166	3 303	3 147
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 161	419	835	(80)	2 335	2 083
Dotations aux pertes sur créances	205	3	–	–	208	181
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	956	416	835	(80)	2 127	1 902
Charge d'impôts	258	95	3	(61)	295	252
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	219	–	219	209
Charge d'impôts lié aux éléments relatifs à la détention des billets restructurés ⁽³⁾	–	–	–	(20)	(20)	(38)
Charge d'impôts liée aux éléments relatifs aux acquisitions ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	–	13	–	2	15	11
Charge d'impôts liée à l'ajustement de valeur lié au financement ⁽⁵⁾	–	–	4	–	4	–
Charge d'impôts liée aux pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁷⁾	–	–	–	17	17	10
Charge d'impôts liée aux provisions pour litiges ⁽⁸⁾	–	–	–	4	4	–
Charge d'impôts liée aux indemnités de départ ⁽⁹⁾	–	–	–	–	–	3
Charge d'impôts liée aux locaux vacants ⁽¹⁰⁾	–	–	–	–	–	4
Charge d'impôts liée à l'élément relatif aux avantages du personnel ⁽¹¹⁾	–	–	–	–	–	(9)
Renversement de provisions pour éventualités fiscales ⁽¹²⁾	–	–	–	–	–	37
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	258	108	226	(58)	534	479
Résultat net excluant les éléments particuliers	698	308	609	(22)	1 593	1 423
Éléments particuliers après impôts	–	(38)	(9)	(8)	(55)	89
Résultat net	698	270	600	(30)	1 538	1 512
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	14	55	69	63
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	698	270	586	(85)	1 469	1 449

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(2) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, un coût de financement de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés. De plus, des revenus de 92 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, un coût de financement de 9 M\$ (7 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré relativement à la détention des billets restructurés et des revenus de 151 M\$ (111 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Corporation Fiera Capital (Fiera) de 7 M\$ (6 M\$ déduction faite des impôts) et la quote-part de la Banque des charges d'intégration, des pertes de valeur et de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec la participation de la Banque dans Groupe TMX limitée (TMX) de 9 M\$ (7 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, le total de ces charges se chiffrent à 12 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts).
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a enregistré des charges de 13 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts) suite à l'ajustement de méthodologie de détermination de juste valeur pour les instruments financiers dérivés hors bourse qui ne sont pas garantis (incluant ceux partiellement garantis) qui inclut maintenant les coûts et les bénéfices de financement implicites du marché, connus sous le nom d'ajustement de valeur lié au financement (*Funding Valuation Adjustment* ou FVA).
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, des charges de 44 M\$ (32 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2013 : 27 M\$, 19 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent majoritairement de charges d'intégration de Services institutionnels TD Waterhouse (TDWIS) ainsi que de bonis de rétention et de charges d'acquisitions de Wellington West Holdings Inc. et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 62 M\$ (45 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques (2013 : 39 M\$, 29 M\$ déduction faite des impôts).
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a enregistré des provisions pour litiges de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts).
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque avait comptabilisé des indemnités de départ de 12 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts) en raison de la rationalisation de certaines activités.
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque avait enregistré une charge de 16 M\$ (12 M\$ déduction faite des impôts) en raison de locaux vacants.
- (11) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, une diminution des coûts relatifs aux services passés de 35 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistrée par la Banque suite aux modifications de normes comptables, afin de refléter les changements aux dispositions de ses régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite.
- (12) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, un renversement de provisions fiscales de 37 M\$ avait été enregistré suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels.

Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures ajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et qu'ils sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances et Trésorerie (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2014, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration, qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. En raison de leurs limites inhérentes, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le nouveau cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2014 il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux IFRS.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de communication de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

VUE D'ENSEMBLE

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾	2014-13 Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾				
Revenu total	5 638	5 230	5 075	8
Frais autres que d'intérêts	3 303	3 147	3 051	5
Dotations aux pertes sur créances	208	181	180	15
Résultat avant charge d'impôts	2 127	1 902	1 844	12
Charge d'impôts	534	479	485	11
Résultat net excluant les éléments particuliers	1 593	1 423	1 359	12
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(55)	89	238	
Résultat net	1 538	1 512	1 597	2
Résultat net attribuable aux				
Actionnaires privilégiés	40	40	43	-
Actionnaires ordinaires	1 429	1 409	1 493	1
Actionnaires de la Banque	1 469	1 449	1 536	1
Participations ne donnant pas le contrôle	69	63	61	10
	1 538	1 512	1 597	2
Actif moyen	206 680	193 509	181 344	7
Actif pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	64 818	61 251	62 190	6
Prêts et acceptations moyens	99 548	92 398	84 009	8
Dépôts moyens	115 605	102 029	96 389	13
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(118)	(183)	(190)	
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	58,6 %	60,2 %	60,1 %	
Indicateurs financiers ⁽⁴⁾				
Résultat dilué par action ⁽⁴⁾	4,32 \$	4,31 \$	4,58 \$	-
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	17,9 %	20,1 %	24,1 %	
Ratio des fonds propres selon Bâle III ⁽³⁾ attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,2 %	8,7 %	7,3 %	
catégorie 1 ⁽⁵⁾	12,3 %	11,4 %	10,1 %	
total ⁽⁵⁾	15,1 %	15,0 %	14,1 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	43 %	39 %	33 %	
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾				
Résultat dilué par action ⁽⁴⁾	4,48 \$	4,04 \$	3,85 \$	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	18,5 %	18,9 %	20,3 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	42 %	42 %	40 %	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(3) Les données au 31 octobre 2014 sont calculées pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) alors que cette distinction n'était pas effectuée les années antérieures. Les données au 31 octobre 2014 et 2013 sont calculées selon la méthode « tout compris » et les données au 31 octobre 2012 sont présentées pro forma. Les données au 31 octobre 2013 et 2012 n'ont pas été ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

(4) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

(5) Les ratios au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(6) Quatre derniers trimestres.

La Banque a enregistré un résultat net de 1 538 M\$ pour l'exercice 2014, en comparaison de 1 512 M\$ pour l'exercice 2013. Le résultat dilué par action atteint 4,32 \$, contre 4,31 \$ à l'exercice 2013. Par ailleurs, le RCP s'établit à 17,9 % pour l'exercice 2014, comparativement à 20,1 % en 2013. En excluant les éléments particuliers de 2014 et de 2013, le résultat net de la Banque a progressé de 12 % pour s'établir à 1 593 M\$ et le résultat dilué par action est de 4,48 \$ comparativement à 4,04 \$, une augmentation de 11 %. Par ailleurs, le RCP de 18,5 % en 2014 se compare à 18,9 % en 2013.

En 2014, la Banque a enregistré des résultats supérieurs aux objectifs à moyen terme en ce qui a trait à la croissance du résultat net et du résultat dilué par action, en excluant les éléments particuliers. Quant à ses objectifs relatifs au rendement des capitaux propres et au ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III, la Banque les a atteints. En excluant les éléments particuliers, la Banque a également enregistré des résultats conformes à l'objectif concernant le ratio de versement des dividendes.

Dividendes

Pour l'exercice 2014, la Banque a déclaré 616 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 42 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en excluant les éléments particuliers.

Dividende annuel ⁽¹⁾



(1) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

Un portefeuille de prêts de qualité

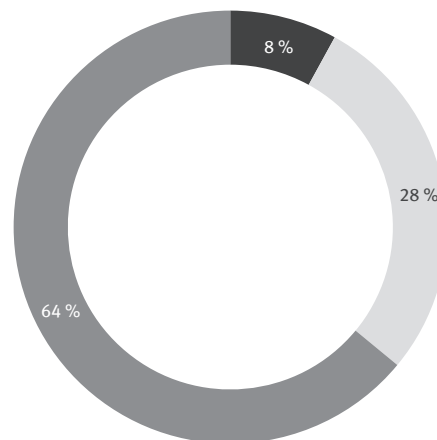
Les dotations aux pertes sur créances sont en hausse de 27 M\$ pour l'exercice 2014 par rapport à 2013. Les dotations aux pertes sur créances des particuliers ont augmenté de 7 M\$ principalement sur les prêts à la consommation. Les dotations aux pertes sur créances pour le crédit aux entreprises ont été de 50 M\$ pour l'exercice 2014, soit une hausse de 6 M\$. Les dotations aux pertes sur créances des prêts aux grandes sociétés sont nulles en 2014 alors que des récupérations importantes avaient été enregistrées au cours de l'exercice 2013. Globalement, la Banque affiche une bonne qualité du crédit. Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2014 ont représenté 0,21 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,20 % à l'exercice précédent, un niveau qui demeure relativement faible. Par ailleurs, les prêts douteux, déduction faite des provisions totales, sont en hausse de 65 M\$ par rapport à l'année précédente en raison de l'ajout de quelques prêts du secteur des Particuliers et Entreprises.

Profil de risque

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Dotations aux pertes sur créances	208	181
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens	0,21 %	0,20 %
Prêts douteux nets	248	183
Prêts douteux bruts en % de l'avoir tangible	7,1 %	6,5 %
Provisions individuelles et collectives en % des prêts douteux	49,0 %	53,7 %
Provision collective sur prêts non douteux	366	366
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(118)	(183)

Composition globale du portefeuille de prêts et acceptations

Répartition du portefeuille de prêts et acceptations ⁽¹⁾ Au 31 octobre 2014

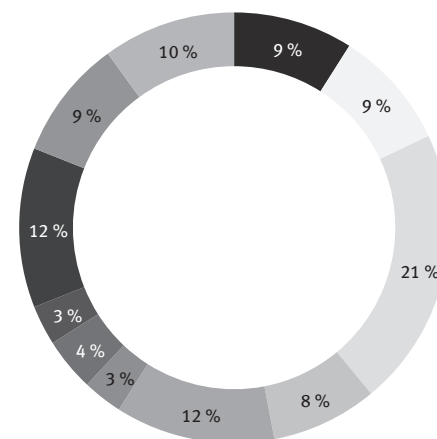


- Grandes sociétés (2013 : 8 %)
- Entreprises (2013 : 28 %)
- Particuliers et Gestion de patrimoine (2013 : 64 %)

(1) Excluant les prêts et acceptations de la rubrique *Autres*.

Prêts et acceptations aux entreprises par catégorie d'emprunteurs

Au 31 octobre 2014



- Agriculture (2013 : 9 %)
- Mines, pétrole et gaz (2013 : 10 %)
- Construction et services immobiliers (2013 : 20 %)
- Fabrication (2013 : 8 %)
- Commerce de gros et de détail (2013 : 12 %)
- Transports (2013 : 3 %)
- Télécommunications, médias et technologies (2013 : 4 %)
- Institutions financières (2013 : 4 %)
- Services (2013 : 13 %)
- Gouvernements et autres services reliés (2013 : 9 %)
- Autres (2013 : 8 %)

Gestion prudente du capital

Le capital d'une banque couvre les risques associés à ses diverses activités, tels que le risque de crédit, une évolution négative des marchés financiers ou des événements défavorables en matière d'exploitation. La gestion du capital consiste à maintenir un niveau de fonds propres permettant de couvrir les risques, à respecter les ratios des fonds propres réglementaires exigés par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), ainsi qu'à évaluer le capital économique requis pour les activités de la Banque. La gestion du capital tient compte des obligations réglementaires, de la conjoncture de l'économie et des marchés, des objectifs de la Banque et de la création de valeur pour les actionnaires. Conformément au cadre de l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques suivants : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. En 2014, la Banque a maintenu son approche prudente de gestion de son capital afin de se prémunir contre une détérioration éventuelle des marchés et de favoriser une saine croissance de ses activités.

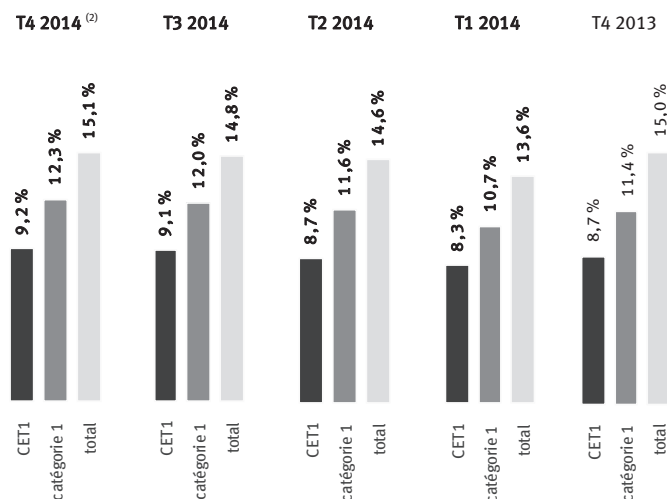
Des assises financières solides

Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) par rapport à leur actif pondéré en fonction des risques d'au moins 7,0 %, un ratio minimal des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10,5 %. La classification de la Banque comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) imposera une surcharge de 1,0 % à tous ces ratios à partir de janvier 2016. Les ratios doivent être calculés selon la méthode « tout compris » du BSIF. Les ratios « tout compris » incluent tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en tenant compte des règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de détails sur le calcul des ratios des fonds propres, se reporter à la section « Gestion du capital » du présent Rapport annuel.

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 9,2 %, à 12,3 % et à 15,1 % au 31 octobre 2014, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 8,7 %, de 11,4 % et de 15,0 %, respectivement, à l'exercice précédent. Les ratios de 2014 tiennent toutefois compte d'une charge d'ajustement de l'évaluation du crédit (CVA), dont l'application n'était pas exigée à l'exercice précédent. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, ainsi qu'à l'émission d'actions ordinaires principalement liée aux levées d'options, partiellement atténuée par l'effet attribuable à l'acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse (TDWIS) et à l'entrée en vigueur de la charge de CVA. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres découlent essentiellement des facteurs mentionnés précédemment, de l'émission nette d'actions privilégiées et du retrait des instruments de capital non admissibles dont le rachat d'actions privilégiées série 16, effectué le 15 novembre 2014.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents de ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle. La Banque reconnaît l'importance de la solidité de ses fonds propres et a pour objectif d'atteindre un ratio des fonds propres CET1 de 9,5 % et de maintenir ce niveau dans le futur.

Évolution des ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾



- (1) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.
- (2) Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

Ventilation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La section «Gestion des risques» fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement «Autres risques» présenté ci-dessous comprend notamment le risque stratégique, le risque structurel de taux d'intérêt et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens)

		BANQUE NATIONALE DU CANADA																																											
		↓																																											
Secteurs d'exploitation		Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Autres																																								
Principales activités		Services bancaires Services de crédit Financement Investissement Activités d'assurances	Solutions de placement Services fiduciaires Services bancaires Services de crédit Solutions de gestion de patrimoine	Services bancaires Services de banque d'affaires Solutions financières à une clientèle institutionnelle Activités de négociation et d'investissement	Activités de trésorerie Gestion des liquidités Financement de la Banque Gestion de l'appariement Services centralisés																																								
Capital économique par type de risque		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">1 600</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">329</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">164</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">2 093</td></tr> </table>	Crédit	1 600	Marché	–	Opérationnel	329	Autres risques	164	Total	2 093	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">185</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">165</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">327</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">677</td></tr> </table>	Crédit	185	Marché	–	Opérationnel	165	Autres risques	327	Total	677	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">1 480</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">294</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">197</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">212</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">2 183</td></tr> </table>	Crédit	1 480	Marché	294	Opérationnel	197	Autres risques	212	Total	2 183	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">123</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">35</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">52</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">210</td></tr> </table>	Crédit	123	Marché	–	Opérationnel	35	Autres risques	52	Total	210
Crédit	1 600																																												
Marché	–																																												
Opérationnel	329																																												
Autres risques	164																																												
Total	2 093																																												
Crédit	185																																												
Marché	–																																												
Opérationnel	165																																												
Autres risques	327																																												
Total	677																																												
Crédit	1 480																																												
Marché	294																																												
Opérationnel	197																																												
Autres risques	212																																												
Total	2 183																																												
Crédit	123																																												
Marché	–																																												
Opérationnel	35																																												
Autres risques	52																																												
Total	210																																												
Actif pondéré en fonction des risques		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">26 649</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">3 906</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">30 555</td></tr> </table>	Crédit	26 649	Marché	–	Opérationnel	3 906	Total	30 555	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">2 771</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">2 004</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">4 775</td></tr> </table>	Crédit	2 771	Marché	–	Opérationnel	2 004	Total	4 775	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">18 709</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">3 156</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">2 376</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">24 241</td></tr> </table>	Crédit	18 709	Marché	3 156	Opérationnel	2 376	Total	24 241	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">4 653</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">161</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">433</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">5 247</td></tr> </table>	Crédit	4 653	Marché	161	Opérationnel	433	Total	5 247								
Crédit	26 649																																												
Marché	–																																												
Opérationnel	3 906																																												
Total	30 555																																												
Crédit	2 771																																												
Marché	–																																												
Opérationnel	2 004																																												
Total	4 775																																												
Crédit	18 709																																												
Marché	3 156																																												
Opérationnel	2 376																																												
Total	24 241																																												
Crédit	4 653																																												
Marché	161																																												
Opérationnel	433																																												
Total	5 247																																												

PRINCIPALES TENDANCES ÉCONOMIQUES

Économie mondiale

Malgré les craintes suscitées par un environnement géopolitique incertain, l'économie mondiale semble être en mesure d'accélérer en 2015. L'économie américaine qui se redresse connaîtra une fois de plus la croissance la plus élevée des économies développées, tandis que la situation demeure précaire dans la zone euro. En Chine, bien qu'il soit peu probable que la croissance dépasse 7 %, avec la poursuite du rééquilibrage, les dépenses en infrastructures axées sur les plans ambitieux du gouvernement en matière d'urbanisation soutiendront l'économie. D'autres économies émergentes sont prêtes à prendre le relais, stimulées par la hausse de la demande et de la devise américaines ainsi que par la baisse des prix des marchandises. L'Inde, par exemple, est bien placée pour tirer parti de cet avantage inattendu, aidée en cela par un nouveau gouvernement dont on peut s'attendre qu'il soit plus ouvert au monde des affaires. La croissance mondiale devrait s'accélérer pour atteindre 3,6 % en 2015 (par rapport à 3,3 % en 2014), compte tenu que les banques centrales devraient maintenir les coûts d'emprunt bas en raison du contexte de faible inflation.

États-Unis

La première économie du monde est clairement sur la pente ascendante, portée par un secteur privé qui a repris de la vigueur. Le marché du travail a pris son envol, avec l'ajout de plus de trois millions d'emplois à plein temps dans la dernière année, un record depuis 2006. Les dépenses d'investissement sont importantes et la consommation semble en mesure de s'améliorer, d'autant plus que le cycle de désendettement a pris fin. Même si les exportations pourraient diminuer légèrement en raison de la hausse du dollar, ce facteur ne devrait pas empêcher la croissance du PIB du pays d'atteindre 2,9 % en 2015. Il y a toutefois encore place à l'amélioration en ce qui a trait au marché de l'habitation, freiné par la question de l'accès à la propriété, surtout pour les acheteurs d'une première maison. Consciente de ce problème, la Réserve fédérale sera donc très prudente au moment de hausser les taux d'intérêt. Il n'y a en effet pas lieu de précipiter le retour à la normale des taux d'intérêt, compte tenu de la capacité excédentaire dans l'économie, comme en témoigne un taux d'inflation en deçà de la cible.

Canada

Même si la baisse des prix du pétrole n'est pas de bon augure pour le Canada, les perspectives économiques demeurent dans l'ensemble positives, compte tenu de la reprise américaine et des effets stabilisateurs de l'affaiblissement du dollar canadien. Les exportations devraient continuer de contribuer grandement à la croissance, aidées de surcroît par des dépenses d'investissement qui devraient connaître une remontée étant donné les pressions exercées sur la capacité dans plusieurs secteurs de l'économie. Le gouvernement fédéral enregistrera un excédent pour l'exercice 2014-2015, ce qui laisse place à des mesures de stimulation budgétaire. Ces facteurs devraient contribuer à neutraliser la modération anticipée des dépenses liées à la consommation et au marché de l'habitation, qui subissent des pressions à la baisse en raison de l'endettement élevé des ménages. Ainsi, la croissance devrait atteindre 2,5 % en 2015.

Au Québec, la poursuite de la lancée des exportations en 2015 devrait faire en sorte que l'économie croisse de 1,9 % en 2015, en dépit du repli attendu des dépenses et investissements des administrations publiques.

PERSPECTIVES POUR LA BANQUE NATIONALE

Priorités stratégiques

La Banque a pour objectif d'offrir à ses actionnaires des rendements stables qui dépassent ceux des autres institutions financières canadiennes. Pour ce faire, la Banque vise une croissance de 5 % à 10 % du résultat net annuel. L'implantation réussie des initiatives de croissance des revenus, la gestion active du capital, le maintien de saines pratiques de gestion des risques et l'amélioration soutenue de la productivité comptent parmi les leviers de la croissance de la performance financière de la Banque. La Banque se présente comme une institution aux assises financières solides, offrant à ses clients des produits et services à valeur ajoutée et pouvant s'adapter rapidement aux changements fréquents qui surviennent dans les environnements économique et concurrentiel.

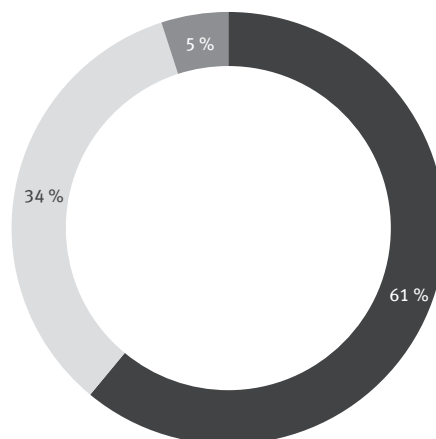
La Banque poursuit, pour soutenir ses objectifs de croissance à long terme, son programme de transformation stratégique dont l'objet est l'augmentation des parts de marché, la satisfaction des clients et l'optimisation opérationnelle. Ce programme de transformation qui comporte des investissements importants a pour principal objectif de permettre à la Banque de demeurer une institution moderne et dynamique pouvant compter sur des employés qualifiés ainsi que sur des sources de revenus diversifiées et améliorant sans cesse sa productivité.

La Banque continue de tirer de sa présence marquée au Québec une croissance soutenue des revenus. La diversification géographique constitue pour sa part un levier de croissance à long terme important pour la Banque et, en plus de ses activités actuelles, la Banque pourra notamment bénéficier du potentiel de nouveaux créneaux de marché ciblés, partout au Canada. La Banque compte ainsi accroître la contribution aux revenus et aux résultats des secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine.

Institution super-régionale + affichant une situation financière vigoureuse, la Banque a également en mains les moyens de compléter la croissance interne par des acquisitions et des partenariats stratégiques. Ces occasions de croissance du revenu sont appuyées par l'ensemble des employés de la Banque et font l'objet d'un processus de planification, d'examen et d'implantation très rigoureux visant à en retirer rapidement le maximum de bénéfices.

Répartition géographique du revenu total ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2014

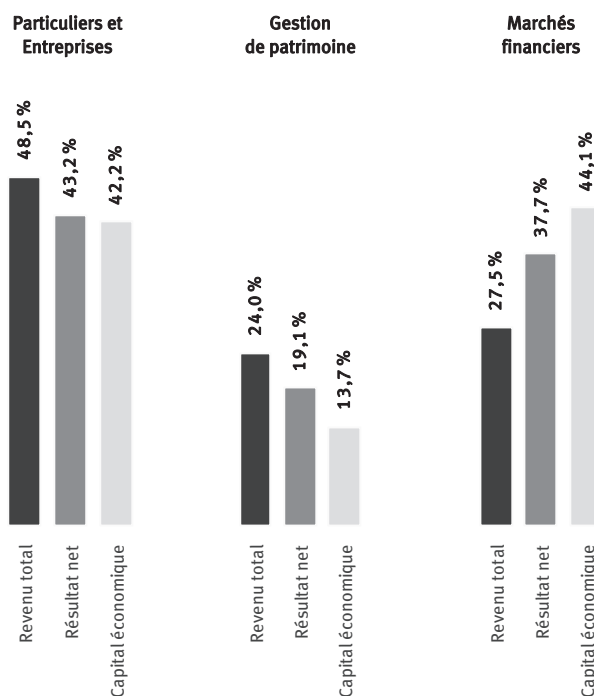


- Québec (2013 : 62 %)
- Autres provinces (2013 : 33 %)
- International et non alloué (2013 : 5 %)

Mixte d'affaires ⁽¹⁾

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2014



(1) Excluant les éléments particuliers et la rubrique *Autres*.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Le programme de transformation stratégique

La Banque mène un programme de transformation stratégique depuis plusieurs années, tirant ses origines de la vision *un client, une banque*. Celui-ci est au cœur de la stratégie d'affaires. L'objectif ultime est de permettre à la Banque d'atteindre son objectif d'être un chef de file de l'expérience client, et de lui donner la capacité de toujours fournir ce qu'il y a de mieux en matière de conseils financiers, de solutions et de services à ses clients, quel que soit leur point d'entrée à la Banque. Toutes les équipes de la Banque participent activement aux différentes initiatives de transformation, que ce soit au stade de l'identification, de la conception ou de l'implantation.

La nette progression de la Banque au cours des dernières années au chapitre de plusieurs indicateurs relatifs aux clients, à la productivité et aux résultats financiers permet de réitérer, année après année, la pertinence de son programme de transformation stratégique. La Banque a connu des progrès importants dans l'instauration d'une véritable approche centrée-clients dans le déploiement d'outils et services de grande qualité, et ce, tout en renforçant le capital, la liquidité et les bénéfices. La Banque joue pleinement son rôle dans l'économie du Québec et du Canada, tant auprès des particuliers, des entreprises que des organismes gouvernementaux.

Les changements importants à l'environnement bancaire au Canada, dont l'évolution de la réglementation, les nouvelles technologies, les besoins évolutifs des clients et le contexte économique actuel, font appel à de nouveaux modes de développement et à la poursuite de la transformation stratégique de la Banque. La Banque possède les atouts nécessaires, dont la compétence de ses employés, la capacité d'innovation et la solidité financière, pour affronter ces défis avec assurance.

Les priorités de 2015

Pour 2015, la Banque s'est fixé les trois priorités suivantes.

- Poursuivre ses démarches visant à offrir une expérience client tapis rouge.
- Optimiser les retombées de son modèle d'affaires super-régional +.
- Continuer de miser sur des partenariats d'affaires porteurs.

Poursuivre ses démarches visant à offrir une expérience client tapis rouge

De nombreuses initiatives visant à offrir à tous les clients de la Banque une expérience tapis rouge ont été mises en œuvre au cours des dernières années. Cette orientation continuera de guider les efforts dans l'objectif de servir les clients de la Banque de façon toujours plus simple, accessible et proactive.

L'une des tendances fortes du secteur bancaire mondial est la croissance de la demande pour la banque « numérique ». Cette tendance est également observée au Canada notamment auprès des clients de la Banque qui utilisent de plus en plus les produits et services offerts par l'entremise d'Internet et des appareils mobiles. Cette tendance est étudiée attentivement et exige que l'on innove, et ce, tout en tenant compte des clients au profil plus traditionnel.

La Banque a également renforcé et différencié son image de marque au cours des dernières années, notamment au moyen de campagnes publicitaires ciblées pour les clients particuliers et pour les entreprises.

Optimiser les retombées de son modèle d'affaires super-régional +

La Banque entend poursuivre son expansion dans tous ses marchés au cours des prochaines années. Celle-ci s'effectuera sur plusieurs plans. D'abord, diverses initiatives sont en cours dans l'optique de continuer de gagner des parts de marché dans les régions où la Banque compte une forte présence. À celles-ci s'ajouteront des efforts en continu visant à développer encore davantage ses forces distinctives au sein de différents marchés canadiens, qu'il s'agisse des activités à la base du succès de la Banque dans le domaine des services bancaires aux particuliers et entreprises, des marchés financiers ou encore de la gestion de patrimoine. La Banque demeure d'ailleurs à l'affût des possibilités d'acquisition qui pourraient s'offrir à elle.

Par ailleurs, la Banque continuera de miser sur le développement de créneaux ciblés à l'international. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment la consolidation de sa présence dans de grands centres financiers, tels que Londres, Hong Kong, New York et Paris, servant notamment à accompagner ses clients dans leur développement d'affaires à l'étranger.

De plus, la Banque prévoit effectuer des investissements internationaux visant des occasions de croissance à long terme. En septembre 2014, la Banque a acquis un intérêt de 30 % dans *Advanced Bank of Asia Limited* (ABA Bank) au Cambodge. La Banque explore d'autres investissements similaires.

Continuer de miser sur des partenariats d'affaires porteurs

Pour maintenir sa performance et la qualité des services offerts, la Banque peut compter sur des partenariats d'affaires porteurs, conclus avec des organisations appartenant à plusieurs secteurs. Ceux-ci ont notamment permis d'accélérer le développement et l'efficacité des activités de la Banque.

La Banque entend poursuivre dans cette voie au cours des prochains trimestres, entre autres en nouant de nouvelles ententes qui seront bénéfiques tant pour ses actionnaires que pour ses clients et ses employés.

ANALYSE SECTORIELLE

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de quelque 2,4 millions de particuliers et près de 130 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les Services aux particuliers offrent des services de transactions courantes, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, différentes options liées à l'épargne et des solutions de placement qui couvrent tous les besoins, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances par l'entremise des filiales spécialisées de la Banque. Les Services aux entreprises offrent une gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et des services complémentaires.

Pour obtenir des conseils et accéder aux services, les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leur réalité et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Ils peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce au réseau de distribution à distance, aux 452 succursales et aux 935 guichets de la Banque à travers le pays.

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2014-13 Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	1 699	1 615	1 581	5
Revenus autres que d'intérêts	994	977	945	2
Revenu total	2 693	2 592	2 526	4
Frais autres que d'intérêts	1 532	1 497	1 444	2
Contribution	1 161	1 095	1 082	6
Dotations aux pertes sur créances	205	192	174	7
Résultat avant charge d'impôts	956	903	908	6
Charge d'impôts	258	242	244	7
Résultat net excluant les éléments particuliers	698	661	664	6
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	–	–	(11)	
Résultat net	698	661	653	6
Marge bénéficiaire	2,24 %	2,28 %	2,42 %	
Actif moyen portant intérêt	75 963	70 718	65 426	7
Actif moyen	81 516	76 696	70 524	6
Dépôts moyens	43 022	40 294	38 379	7
Prêts et acceptations moyens	81 129	76 344	70 163	6
Prêts douteux nets	246	181	137	36
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,2 %	0,2 %	
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	56,9 %	57,8 %	57,2 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 698 M\$ pour 2014, soit une hausse de 6 % par rapport à 2013 alors qu'il se chiffrait à 661 M\$. Le revenu total a augmenté de 101 M\$, ou 4 %, majoritairement en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 84 M\$ alors que les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 17 M\$. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient surtout de la croissance du volume des prêts et dépôts des particuliers et des entreprises. Cette croissance a été atténuée par le rétrécissement de la marge bénéficiaire, toutefois moins prononcé que les dernières années. En effet, la marge bénéficiaire du secteur a reculé pour s'établir à 2,24 % en 2014, contre 2,28 % en 2013 et 2,42 % en 2012.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 532 M\$ en 2014, une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel. En raison du levier opérationnel positif, la contribution est en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité s'est amélioré et se chiffre à 56,9 % pour l'exercice 2014, comparativement à 57,8 % en 2013 et à 57,2 % en 2012.

Les dotations aux pertes sur créances ont augmenté de 13 M\$ pour s'établir à 205 M\$, comparativement à 192 M\$ en 2013, notamment en raison de la croissance du volume de prêts tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Services aux particuliers

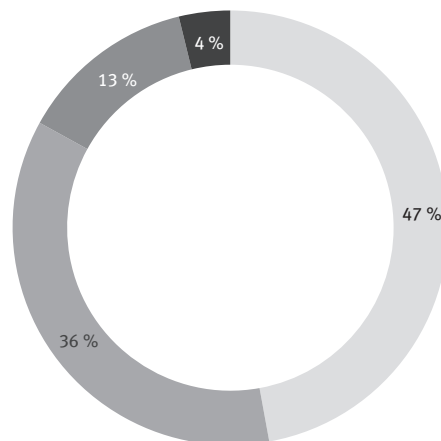
En 2014, les Services aux particuliers ont enregistré une croissance des revenus de 5 %, qui atteignent 1 711 M\$, comparativement à 1 634 M\$ en 2013, provenant en partie de la hausse du volume des prêts, plus spécifiquement les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires dont les volumes ont augmenté de 7 %. Cette croissance a été en partie atténuée par la réduction de la marge bénéficiaire. La croissance des revenus autres que d'intérêts provient essentiellement des revenus sur cartes de crédit et des revenus de commissions internes pour la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. De plus, les revenus provenant des activités d'assurances sont stables, alors que des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont compensé la diminution des primes brutes ainsi que l'augmentation des prestations payées aux clients et du passif d'assurances.

Services aux entreprises

En 2014, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 3 % pour s'établir à 982 M\$, contre 958 M\$ en 2013. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du volume des prêts et dépôts atténuée par la baisse des revenus de crédit liés aux acceptations bancaires suite à la migration de la clientèle vers des produits de prêts. Les revenus tirés des opérations de change ont diminué de 3 %.

Revenu total par catégorie

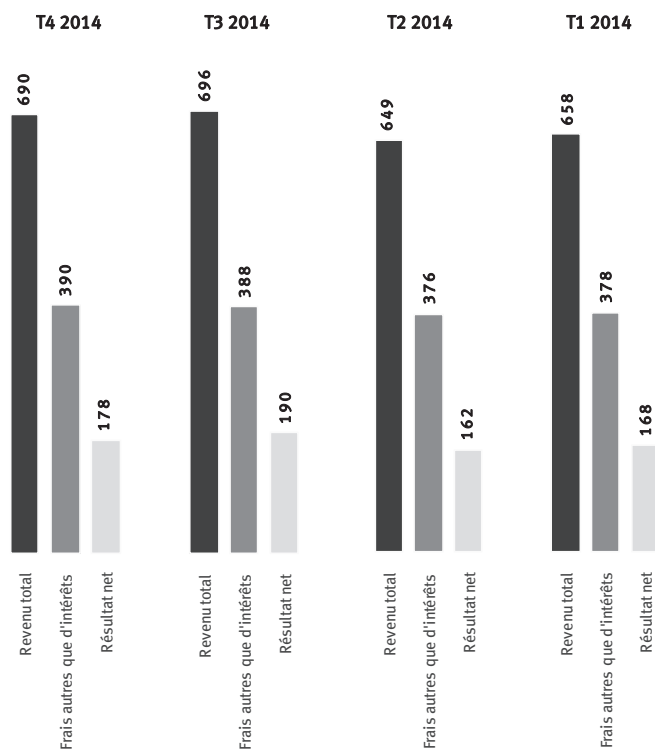
Exercice terminé le 31 octobre 2014



- Services aux particuliers (2013 : 46%)
- Services aux entreprises (2013 : 37%)
- Solutions de paiement (2013 : 13%)
- Assurances (2013 : 4%)

Résultats trimestriels

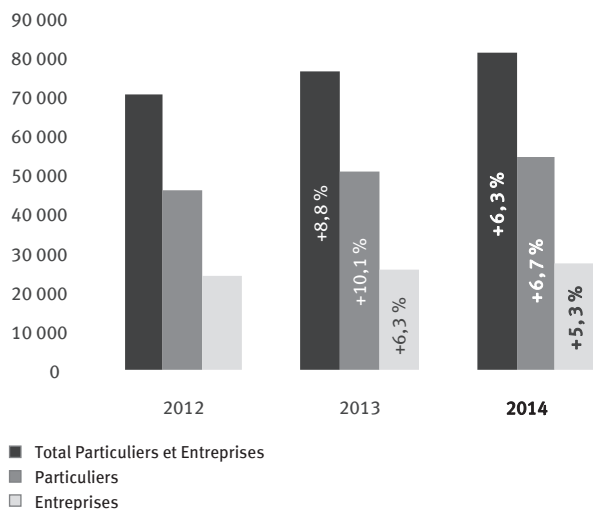
(en millions de dollars canadiens)



Volumes de prêts et acceptations

(en millions de dollars canadiens)

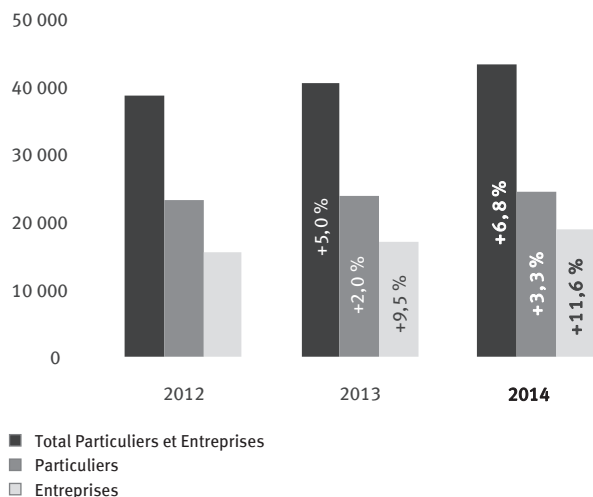
(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



Volumes de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



Stratégies

Le secteur des Particuliers et Entreprises a franchi cette année des jalons importants de sa transformation, en lien avec son évolution vers une culture de service fondée sur les trois principes de sa *Promesse client* :

- l'accessibilité des services;
- la proactivité dans l'offre de conseils et de solutions;
- la simplicité de faire affaires avec la Banque Nationale.

La Banque a également mené plusieurs initiatives visant à améliorer la productivité et l'efficacité du secteur. Ces initiatives touchent autant le déploiement de processus de travail plus performants que la gestion rigoureuse des opérations.

Poursuivant sa stratégie de banque multicanal centrée sur le client, la Banque a agi de façon ciblée sur ses avantages concurrentiels dans le marché des services aux particuliers et aux entreprises. Pour soutenir cette stratégie, elle compte sur une connaissance approfondie de sa clientèle, favorisant ainsi son engagement, sa principalisation et sa rétention.

Réalisations

Les différents canaux de distribution offerts à la clientèle de la Banque évoluent en complémentarité et agissent comme des leviers pour se rapprocher des clients et maintenir une relation proactive englobant l'ensemble de leurs besoins financiers. Le secteur des Particuliers et Entreprises bénéficie d'un modèle d'affaires marketing qui, avec l'intelligence de données permettant de connaître et d'anticiper les comportements et les besoins de sa clientèle, orchestre des campagnes et des actions ciblées pour la rejoindre au bon moment, par le bon canal, et générer des occasions d'affaires.

Proactivité

Dans le réseau des succursales, la Banque pose les bases d'une évolution de son modèle-conseil. Ce modèle vise à dérouler littéralement le tapis rouge pour la clientèle, en concrétisant son engagement d'accessibilité, de proactivité et de simplicité.

Soucieuse d'offrir à ses clients des conseils financiers adaptés à leurs besoins, la Banque a formé des équipes spécialisées bien ancrées et reconnues dans le marché, une stratégie qu'elle a consolidée de diverses façons en 2014. Du côté de la clientèle des entreprises, des conseillers spécialisés en matière d'agriculture et d'agro-industrie, de transfert d'entreprises et de commerce international sont présents dans toutes les régions canadiennes. La Banque a bonifié son offre à cette clientèle cible avec des solutions de pointe en matière de financement, de fusion et acquisition, ainsi que d'opérations import-export.

La clientèle des particuliers bénéficie, quant à elle, des conseils d'un réseau de spécialistes en financement hypothécaire. Grâce à une approche conseil globale, ces spécialistes offrent non seulement des solutions hypothécaires sur mesure, mais aiguillent également la clientèle vers les autres services et canaux de distribution de la Banque, favorisant ainsi sa satisfaction et sa fidélisation.

La Banque développe également une nouvelle approche afin d'offrir des services de proximité à sa clientèle dans l'ensemble des régions canadiennes. Elle a instauré cette année une offre de solutions bancaires de proximité avec la succursale de Financière Banque Nationale à White Rock, en Colombie-Britannique. La Banque compte étendre ce modèle d'affaires innovateur à d'autres régions canadiennes à la suite des résultats de cette expérience.

Simplicité

La Banque a poursuivi cette année le déploiement d'un nouveau processus de financement hypothécaire soutenu par une plateforme de vente et de services dans l'ensemble de son réseau de distribution aux particuliers, dans le secteur des assurances, ainsi que dans le soutien et le développement des produits. Ce processus et cette technologie permettant à la Banque de réaliser d'importants avantages d'affaires et gains d'efficacité sont implantés au Québec depuis 2013. Plusieurs améliorations apportées cette année à la plateforme permettront d'optimiser l'exécution du processus. Le déploiement se terminera au début de 2015 dans l'ensemble du réseau de distribution canadien.

Toujours dans le but d'améliorer l'expérience client et de concrétiser sa promesse de simplicité, la Banque poursuit la modernisation technologique de son réseau de distribution avec la mise à niveau progressive de sa plateforme transactionnelle en application Internet.

En parallèle, la Banque a mis en place un programme comportant plusieurs initiatives visant à optimiser l'efficacité des processus de travail et à réaliser des gains de productivité. Ces initiatives consistent notamment à renforcer l'application rigoureuse des pratiques d'affaires et à concentrer la force de vente sur les activités à valeur ajoutée pour le client et le développement des affaires.

Compte tenu de la migration de la clientèle vers les canaux électroniques et à distance pour les opérations bancaires quotidiennes, la Banque revoit également la taille et l'aménagement de ses succursales. Elle a créé dans certaines succursales des « espaces interactifs » conviviaux pour la clientèle, permettant d'échanger avec des conseillers et de se familiariser avec ses différents canaux de distribution. Des espaces d'éducation financière ainsi que des zones pour les enfants ont aussi été mis en place. Cette initiative a suscité chez la clientèle un taux élevé de satisfaction et la Banque poursuivra le déploiement de ces zones dans d'autres succursales en 2015.

Accessibilité

La Banque a démontré son agilité en 2014 en agissant rapidement pour se démarquer dans le marché avec des avantages concurrentiels ayant un impact direct sur la satisfaction de sa clientèle.

Afin d'améliorer l'accessibilité de son réseau de succursales et de répondre aux besoins de sa clientèle, la Banque a prolongé les heures d'ouverture de plus de la moitié de ses succursales. Celles-ci sont ouvertes en moyenne trois heures de plus par semaine. En outre, 169 succursales sont ouvertes le samedi.

Un programme visant à consolider le positionnement de la Banque auprès de la clientèle PME a également été mis en place. Plusieurs initiatives ont été réalisées en 2014 et le programme se poursuivra en 2015. Cette année, la Banque a concentré ses efforts sur l'expérience de ses nouveaux clients PME.

- Elle a simplifié son processus d'ouverture de comptes et a diminué de façon significative le temps de traitement requis. La clientèle a dorénavant accès à un compte d'entreprise plus rapidement, après une seule rencontre.
- Elle a automatisé les décisions de crédit pour les prêts de moins de 100 000 \$, facilitant ainsi le traitement des demandes et permettant à sa clientèle d'obtenir une réponse plus rapidement.

Priorités et perspectives pour 2015

En 2015, la Banque compte poursuivre l'évolution du secteur des Particuliers et Entreprises en lien avec ses grandes orientations stratégiques.

Afin de générer des bénéfices liés à sa stratégie *Promesse client*, visant à offrir à sa clientèle des services accessibles, de manière proactive et simple, la Banque :

- rehaussera les compétences de ses conseillers;
- consolidera les services spécialisés qu'elle offre à la clientèle des entreprises dans des créneaux comme l'agroalimentaire, le cinéma et la télévision, la santé et la haute technologie;
- continuera à faire évoluer son modèle opérationnel ainsi que son modèle d'affaires marketing.

Pour se démarquer comme une banque super-régionale +, la Banque :

- poursuivra les améliorations de ses points de services bancaires et continuera d'uniformiser les processus et la technologie dans l'ensemble du Canada;
- continuera de renforcer son réseau de distribution multicanal et l'étendra au secteur des assurances.

De plus, pour maximiser les occasions de croissance et d'efficacité, la Banque mettra en place de nouvelles initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle et optimisera la synergie entre différents secteurs de la Banque par le biais de partenariats internes et externes.

ANALYSE SECTORIELLE

GESTION DE PATRIMOINE

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine propose une stratégie axée sur le principe d'offrir une expérience client de qualité exceptionnelle et professionnelle à ses investisseurs.

Conformément à sa mission, le secteur continue d'être reconnu pour son offre de produits et services digne d'un chef de file du milieu bancaire, proposée par une des meilleures équipes de professionnels en investissement au pays. Le secteur de Gestion de patrimoine met à profit ses canaux de distribution internes et de tiers, de même que ses fabricants de produits, pour assumer sa position de chef de file au Québec et poursuivre la croissance de sa part de marché dans le reste du Canada. Le secteur se distingue par sa mise en œuvre d'un modèle d'affaires unique caractérisé par un niveau élevé de professionnalisme au cœur de sa culture.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2014-13 Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	315	272	255	16
Revenus tirés des services tarifés	663	559	525	19
Revenus tirés des transactions et autres revenus	354	319	305	11
Revenu total	1 332	1 150	1 085	16
Frais autres que d'intérêts	913	841	826	9
Contribution	419	309	259	36
Dotations aux pertes sur créances	3	3	3	–
Résultat avant charge d'impôts	416	306	256	36
Charge d'impôts	108	81	68	33
Résultat net excluant les éléments particuliers	308	225	188	37
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(38)	(24)	165	
Résultat net	270	201	353	34
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	1	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	270	201	352	34
Actif moyen	10 400	9 080	8 817	15
Dépôts moyens	24 225	21 477	19 454	13
Prêts et acceptations moyens	8 287	7 862	7 761	5
Prêts douteux nets	2	2	2	
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	68,5 %	73,1 %	76,1 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Résultats financiers

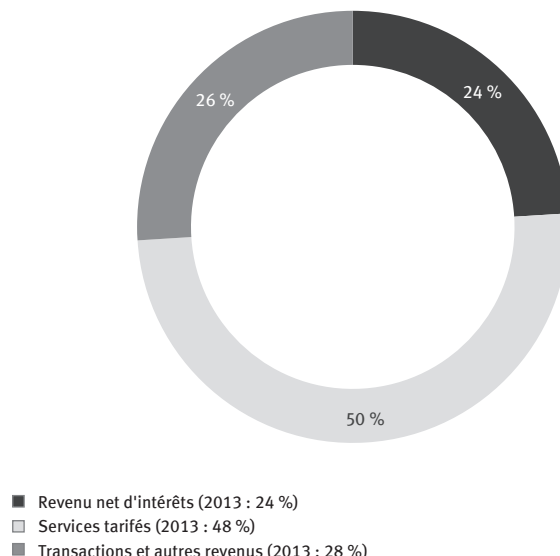
Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine, excluant les éléments particuliers, a augmenté de 37 % pour s'établir à 308 M\$, comparativement à 225 M\$ pour 2013. Cette forte croissance est principalement attribuable à la synergie favorable créée par les transactions récentes du secteur et à la croissance des actifs sous administration et sous gestion. Excluant les éléments particuliers, le revenu total du secteur a augmenté de 16 % pour atteindre 1 332 M\$, comparativement à 1 150 M\$ en 2013. L'acquisition de Services Institutionnels TD Waterhouse (TDWIS), conclue au cours du premier trimestre de 2014, compte pour 29 % de la croissance du revenu total et l'ensemble des activités du secteur a connu une bonne progression, particulièrement Financière Banque Nationale – Gestion de Patrimoine et Gestion Privée 1859. Les actifs sous administration et sous gestion s'établissent à 338,3 G\$, une augmentation de 31 % attribuable également à l'acquisition de TDWIS, ainsi qu'aux efforts de vente soutenus et à la hausse des cours boursiers.

Excluant les éléments particuliers, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 913 M\$ en 2014, une augmentation de 9 % par rapport à 841 M\$ en 2013. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la rémunération variable en raison de la croissance du volume d'activités du secteur ainsi que par l'acquisition de TDWIS. Enfin, le ratio d'efficacité s'améliore pour s'établir à 68,5 %, comparativement à 73,1 % en 2013 et à 76,1 % en 2012.

Les éléments particuliers pour les exercices 2014 et 2013, d'un montant de 38 M\$ et 24 M\$ respectivement, déduction faite des impôts, ont eu un impact négatif sur le résultat net et comprennent principalement des charges relatives aux acquisitions.

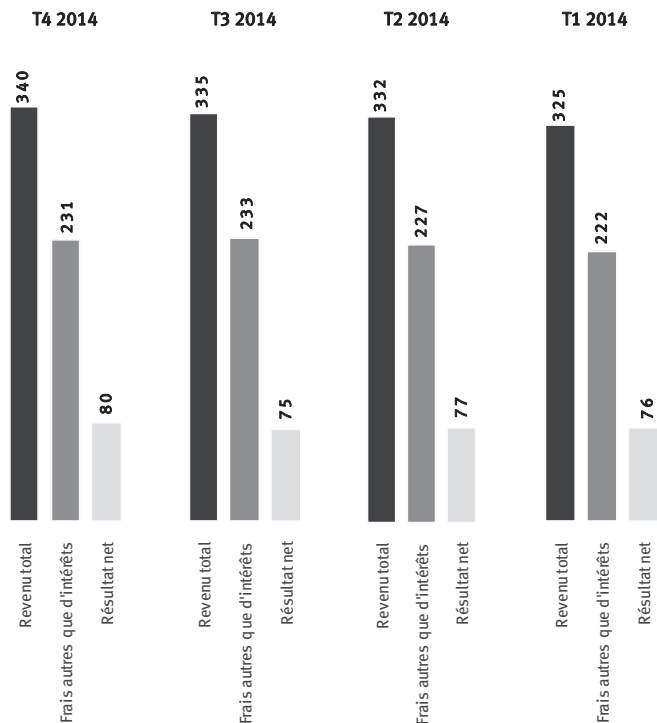
Revenu total par catégorie

Exercice terminé le 31 octobre 2014



Résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)



(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Filiales, entreprises associées, unités d'affaires spécialisées, partenaires internes et tiers

Services-conseils complets — La division de gestion de patrimoine de la filiale de courtage de plein exercice, Financière Banque Nationale (FBN Gestion de patrimoine), offre des services-conseils financiers complets, une vaste gamme de produits et services financiers, des services d'exécution de transactions ainsi que des services de garde de valeurs mobilières à plus de 325 000 Canadiens, dont les actifs administrés et gérés par quelque 930 conseillers totalisent 86 G\$.

Courtage autogéré — Banque Nationale Courtage direct (BNCD) met à la disposition des investisseurs autonomes une plateforme technologique novatrice dotée d'une interface client conviviale, d'une fonction de recherche parmi plusieurs sources largement reconnues, d'outils de modélisation interactifs et des services hors pair d'exécution de transactions et de garde de valeurs mobilières.

Services à la clientèle bien nantie — Gestion privée 1859 offre la gamme complète des services de gestion de patrimoine axés sur la planification et conçus précisément pour répondre aux besoins d'une clientèle fortunée composée de particuliers, de familles et de petites entreprises.

Conception de produits de placement — Banque Nationale Investissements inc. (BNI) conçoit toute la gamme des solutions en fonds communs de placement offertes dans le réseau de succursales de la Banque, par l'intermédiaire de ses filiales de courtage de plein exercice, de courtage direct et de services à la clientèle bien nantie, ainsi que par l'intermédiaire de nombreuses autres institutions financières partout au pays.

Services fiduciaires — Trust Banque Nationale inc. (TBN) offre la gamme complète des services fiduciaires à l'intention des particuliers de la Banque et de ses canaux de distribution de services de gestion de patrimoine, ainsi qu'à l'intention des clients institutionnels. De plus, TBN dispose d'une équipe d'experts conseils en planification fiscale et successorale œuvrant tant pour les clients des services fiduciaires que pour les clients bien nantis de Gestion privée 1859 et de FBN Gestion de patrimoine.

Solutions d'affaires aux intermédiaires — La division Solutions d'affaires aux intermédiaires de la Banque offre des produits de crédit et des produits bancaires transactionnels de marque et disponibles sous une autre étiquette à des institutions financières canadiennes de grande envergure qui les redistribuent à leurs clients. De plus, elle vend en gros, par l'intermédiaire de canaux de distribution de tiers, divers produits de placement et de dépôt conçus par la Banque. Cette unité d'affaires est également le plus grand fournisseur de services de règlement et de garde de valeurs auprès du secteur des services financiers au Canada.

Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013	2012	2014-13 Variation %
Actifs sous administration	288 741	216 727	196 403	33
Actifs sous gestion				
Clients particuliers	30 626	24 650	20 597	24
Fonds communs de placement	18 938	16 633	15 027	14
	49 564	41 283	35 624	20
Actifs sous administration et sous gestion	338 305	258 010	232 027	31

Au 31 octobre 2014, l'ensemble des actifs sous administration et sous gestion totalise 338,3 G\$, en hausse de 80,3 G\$, ou 31 %, par rapport au 31 octobre 2013, et de 46 % par rapport au 31 octobre 2012.

Les actifs sous administration se chiffrent à 288,7 G\$ au 31 octobre 2014, en hausse de 72,0 G\$ ou 33 % par rapport au 31 octobre 2013. Cette augmentation provient essentiellement de l'acquisition de TDWIS et de la hausse des cours boursiers. Les actifs sous gestion des clients particuliers s'établissent à 30,6 G\$ au 31 octobre 2014 par rapport à 24,7 G\$ au 31 octobre 2013. Cette forte hausse de 24 % provient des acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine qui portent fruit ainsi que de la progression des activités de Gestion privée 1859.

Les fonds communs de placement se chiffrent à 18,9 G\$ au 31 octobre 2014, en hausse de 14 %, suite à un intérêt accru des clients pour ce type d'épargne ainsi qu'à la hausse des cours boursiers.

Principaux enjeux et défis

Le secteur de Gestion de patrimoine a cerné les enjeux et défis avec lesquels il devra composer dans les années à venir.

- La confiance des investisseurs s’est améliorée à mesure que les marchés des valeurs mobilières ont progressé. En mai 2014, le S&P/TSX est finalement revenu au même niveau qu’il y a six ans, tandis que le S&P 500 affiche de nouveaux sommets depuis la mi-2013.
- Afin de veiller à ce que les investisseurs soient bien protégés, l’environnement réglementaire devient de plus en plus strict, ce qui est incontestablement une bonne chose. Cependant, les nouvelles exigences qui entrent en vigueur sur une période de trois ans à partir de 2014 seront coûteuses et leur mise en œuvre exigera beaucoup d’efforts.
- Une grande partie de la population vieillit et commence à se servir de l’épargne accumulée afin de financer un style de vie propre à la retraite. Ce changement présente de nouveaux défis ainsi que de nouvelles occasions pour l’industrie des services financiers.
- La gestion de patrimoine, comme l’industrie des services financiers en général, devient sans cesse plus dépendante de la technologie. À mesure que cette dépendance augmente, l’importance d’une technologie sous-jacente fonctionnant de manière fiable 24 heures sur 24 et étant capable de résister aux tentatives de fraudes sur Internet croît également.

Stratégies

Les priorités stratégiques du secteur de Gestion de patrimoine sont toutes guidées par son plein engagement à faire croître son chiffre d’affaires et s’articulent autour de plusieurs axes.

Importance accrue de la croissance interne

Les transactions majeures effectuées par le secteur de Gestion de patrimoine au cours des dernières années ont permis à la Banque de relever de façon significative son positionnement sur le marché des services financiers, d’élargir son rayon d’action et de générer de nombreuses économies d’échelle qui se traduisent par une meilleure efficacité opérationnelle. Avec toutes ces acquisitions désormais complètement intégrées, l’accent se porte sur la croissance interne et sur l’apport accru des synergies provenant de la nature complémentaire des différentes lignes d’affaires du secteur de Gestion de patrimoine.

Cela dit, l’actuelle tendance à la consolidation dans les services financiers au Canada a pour conséquence de favoriser les initiatives d’acquisition. Le secteur de Gestion de patrimoine compte bien demeurer à l’affût des possibilités d’acquisitions qui présentent un intérêt pour la Banque.

Priorité à la distribution axée sur les conseils financiers

Le secteur réitère sa grande confiance dans les perspectives de forte croissance des activités de distribution de produits et services financiers assortie de conseils au client. Cet optimisme est fondé à la fois sur certaines tendances démographiques au Canada et sur la nette évolution à la hausse du nombre de ménages et de clients disposant d’un avoir net considérable. Il n’est pas prévu que ces tendances s’inversent, et elles ont plutôt pour effet de renforcer le besoin des clients de recourir aux services-conseils personnalisés en matière de gestion financière, en raison de la complexité accrue des décisions financières et de l’importance des enjeux auxquels le client doit faire face.

L’accent mis par le secteur sur ce segment des activités de gestion de patrimoine n’est pas pour autant une indication que les autres catégories de services sont moins importantes. Il est convenu que les stratégies de croissance, mises de l’avant par le secteur, visent l’ensemble des catégories de produits et services offerts par celui-ci.

Importance des partenariats et associations dans la stratégie globale

Le caractère unique du modèle d’affaires utilisé par le secteur de Gestion de patrimoine découle de la place prépondérante accordée aux partenariats et associations stratégiques. Ces ententes présentent des avantages mutuels indéniabiles pour les deux parties concernées et permettent à la Banque de les utiliser comme un levier pour exploiter de façon optimale ses capacités à concevoir des produits financiers et à utiliser ses plateformes d’exploitation. Les divers partenariats et associations mis en place font partie intégrante de l’univers stratégique du secteur de Gestion de patrimoine pour soutenir son expansion sur le marché. En conséquence, nonobstant l’importance accrue accordée à la croissance interne pour la période à venir, le secteur continue d’examiner les possibilités de partenariats ou d’associations susceptibles d’étendre le rayon d’action de la Banque dans le domaine de la gestion de patrimoine. La croissance visée par le secteur est indissociable du maintien de l’effet de levier positif créé par la conclusion de telles ententes.

Tirer profit des perspectives de croissance dans les marchés en développement pour la Banque

Le secteur entrevoit d’excellentes perspectives de développement pour les services de gestion de patrimoine dans les régions du Canada où la présence de la Banque est moindre. Les acquisitions effectuées au cours des dernières années ont étendu de façon significative la présence du secteur de Gestion de patrimoine dans les régions du centre et de l’ouest du Canada ainsi que de l’Atlantique. Le plan de mise en œuvre consiste à utiliser cette présence accrue comme base pour encourager une croissance future hors-Québec.

Réalisations

Compte tenu des récentes acquisitions, 2014 aura été une période de transition pour le secteur de Gestion de patrimoine. De façon générale, l’accent a été mis davantage sur la nécessité d’une gestion prudente et d’un contrôle des coûts d’exploitation dans l’ensemble des unités d’affaires.

Réaliser des synergies

L’une des réalisations majeures de 2014 est l’intégration réussie de TDWIS, les activités de règlement et de garde de valeurs acquis de la Banque Toronto-Dominion en novembre 2013. Il s’agit de l’un des transferts les plus importants dans l’histoire de l’industrie au Canada, avec 248 intermédiaires de marché, 39 milliards de dollars d’actifs et 133 000 clients intégrés parfaitement à la plateforme du Réseau des correspondants de NBCN inc. En plus de renforcer la position de chef de file de NBCN dans le domaine des services institutionnels, cette transaction favorise de façon considérable les économies d’échelle de la Banque, ce qui permet à FBN Gestion de patrimoine, Gestion privée 1859 et BNCD de générer des gains d’efficacité, étant donné que ces unités d’affaires partagent la même infrastructure.

Après s’être concentrée sur le Québec pendant les cinq premières années de son existence, Gestion privée 1859 a commencé en 2014 à étendre sa présence en dehors de la province pour tirer profit des synergies avec les autres unités d’affaires de la Banque. Le secteur des Particuliers et Entreprises de la Banque et FBN Gestion de patrimoine disposent de clients bien nantis qui pourraient éventuellement être intéressés par des composantes de l’offre de Gestion privée 1859. Cette dernière a donc augmenté ses effectifs à Vancouver, Calgary, Winnipeg et Toronto pour être en mesure de les servir.

Suite à la vente en 2012 des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. à Corporation Fiera Capital (Fiera) et à la prise de participation de 35 % dans cette dernière, Fiera a commencé à utiliser TBN pour les services de garde de valeurs. En 2014, Fiera a transféré à TBN des services de garde de valeurs pour des titres d’un montant de plus de 3 G\$.

Tenir la *Promesse Client*

La Banque a mis sur pied un programme financier destiné aux clients de FBN Gestion de patrimoine et Gestion privée 1859. Celui-ci allie les services bancaires transactionnels à la marge de crédit, propose une carte de crédit de prestige, des services de conciergerie voyages et un programme d'assistance médicale, le tout à un prix très attrayant.

L'acquisition de TDWIS et celles effectuées en 2012 et 2011 ont contribué à enrichir l'offre des divisions de gestion de patrimoine de la Banque, compte tenu que ces transactions ont permis en grande mesure d'ajouter les comptes multidevises, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les régimes enregistrés libellés en dollars US ainsi que plusieurs autres produits à la gamme de produits de FBN Gestion de patrimoine, BNCD et Gestion privée 1859.

BNCD a récemment ouvert son *Espace pour investisseurs autonomes*, un espace où les investisseurs novices et expérimentés peuvent assister à des séminaires, poser des questions sur le courtage direct, s'informer sur l'offre de services de BNCD, ouvrir un compte et négocier dans la zone interactive. Grâce à cet espace, BNCD est plus accessible que jamais avec ses présences via le Web et les applications mobiles, par téléphone et dans le réseau des succursales de la Banque.

FBN Gestion de patrimoine a lancé *mon PATRIMOINE* – un programme réellement novateur basé sur une tarification à honoraires, lequel offre une grande flexibilité et un large choix aux clients, en plus de présenter des caractéristiques uniques.

Priorités et perspectives pour 2015

En 2015, les priorités du secteur de Gestion de patrimoine répondent à quatre objectifs d'affaires.

- L'approche d'architecture ouverte adoptée par la Banque vis-à-vis ses solutions gérées, conçues à l'interne, est unique parmi les secteurs de gestion de patrimoine des banques. Cette approche consiste principalement à confier toutes les responsabilités de gestion de portefeuille à des gestionnaires d'actifs externes soigneusement sélectionnés. L'une des priorités de 2015 est de mieux faire connaître les avantages de cette architecture ouverte et d'accroître de façon significative les ventes de produits gérés dans le réseau des succursales de la Banque, le réseau de FBN Gestion de patrimoine et les réseaux de ventes externes.
- En lien avec son objectif de se concentrer sur des services-conseils complets en gestion de patrimoine, le secteur compte exporter les services fiduciaires qu'il offre actuellement au Québec à d'autres marchés clés dans les régions du centre et de l'ouest du Canada ainsi que de l'Atlantique, en procédant à l'embauche d'experts présents localement.
- Les acquisitions des dernières années étant maintenant complètement intégrées, l'une des premières priorités de 2015 sera d'identifier les domaines de synergie ou toute autre possibilité permettant au secteur de Gestion de patrimoine de continuer à améliorer son efficacité opérationnelle.
- Le secteur a l'intention de redoubler d'efforts pour rendre accessible à ses clients la large gamme de produits offerts par l'entremise de la Banque; il souhaite ainsi répondre à l'appétit grandissant des Canadiens fortunés ayant des besoins financiers multiples pour un « guichet unique » en matière de solutions financières.

Toujours dans l'optique de ces objectifs, le secteur compte mettre davantage l'accent sur la poursuite des améliorations technologiques en vue de réaliser des gains de productivité, sur le renforcement du professionnalisme et de l'approche de gestion de patrimoine de ses réseaux de distribution axés sur les services-conseils, et sur la pénétration de l'offre de produits et services du secteur via un système de canaux internes et de partenariats, en particulier dans les régions du centre et de l'ouest du Canada ainsi que de l'Atlantique.

ANALYSE SECTORIELLE

MARCHÉS FINANCIERS

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de solutions financières, allant des titres de créance et de participation au crédit bancaire, en passant par les produits de gestion du risque. Ce secteur fournit également des services-conseils complets en matière de fusions et acquisitions ainsi que de financement. Ce secteur permet également à ses clients d'accéder aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses lignes d'affaires portant sur les titres à revenus fixes, les titres de participation et les produits dérivés. Les clients de ce secteur se composent de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Le secteur des Marchés financiers offre des services axés sur les besoins de ses clients au Canada, en s'assurant de mettre toutes ses capacités au service de sa clientèle.

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file des activités de banque d'investissement au Québec et bénéficie d'une forte présence en croissance dans l'ensemble du Canada. Au chapitre des titres à revenus fixes et des titres de participation, la Banque est un acteur prépondérant au Canada, où elle offre des services de montage, de prise ferme, de distribution, de liquidités grâce à ses activités sur les marchés secondaires et de recherche macro-économique et axée sur les clients. Le secteur des Marchés financiers offre du financement et des services de gestion des risques à de moyennes et grandes entreprises canadiennes.

Par l'intermédiaire de bureaux situés à New York, à Londres et à Hong Kong, le secteur des Marchés financiers vend également des titres de créance et des titres de participation canadiens à des investisseurs institutionnels aux États-Unis et à l'international. Depuis la récente création d'une filiale à Dublin, le secteur a débuté des activités de négociation, avec d'importantes contreparties institutionnelles basées en Europe, sur des actions locales et sur des titres liés à des actions. Le secteur des Marchés financiers offre une grande expertise en investissement et en gestion de portefeuilles de prêts à la consommation en souffrance, par l'intermédiaire de sa filiale de financement spécialisé Credigy Ltd. qui exerce ses activités exclusivement à l'extérieur du Canada.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾	2014-13 Variation %
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾				
Revenus liés aux activités de négociation				
Titres de participation	333	288	246	16
Titres à revenus fixes	218	237	212	(8)
Marchandises et devises	83	88	73	(6)
	634	613	531	3
Commissions des marchés financiers	301	257	280	17
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	27	26	49	4
Services bancaires	250	234	191	7
Autres	315	248	252	27
Revenu total	1 527	1 378	1 303	11
Frais autres que d'intérêts	692	664	672	4
Contribution	835	714	631	17
Dotations (récupérations) aux pertes sur créances	–	(14)	3	
Résultat avant charge d'impôts	835	728	628	15
Charge d'impôts	226	195	170	16
Résultat net excluant les éléments particuliers	609	533	458	14
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(9)	–	(28)	
Résultat net	600	533	430	13
Participations ne donnant pas le contrôle	14	8	3	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	586	525	427	12
Actif moyen	86 198	87 063	76 084	(1)
Dépôts moyens	11 109	6 541	4 160	70
Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement)	8 070	7 081	5 855	14
Prêts douteux nets	–	–	40	
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	– %	– %	0,7 %	
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	45,3 %	48,2 %	51,6 %	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 600 M\$ pour l'exercice 2014, soit une hausse de 67 M\$ ou 13 % par rapport à 2013. En excluant les éléments particuliers, le résultat net du secteur a augmenté de 76 M\$ ou 14 % pour s'établir à 609 M\$ en 2014, comparativement à 533 M\$ en 2013. Le revenu total du secteur en équivalent imposable se chiffre à 1 527 M\$, en hausse de 149 M\$ par rapport à 2013. Cette hausse est attribuable à toutes les catégories de revenus.

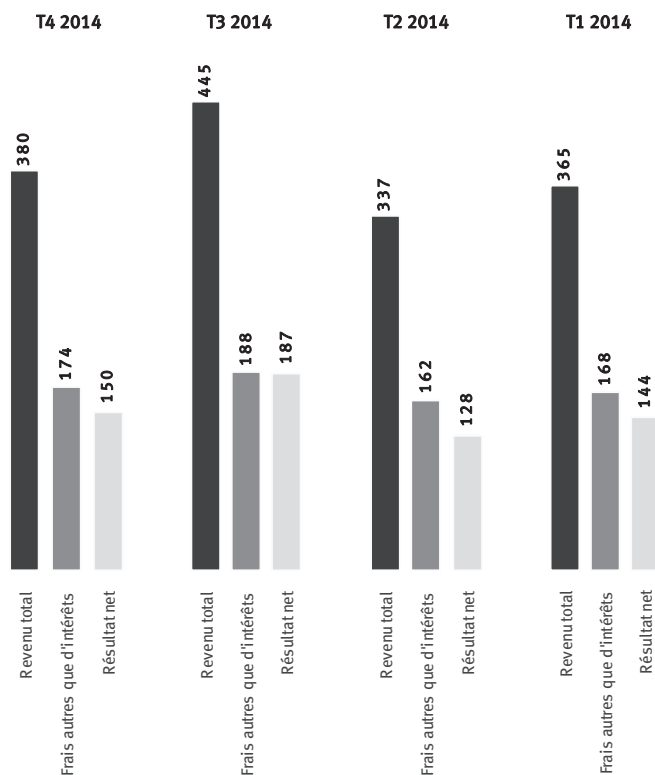
Les revenus liés aux activités de négociation sont en hausse de 21 M\$ ou 3 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des activités portant sur les titres de participation. Les commissions des marchés financiers ont augmenté de 44 M\$ ou 17 %, principalement en raison des revenus provenant des nouvelles émissions. Les revenus des services bancaires ont connu une croissance de 7 %, notamment en raison des besoins accrus de financement de la clientèle. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont stables par rapport à l'exercice 2013. Enfin, les revenus tirés d'autres activités sont en progression par rapport à l'exercice précédent en raison de la cession de placements et de la croissance soutenue des revenus provenant de la filiale Credigy Ltd.

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a comptabilisé, à titre d'élément particulier, une charge de 13 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts) afin de refléter l'ajustement de valeur lié au financement (*Funding Valuation Adjustment* ou FVA). Le FVA représente les coûts et les bénéfices de financement implicites au marché pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas garantis (incluant ceux partiellement garantis). La Banque, comme plusieurs autres institutions financières, a effectué cet ajustement afin d'intégrer la façon dont ces instruments financiers dérivés sont négociés.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 692 M\$, en hausse de 28 M\$ comparativement à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation de la rémunération variable découlant de la croissance des revenus. Le ratio d'efficacité s'est toutefois amélioré et se chiffre à 45,3 %, comparativement à 48,2 % en 2013 et à 51,6 % en 2012.

Pour l'exercice 2014, le secteur n'a enregistré aucune dotation aux pertes sur créances alors que des récupérations de pertes sur créances de 14 M\$ avaient été enregistrées en 2013.

Résultats trimestriels ^{(1) (2)} (en équivalent imposable) ⁽²⁾ (en millions de dollars canadiens)



- (1) Excluant les éléments particuliers.
(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Stratégies et réalisations

Un client, une banque

La stratégie *un client, une banque* est demeurée le point central de l'approche du secteur des Marchés financiers visant à rassembler les capacités de la Banque afin de les mettre au service de tous les clients. Pour y arriver, le secteur a recours à une approche de collaboration et de partenariat entre ses lignes d'affaires, les secteurs de Gestion de patrimoine et des Particuliers et Entreprises de la Banque ainsi qu'avec les services centralisés au sein de la Banque. Tout au long de l'exercice, le secteur a tiré parti de ses forces afin d'établir ou d'accroître sa position de chef de file dans certains domaines ciblés.

Les transactions suivantes reflètent la capacité du secteur à fournir une vaste gamme de solutions intégrées à ses clients :

- Le secteur des Marchés financiers a été mandaté par EnerCare Inc. afin de conseiller quant à son acquisition de l'entreprise *Ontario Home and Small Commercial Services* de Direct Energy Marketing Limited auprès de Centrica plc pour un montant de 550 M\$. Ce secteur a également été cochef de file d'une opération de financement de 333 M\$ sur le marché des titres de participation et a agi à titre de cochef de file dans le cadre de nouvelles facilités d'emprunt pour un montant total de 310 M\$.
- Le secteur des Marchés financiers, prêteur pour Long Run Exploration Ltd. depuis la création de la compagnie, a agi à titre de cochef de file à l'égard de sa facilité de crédit de 695 M\$ et continue de réaliser des stratégies multi-produit de couverture pour cette compagnie. Le secteur a agi également à titre d'émetteur principal pour Long Run Exploration Ltd. dans le cadre de son financement de titres de participation par voie de prise ferme d'un montant de 120 M\$, dans le cadre d'une seconde offre par voie de prise ferme d'un montant de 69 M\$ et dans le cadre d'un placement de débentures convertibles de 75 M\$ au premier semestre de 2014.
- Le secteur a également participé à la transaction entre Long Run Exploration Ltd. et Crocotta Energy Inc. relativement à la transaction d'une valeur de 357 M\$ qui s'est traduite par la création de Leucrotta Exploration Inc. Le secteur a alors agi à titre d'émetteur principal dans le cadre d'un financement par actions par voie de prise ferme de Leucrotta d'un montant de 30 M\$; également le chef de file prêteur à l'égard de sa facilité de crédit de 25 M\$ et continue de réaliser des stratégies multi-produit de couverture pour Leucrotta Exploration Inc.
- Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de cochef de file teneur de livres dans le cadre d'opérations sur les marchés des titres de participation d'une valeur de 1,42 G\$ ainsi qu'à titre de teneur de livre conjoint pour une facilité de crédit de relais de 1,36 G\$ US relativement à l'acquisition de PHH Arval par Element Financial Corporation, avec plus de 4,6 G\$ US d'actifs. Le secteur a également agi à titre de coteneur de livres dans le cadre de deux autres précédentes transactions sur les marchés des titres de participation, y compris la première émission d'actions privilégiées de la société.

Maintenir le cap sur les entreprises de moyenne capitalisation

Le secteur des Marchés financiers continue de maintenir le cap sur les entreprises clientes de moyenne capitalisation en leur fournissant une vaste gamme de services-conseils, d'options de financement et de produits de gestion des risques. En plus de l'énergie et des mines de moyenne capitalisation, le secteur met également l'accent sur d'autres secteurs d'activité dont le secteur immobilier, les produits industriels, le transport, la consommation et le détail ainsi que la télécommunication, les médias et les technologies.

Durant l'exercice, le secteur a fourni des services-conseils dans le cadre de 53 transactions annoncées publiquement de fusion et acquisition et a agi à titre de chef ou cochef de file dans 94 émissions de titres de participations au nom des sociétés émettrices.

Tirer parti de la position de chef de file du marché au Québec

En tant que chef de file du marché au Québec, le secteur des Marchés financiers a continué d'accroître sa présence dans la province. Il a participé à l'octroi de 56 prêts syndiqués visant des émetteurs du Québec, et a supervisé seul ou conjointement 40 de ces transactions, pour une part de marché de 22,1%.

Le secteur des Marchés financiers s'est classé au premier rang des participants à des appels publics à l'épargne au Québec, ayant mené 12 émissions d'une valeur globale de plus de 2,0 G\$, ce qui représente une part de marché de 18%. Durant l'exercice, le secteur a participé à 26 émissions, plus que tous les autres contrepartistes. Le secteur a fourni des services-conseils pour 14 transactions de fusion et acquisition, d'une valeur totale de près de 10,0 G\$, en plus de se classer premier pour ces transactions canadiennes de fusions et acquisitions.

Voici quelques réalisations pour des émetteurs établis au Québec.

- A agi à titre de cochef de file dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Lumenpulse inc. d'une valeur de 115 M\$ et dans le cadre d'une seconde offre par voie de prise ferme d'un montant de 66,5 M\$.
- Chef de file pour des facilités de crédit pour Fonds de placement immobilier Cominar pour un montant de 825 M\$, en tant qu'agent administratif et cochef de file dans le cadre du placement de titres de participation du Fonds de placement immobilier Cominar d'une valeur de 287,5 M\$ relativement au financement de l'acquisition d'un centre commercial et d'un portefeuille d'immeubles de bureaux d'Ivanhoé Cambridge inc. d'un montant de 1,6 G\$.
- Conseiller financier dans d'importants projets de développement dans la province de Québec, en tant que chef de file unique pour 360 M\$ de facilités de crédit, en tant que services-conseils autres pour la cimenterie de Ciment McInnis inc. à Port-Daniel d'une valeur de 1,1 G\$ et pour Pétrolia inc. et Corridor Ressources Inc. relatif au programme d'exploration pétrolière de l'île d'Anticosti d'une valeur de 100 M\$.

Maintenir la position de chef de file des marchés des titres à revenus fixes

Le groupe des titres à revenus fixes du secteur des Marchés financiers a conservé son statut de contrepartiste de premier plan, obtenant le premier rang du classement global du magazine *Bloomberg* pour la prise ferme de titres d'emprunt du gouvernement du Canada. La part de marché du groupe a atteint 19,1 % à date en 2014 et ce dernier a agi à titre de chef de file ou de cochef de file dans le cadre de 63 souscriptions et émissions pour compte de tiers de billets à moyen terme gouvernementaux pour un total de 31,0 G\$.

En tirant parti des relations de prêteur existantes et croissantes, l'équipe des titres à revenus fixes s'est établie comme l'un des meilleurs contrepartistes en matière de souscription de titres d'emprunt de sociétés, participant à 128 transactions de titres de sociétés pour un total de 8,5 G\$.

La distribution de produits canadiens sur les marchés internationaux demeure un des objectifs stratégiques du secteur. Récemment, le groupe a reconfirmé cet objectif en ouvrant un bureau à Hong Kong, tout en conservant une présence bien établie à New York et au Royaume-Uni avec le plus important pupitre de négociation axé sur les produits canadiens.

Démontrer nos forces dans les secteurs des infrastructures et du financement de projets

Le groupe des titres à revenus fixes est également un chef de file pour ce qui est de la prise ferme de titres d'emprunt à long terme à des sociétés public-privé canadiennes d'infrastructure, s'appropriant la première place du marché canadien au cours des deux dernières années.

Voici des exemples de mandats-conseils du secteur des Marchés financiers.

- Conseillé les commanditaires des projets Gracorp Capital Advisors Ltd et Balfour Beatty Investments L.P. quant à la structure et à la mobilisation de capitaux à long terme pour le projet North Island Hospitals de 232 M\$ (financement) en Colombie-Britannique, lequel comprend deux nouveaux hôpitaux pour les collectivités de Comox Valley et de Campbell River.
- La première obligation verte directement utilisée pour financer un projet en partenariat public-privé en Amérique du Nord. La filiale de courtage Financière Banque Nationale inc. est un membre agréé de *Green Bond Principles*.

En 2014, le secteur des Marchés financiers a également poursuivi son engagement pour ce qui est du financement de projets d'énergie renouvelable en occupant des rôles importants dans tout le Canada.

En Colombie-Britannique, la Banque a financé quatre projets énergétiques incluant trois projets hydroélectriques. Elle a notamment:

- agi en tant que cochef de file d'un financement en obligations à long terme de 299 M\$ pour le projet de remplacement de la centrale hydroélectrique John Hart (commandité par InPower BC General Partnership);
- agi en tant que cochef de file et agent administratif à l'égard des facilités de crédit à long terme de 95 M\$ pour le projet hydroélectrique de Tretheway Creek (élaboré par Innergex énergie renouvelable inc.);
- fourni à elle seule un financement bancaire et des contrats de couverture de taux d'intérêt de 77 M\$ pour le projet Culliton Creek de BluEarth Renewables Inc.; et
- agi en tant qu'agent administratif à l'égard des facilités de crédit de 202 M\$ relativement au projet de biomasse Merritt Green Energy conçu par Fergate Capital Management Ltd. and Dalkia Canada Inc.

En Ontario, la Banque a financé plusieurs projets. Elle a notamment agi à titre de cochef de file à l'égard de facilités de crédit d'un montant de 543 M\$ pour le projet Kingston Solar (conçu par Connor, Clark & Lunn Infrastructure et Samsung Renewable Energy Inc.).

En Nouvelle-Écosse, la Banque est fier d'appuyer Elemental Energy Inc. en fournissant des facilités de crédit d'un montant de 30 M\$ en tant que prêteur unique pour la construction de son projet Watts Wind II.

Leader dans l'offre de produits de gestion du risque auprès des clients de la Banque

Le secteur des Marchés financiers a continué de tirer parti de son expertise en structuration et négociation de produits dérivés pour élaborer des solutions innovantes de gestion du risque en vue d'aider ses clients à gérer les risques auxquels ils sont exposés, dans toutes les catégories d'actifs. Le secteur a vu le nombre de clients actifs dans toutes les catégories d'actifs croître de 61 % au cours des cinq derniers exercices. Pendant la même période, le nombre de clients qui utilisent plus d'un produit de gestion du risque a augmenté de 75 %. Cela se traduit par une solide hausse des revenus.

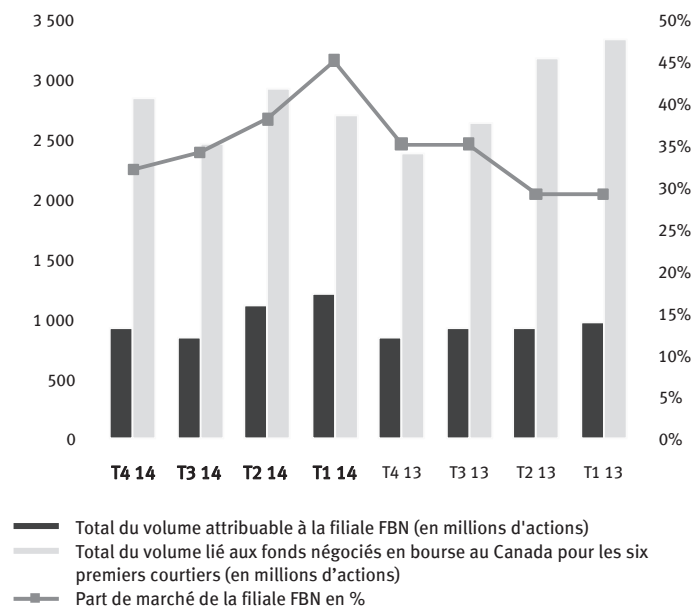
Fournisseur de premier plan de titres de participation et de produits structurés

Le groupe de produits dérivés a continué d'offrir des produits dérivés négociés hors bourse et une expertise en structuration pour toutes les catégories d'actifs, des fonds négociés en bourse (FNB) et pour les émetteurs de billets structurés et de produits de détail gérés. Le groupe a aussi continué de fournir des liquidités aux investisseurs ainsi que des services de recherche à l'égard de tous les produits de placement.

Faits saillants – Fonds négociés en bourse (FNB) et billets structurés

- Le groupe est le plus important teneur de marché pour les FNB au Canada (selon le volume) (*Bloomberg*).
- Le groupe a fourni des liquidités à tous les FNB et a été désigné comme teneur de marché pour 36 % des FNB inscrits au Canada.
- Les volumes de ventes de billets structurés se sont accrus de 217 % au cours des cinq derniers exercices.

Volume total des FNB sur le marché canadien et part de marché



Offre au client des capacités parmi les meilleures du secteur

Les réalisations suivantes confirment l'engagement du secteur des Marchés financiers à offrir à ses clients des services de pointe.

- L'équipe de recherche a été à égalité au premier rang par les émetteurs corporatifs, basé sur l'analyste ayant démontré la meilleure compréhension de leur société selon le rapport 2014 *Worldwide Equity Capital Markets Performance – Canadian Equity* de *Brendan Wood International*.
- L'économiste et stratège en chef de la Banque a été l'un des trois seuls économistes canadiens à figurer au plus récent palmarès de *Bloomberg* des meilleurs prévisionnistes pour l'économie américaine (*Top Forecasts of the U.S. Economy*) (pour la période de deux ans terminée en août 2014).

Gamme solide de financement spécialisé grâce à Credigy Ltd.

Credigy Ltd. est la division de financement spécialisé du secteur des Marchés financiers, qui a acquis une participation majoritaire en 2006, et par la suite, a haussé celle-ci à 80 %. Credigy Ltd. achète des portefeuilles d'actifs productifs et non productifs liés au secteur de la consommation et, grâce à son expertise en analyse et modélisation de données, elle optimise les recouvrements de façon à atteindre les rendements cibles. Elle agit également comme prêteur auprès d'autres grands acheteurs d'actifs semblables.

Credigy Ltd. vise les marchés internationaux, faisant l'acquisition de portefeuilles aux Amériques et en Europe. Le groupe est aussi diversifié en termes de catégories d'actifs. La croissance de ses revenus et de son résultat avant impôts de 2013 à 2014, s'est respectivement chiffrée à 22 % et à 93 %.

Priorités et perspectives 2015

En 2015, le secteur des Marchés financiers continuera à mettre l'accent sur sa stratégie *un client, une banque*, en concevant des solutions innovantes et intégrées afin de combler les besoins de ses clients et de saisir les opportunités de marché.

Les priorités stratégiques visent à poursuivre la consolidation des parts de marché dans le financement de dettes de sociétés, le financement des infrastructures et de l'énergie, tout en continuant la croissance des compétences en matière de financement spécialisé par l'intermédiaire de la filiale Credigy Ltd. en plus de poursuivre sur la capacité du secteur à distribuer des produits d'investissement canadiens à l'ensemble des investisseurs.

ANALYSE SECTORIELLE

AUTRES

VUE D'ENSEMBLE

La rubrique *Autres* regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque; certains éléments non récurrents; ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information, Gestion des risques, Opérations, Marketing et Stratégie d'entreprise, Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finances et Trésorerie.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable)⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	(57)	(16)	78
Revenus autres que d'intérêts	143	126	83
Revenu total	86	110	161
Frais autres que d'intérêts	166	145	109
Résultat avant charge d'impôts	(80)	(35)	52
Charge d'impôts	(58)	(39)	3
Résultat net excluant les éléments particuliers	(22)	4	49
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(8)	113	112
Résultat net	(30)	117	161
Participations ne donnant pas le contrôle	55	55	57
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(85)	62	104
Actif moyen	28 566	20 670	25 919

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Résultats financiers

En excluant les éléments particuliers, la perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels atteint 22 M\$ pour l'exercice 2014, comparativement à un résultat net de 4 M\$ pour l'exercice précédent et un résultat net de 49 M\$ pour l'exercice 2012. La diminution du résultat net de 2014 par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable aux revenus moindres de la Trésorerie, à la rémunération variable liée à la bonne performance de la Banque, aux initiatives technologiques corporatives et à la promotion de l'image de marque.

Les éléments particuliers de l'exercice 2014, déduction faite des impôts, comprennent des revenus liés à la détention des billets restructurés, déduction faite du coût de financement lié à la détention de ces billets, de 54 M\$ (104 M\$ en 2013), des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 45 M\$ (29 M\$ en 2013), des provisions pour litiges de 10 M\$ (nulles en 2013) et des charges relatives à la participation de la Banque dans Groupe TMX limitée de 7 M\$ (4 M\$ en 2013).

Pour l'exercice 2013, les éléments particuliers, déduction faite des impôts, comprenaient également une réduction de la charge de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi de 26 M\$, des charges liées à des indemnités de départ et à des locaux vacants de 21 M\$ ainsi qu'un renversement de provisions pour éventualités fiscales de 37 M\$.

Trésorerie et services centralisés

La rubrique *Autres* regroupe la Trésorerie et les services centralisés, soit Technologie de l'information, Gestion des risques, Opérations, Marketing et Stratégie d'entreprise, Ressources humaines et Affaires corporatives et Finances et Trésorerie. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'affaires en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Technologie de l'information

Le secteur Technologie de l'information a pour responsabilité d'une part d'entretenir le patrimoine technologique de la Banque afin de garantir la fiabilité des services informatiques offerts à ses clients et employés, et d'autre part de faire évoluer ces services avec agilité afin de soutenir les objectifs d'affaires de la Banque et de se conformer aux évolutions des exigences réglementaires. La gestion des risques technologiques, qu'il s'agisse de la sécurité d'accès aux données, de la prévention de la désuétude, ou encore du plan de relève, font également partie des responsabilités de ce secteur.

Gestion des risques

Le secteur Gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels est exposée la Banque et de promouvoir une saine culture de gestion des risques. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques (se reporter à la section « Gestion des risques » pour plus de détails). De plus, ce secteur développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque. Ce secteur est également un partenaire d'affaires et un leader d'expertise en veillant à minimiser les risques juridiques et ce, en fournissant de judicieux conseils notamment à l'égard des questions réglementaires, de gouvernance et de litiges commerciaux.

Opérations

Le secteur Opérations est un partenaire d'affaires stratégique et proactif qui assure la livraison des produits et services financiers pour les clients. Il appuie l'opérationnalisation des stratégies d'affaires et crée de la valeur en continu, notamment par une approche structurée d'amélioration des processus d'affaires. Le secteur Opérations assume un leadership transversal en ce qui concerne la gouvernance des processus d'affaires de bout en bout dans le but de simplifier la Banque et de générer des gains tangibles pour les clients, les employés et les actionnaires. Le secteur Opérations dirige également le bureau des initiatives stratégiques dont le rôle principal est de conseiller le bureau de la présidence dans ses décisions d'investissements stratégiques. Dans la réalisation de l'ensemble de ses mandats, l'équipe des Opérations déploie des stratégies précises et agit avec rigueur afin que sa contribution soit un levier pour la croissance et une source de différenciation pour l'expérience client.

Marketing et Stratégie d'entreprise

Le secteur Marketing et Stratégie d'entreprise est responsable de la mise en œuvre de la stratégie, de l'image de marque et de l'expérience client distinctive de la Banque. À cette fin, il met de l'avant une offre de produits financiers et de solutions de paiement adaptée aux besoins des clients particuliers et entreprises, s'appuie notamment sur une approche analytique éprouvée et s'assure de l'arrimage étroit des développements technologiques et numériques aux priorités d'affaires. Le secteur est également responsable de l'engagement communautaire, des affaires publiques, des relations institutionnelles ainsi que de l'identification d'occasions de développement stratégique pour la Banque.

Ressources humaines et Affaires corporatives

Le secteur Ressources humaines et Affaires corporatives offre son expertise à l'ensemble des unités de la Banque. Par des stratégies visant notamment à attirer, développer et retenir les meilleurs talents, les Ressources humaines contribuent à la performance de l'organisation, à sa croissance et au maintien de son statut d'employeur de choix. Ce secteur met en place des pratiques et politiques favorisant la mobilisation des employés et veille à cultiver un environnement de travail où chacun peut développer son plein potentiel. Pour leur part, les Affaires corporatives veillent à préserver l'intégrité de la Banque et ses filiales en tant qu'entreprise publique en plus de fournir un support juridique et administratif pour assurer la vie corporative. De plus, ils veillent à la gouvernance de l'entreprise, à la divulgation continue ainsi qu'aux exigences réglementaires de la Banque et ses filiales.

Finances et Trésorerie

Le secteur Finances et Trésorerie a pour responsabilités la gestion optimale des ressources financières (capital, liquidité, financement et approvisionnement), la gestion active de l'appariement du bilan et la gouvernance adéquate de l'information comptable et financière. De plus, ce secteur participe à la prise de décisions stratégiques et opérationnelles, et supervise les activités du fonds commun d'investissement des régimes de retraite des employés de la Banque. Enfin, il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Par ailleurs, l'Audit interne relève du secteur Finances et Trésorerie pour les aspects administratifs.

ANALYSE FINANCIÈRE

Analyse des résultats consolidés

Revenu total

Pour l'exercice 2014, le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 5 683 M\$, en hausse de 323 M\$ par rapport à l'exercice 2013 (tableau 2, page 96). En excluant les éléments particuliers de 2014 et 2013, le revenu total en équivalent imposable de 2014 est en hausse de 408 M\$ ou 8 % par rapport à l'année précédente. Les éléments particuliers de 2014 et 2013 comprennent des éléments liés à la détention des billets restructurés et ceux relatifs aux acquisitions. De plus, les éléments particuliers de 2014 comprennent l'ajustement de valeur lié au financement de certains instruments financiers dérivés.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2014 atteint 2 763 M\$ par rapport à 2 646 M\$ pour l'exercice 2013 (tableau 3, page 96) en hausse de 117 M\$. Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 84 M\$ ou 5 % pour s'établir à 1 699 M\$ pour l'exercice 2014. Le volume moyen des prêts et des dépôts a connu une bonne croissance par rapport à l'exercice 2013 avec des hausses respectives de 6 % et 7 %, surtout en provenance des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires. La hausse a toutefois été atténuée par un rétrécissement de la marge bénéficiaire à 2,24 % en 2014 par rapport à 2,28 % en 2013. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 43 M\$ pour s'établir à 315 M\$ en raison de la croissance du volume d'activités de courtage, du Compte Surintendant et de l'acquisition de TDWIS. Pour le secteur des Marchés financiers, la hausse du revenu net d'intérêts de 40 M\$ en 2014 par rapport à 2013 provient principalement des activités de négociation, et doit être analysée globalement avec les autres éléments composant le revenu des activités de négociation. Enfin, le revenu net d'intérêts à la rubrique *Autres* est en baisse, surtout en raison des activités de la Trésorerie.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2014 sont de 2 920 M\$, par rapport à 2 714 M\$ à l'exercice précédent (tableau 4, page 97). Les revenus de négociation constatés dans les revenus autres que d'intérêts sont de 106 M\$ comparativement à 186 M\$ en 2013. En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation ont atteint 743 M\$ en 2014, soit une baisse de 82 M\$ par rapport à l'exercice 2013 (tableau 5, page 97). Cette diminution provient principalement des éléments liés à la détention des billets restructurés pour lesquels les revenus enregistrés en raison de l'appréciation de valeur ont été moins élevés en 2014 qu'en 2013 et de la baisse des revenus sur les titres à revenus fixes.

Tel que présenté au tableau 4 de la page 97, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en hausse de 29 % en raison de la croissance des nouvelles émissions et de l'acquisition de TDWIS, et les commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué de 1 %, conséquence de la migration des activités vers les services tarifés. Les revenus des fonds communs de placement et les services fiduciaires, qui totalisent 639 M\$, sont en hausse de 106 M\$, surtout en raison des revenus tirés des services tarifés et de la croissance des actifs sous administration, notamment en raison de l'acquisition de TDWIS. Les revenus sur acceptations, sur lettres de crédit et de garantie ont diminué de 9 M\$ en raison de la migration de la clientèle vers des produits de prêts. Les gains sur valeur mobilières disponibles à la vente ont augmenté de 21 M\$, principalement en raison de la disposition de titres par les secteurs Trésorerie et Assurances.

Les revenus d'assurances ont diminué de 8 %, conséquence d'une diminution des primes brutes ainsi que de l'augmentation des prestations payées aux clients et du passif d'assurance.

Par ailleurs, la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est en hausse suite à la contribution plus élevée de Maple Financial Group Inc. et de Fiera. Les revenus divers s'établissent à 356 M\$, en hausse de 60 M\$, notamment en raison de la cession de placements et de la croissance des revenus de la filiale Credigy Ltd.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2014 sont en hausse de 27 M\$ par rapport à l'exercice 2013 (tableau 6, page 98). Les dotations aux pertes sur créances des particuliers ont augmenté de 7 M\$ principalement sur les prêts à la consommation, notamment en raison de la croissance des volumes de prêts. Les dotations aux pertes sur créances pour le crédit aux entreprises ont été de 50 M\$ pour l'exercice 2014, soit une hausse de 6 M\$. Les dotations aux pertes sur créances des prêts aux grandes sociétés sont nulles en 2014 alors que des récupérations de 14 M\$ avaient été enregistrées au cours de l'exercice 2013. Globalement, les dotations aux pertes sur créances de 2014 ont représenté 0,21 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,20 % à l'exercice précédent, ce qui demeure relativement faible.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 3 423 M\$ en 2014, en hausse de 217 M\$ par rapport à l'exercice précédent (tableau 7, page 99). En excluant les éléments particuliers de 2014 et 2013, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 156 M\$ ou 5 %.

En 2014, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 2 051 M\$, en hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la rémunération variable, par l'acquisition de TDWIS, ainsi que par la réduction de la charge de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi enregistrée en 2013.

Les frais de technologie, incluant l'amortissement, sont en hausse principalement en raison des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles plus élevées en 2014 qu'en 2013. Pour les frais d'occupation, incluant l'amortissement, la diminution provient notamment de l'enregistrement d'une provision au titre de locaux vacants en 2013. Les honoraires professionnels ont augmenté de 6 M\$ pour s'établir à 227 M\$ en 2014, en raison des développements technologiques alors que la promotion des services bancaires explique la hausse de 9 M\$ des coûts liés à la publicité et aux relations externes. Enfin, les frais de sécurité et vols augmentent en raison de l'enregistrement de provisions pour litiges en 2014.

Charge d'impôts

La note 24 afférente aux états financiers consolidés, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2014, la charge d'impôts totalise 295 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 16 % comparativement à une charge de 252 M\$ en 2013, pour un taux effectif d'imposition de 14 %. Cette augmentation du taux effectif d'impôt s'explique par le renversement de provisions pour éventualités fiscales de 37 M\$ en 2013 et a été partiellement compensée par des revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières plus importants en 2014.

Information financière trimestrielle

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes sur créances trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Un sommaire des résultats pour les douze derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 94 et 95. Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables (se reporter à la note 2 afférentes aux états financiers consolidés). L'analyse des huit derniers trimestres permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats.

- Le résultat net de chaque trimestre des exercices 2014 et 2013 a été en croissance par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à l'exception du deuxième trimestre de 2014 et du quatrième et du deuxième trimestre de 2013. La diminution du résultat net du deuxième trimestre de 2014 est attribuable à l'enregistrement de revenus provenant de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés au deuxième trimestre de 2013. L'enregistrement de revenus provenant des billets restructurés au quatrième trimestre et au deuxième trimestre de 2012 ainsi que le gain à la cession d'une filiale au deuxième trimestre de 2012 expliquent la diminution du résultat net pour le quatrième trimestre et le deuxième trimestre de 2013.
- Le résultat net du premier et du troisième trimestre de 2014 a été plus élevé suite à l'enregistrement de revenus provenant de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés.
- Au cours du quatrième trimestre de 2014, des charges ont été enregistrées en raison de pertes de valeur d'immobilisations incorporelles, de provisions pour litiges et de l'ajustement de valeur lié au financement alors qu'au quatrième trimestre de 2013, des charges additionnelles pour locaux vacants et des indemnités de départ avaient été comptabilisées.
- Au cours du premier trimestre de 2013, une diminution des coûts relatifs aux services passés avait été comptabilisée suite aux modifications de normes comptables et aux changements aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.
- Le résultat net du troisième trimestre de 2013 comprenait un renversement de provisions fiscales alors qu'aucun renversement n'a été enregistré au cours des quatre trimestres de 2014.

De façon globale, au cours des huit derniers trimestres, le résultat net a été positif. Cette situation reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation.

Le revenu net d'intérêts a augmenté au cours des quatre trimestres de 2014 et de 2013, par rapport aux trimestres correspondants de 2013 et de 2012. La progression du volume de prêts et de dépôts avec les particuliers et les entreprises, l'augmentation du volume du compte Surintérêt ainsi que l'acquisition de TDWIS en 2014 ont contribué à cette augmentation.

Les revenus autres que d'intérêts ont progressé par rapport à 2013 pour trois des quatre trimestres de 2014. Le deuxième trimestre de 2014 a été plus faible que celui de 2013, suite à la comptabilisation de revenus provenant de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés au deuxième trimestre de 2013. Les revenus autres que d'intérêts de trois des trimestres de 2013 étaient en baisse par rapport à la période correspondante de 2012 en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés au deuxième et au quatrième trimestre de 2012 et du gain à la cession d'une filiale au deuxième trimestre de 2012.

Les dotations aux pertes sur créances ont crû pour la plupart des huit derniers trimestres en raison de la hausse des prêts aux particuliers et aux entreprises ainsi qu'à des récupérations de pertes sur créances aux grandes sociétés enregistrées au cours du premier trimestre de 2013.

Les frais autres que d'intérêts sont en hausse pour la majorité des huit derniers trimestres principalement en raison des hausses salariales, des investissements technologiques, des initiatives pour la promotion des services bancaires ainsi que des acquisitions. La hausse des frais autres que d'intérêts est plus importante au quatrième trimestre de 2014, en comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des pertes de valeurs d'immobilisations incorporelles alors qu'au premier trimestre de 2014, la hausse s'explique par la diminution de la charge pour les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi enregistrée au trimestre correspondant de 2013. Enfin, les frais autres que d'intérêts sont en baisse au deuxième trimestre de 2014 en raison des pertes de valeurs d'immobilisations incorporelles au deuxième trimestre de 2013. Au quatrième trimestre de 2013, les frais autres que d'intérêts avaient diminué par rapport au trimestre correspondant de 2012 en raison des indemnités de départ moins importantes en 2013.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont à la hausse pour les huit trimestres de 2014 et de 2013 suite à la croissance des revenus des filiales qui ne sont pas détenues en propriété exclusive.

Le taux d'impôt est demeuré stable au cours des huit derniers trimestres, à l'exception du troisième trimestre de 2013 où le taux avait baissé considérablement suite au renversement de provisions pour éventualités fiscales.

Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2014, consulter le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR à l'adresse sedar.com où l'on retrouve le communiqué de presse du quatrième trimestre de 2014 déposé le 5 décembre 2014.

Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2014, l'actif total de la Banque s'établit à 205,4 G\$ en comparaison de 188,2 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9 % surtout due aux prêts et acceptations qui ont augmenté de 8,9 G\$, à la trésorerie et aux dépôts auprès d'institutions financières en hausse de 4,5 G\$ et aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et aux valeurs mobilières empruntées qui ont augmenté de 3,1 G\$ (se reporter aux bilans consolidés à la page 108).

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 8,1 G\$ au 31 octobre 2014, sont en hausse de 4,5 G\$ par rapport au bilan consolidé de 2013. Cette augmentation provient essentiellement de la succursale de New York qui a maintenu des liquidités plus élevées. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée aux pages 82 à 89 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 53,0 G\$ au 31 octobre 2014, ce qui représente 26 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2014, elles ont diminué de 0,7 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 53,7 G\$ au 31 octobre 2013. Globalement, la composition des valeurs mobilières est relativement stable, malgré une diminution des titres émis ou garantis par les gouvernements du Canada et des provinces qui a été compensée par une augmentation des titres de participation. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées totalisent 24,5 G\$ au 31 octobre 2014, en hausse de 3,1 G\$ par rapport au montant inscrit au bilan consolidé au 31 octobre 2013, en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 75 à 82 du présent Rapport de gestion.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Au 31 octobre 2014, la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 479 M\$ (1 727 M\$ au 31 octobre 2013), dont un montant de 1 253 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 226 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 506 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 221 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014 est principalement attribuable à des remboursements de capital et des dispositions. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a participé à deux processus optionnels de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC II et a disposé de certains billets, classés dans les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, pour une valeur nominale de 199 M\$. La Banque a reçu en échange 183 M\$ en espèces ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie et a classé ces unités dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2014, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 166 M\$, et 75 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 293 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 68 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Établissement à la juste valeur

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC en excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation intégrant des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. La méthode d'évaluation de la juste valeur tient également compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégories A-1, A-2 et B, l'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 30 % en 2014 (30 % en 2013) dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégorie C, l'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 100 % en 2014 (30 % en 2013) dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée par une analyse des actifs sous-jacents des billets et de la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation couramment utilisés par les intervenants du marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur des marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

Dans l'établissement de la juste valeur des billets restructurés, la Banque ajuste, au besoin, son hypothèse sur la liquidité afin de refléter les conditions du marché.

La Banque établit la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées pour établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, des revenus de 92 M\$ ont été enregistrés principalement en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés (151 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013). Ces montants ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative au 31 octobre 2014. Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 se maintiennent à « AA (faible) (sf) » et celles des billets VAC I et VAC II de catégorie A-2 demeurent inchangées à « A (sf) » et « A (faible) (sf) », respectivement. La cote de crédit des billets VAC I de catégorie B demeure inchangée à « BBB (faible) (sf) ».

Le tableau ci-dessous présente la valeur nominale et la valeur comptable des actifs et passifs financiers relatifs aux VAC, ainsi que leurs échéances contractuelles résiduelles.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2014, ce qui pourrait changer dans le futur. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2014 est la suivante.

- Un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur.
- Une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 3 M\$ à 6 M\$.
- Une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 2 M\$ à 3 M\$.
- Une variation de 100 points de base de l'escompte de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 11 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 2 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2 et B donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 7 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2 et B se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 20 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégorie C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne se négocient pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays européens, et (4) des modifications aux lois.

Échéances contractuelles des actifs et des passifs financiers relatifs aux VAC

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

					Valeur comptable		Valeur nominale	
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	2014	2013	2014	2013
					Total	Total		
VAC I et VAC II	–	–	1 072	–	1 072	1 191	1 161	1 393
VAC III	–	–	63	–	63	62	185	195
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	–	101	–	–	101	108	117	139
Unités liquidatives de fiducies	–	–	–	5	5	–	16	–
	–	101	1 135	5	1 241	1 361	1 479	1 727
Facilité de financement de marge	–	(21)	–	–	(21)	(30)	(831)	(886)
	–	80	1 135	5	1 220	1 331		

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations comptent pour 52 % de l'actif total et s'élèvent à 106,8 G\$ au 31 octobre 2014, en hausse de 8,9 G\$ ou 9 %.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2014 est de 39,3 G\$, en hausse de 2,7 G\$ ou 7 % par rapport à l'an passé. Cette croissance est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 30,0 G\$ à la fin de l'exercice 2014, en croissance de 2,0 G\$ ou 7 % par rapport à 28,0 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Cette progression est attribuable aux marges de crédit hypothécaires. Les créances sur cartes de crédit de 2,0 G\$ sont stables par rapport à la fin de l'exercice 2013.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 37,5 G\$ au 31 octobre 2014, sont en hausse de 12 % par rapport à l'exercice 2013, alors que les prêts aux entreprises hors Québec ont augmenté de 22 % et que les prêts aux entreprises du Québec ont bondi de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations sont stables alors que ce type de financement avait connu une importante croissance en 2013.

Le tableau 9 à la page 101 présente, entre autres, les prêts bruts et les acceptations par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2014. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2010 et s'établissent à 50,0 G\$ au 31 octobre 2014, et comptent pour 46,8 % de l'ensemble des prêts et acceptations. Cette hausse des hypothèques résidentielles est principalement due à la forte demande du crédit hypothécaire depuis quelques années. Par ailleurs, les prêts aux particuliers totalisent 13,0 G\$ au 31 octobre 2014. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, la proportion dans le portefeuille des prêts du secteur de la fabrication, du secteur de la construction et des services immobiliers ainsi que du secteur de commerce de gros et de détail, a augmenté par rapport à 2013.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts totalisent 486 M\$ au 31 octobre 2014, comparativement à 395 M\$ au 31 octobre 2013 (tableau 10, page 102). Ils représentent 7,1 % du capital tangible ajusté des provisions, comparativement à 6,5 % au 31 octobre 2013. Les prêts douteux, après déduction des provisions individuelles et collectives, sont en hausse de 65 M\$ depuis un an, surtout en raison de l'ajout de quelques prêts du secteur des Particuliers et Entreprises.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 67 à 74 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2014, les autres actifs se chiffrent à 13,7 G\$ en hausse par rapport à la même date en 2013. Ces rubriques sont composées des instruments financiers dérivés, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des participations dans des entreprises associées et des coentreprises, des immobilisations corporelles, du goodwill, des immobilisations incorporelles et d'autres éléments. La juste valeur des instruments financiers dérivés est en hausse de 1,2 G\$, ce qui explique essentiellement cette augmentation.

Passif-dépôts

Les dépôts de 119,9 G\$ au 31 octobre 2014 sont en hausse de 17,8 G\$ ou 17 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 45,0 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 11 de la page 103, représentent 37,6 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 2,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2013. Cette hausse résulte des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts et a favorisé les comptes d'épargne traditionnels et le compte Surintérêt. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté ci-dessous.

Selon le tableau 11, les dépôts des entreprises et administrations publiques sont en hausse de 3,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2013, pour s'établir à 35,2 G\$ au 31 octobre 2014, les entreprises ayant augmenté leurs liquidités. Les besoins de financement ont été comblés par l'émission de dettes de premier rang non garanties qui sont en hausse de 9,7 G\$ par rapport au 31 octobre 2013. Les dépôts provenant des institutions de dépôts sont en hausse de 0,6 G\$ par rapport à l'exercice précédent. La Banque a également fait l'émission de 2,0 milliards d'euros d'obligations sécurisées depuis le 31 octobre 2013. Les sources de dépôts provenant des États-Unis et d'autres pays ont progressé de façon importante afin de diversifier les sources de financement.

Au 31 octobre 2014, l'épargne totale des particuliers est en hausse de 9 % et s'élève à 172,4 G\$ comparativement à 157,5 G\$ au 31 octobre 2013. Plus de 60 % de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de FBN, alors que 26 % se composent de dépôts bancaires. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 127,5 G\$, en hausse de 12,6 G\$ ou 11 % depuis un an.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013	Variation %
Bilan			
Dépôts	44 963	42 652	5
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	104 525	94 550	11
Fonds communs de placement	18 938	16 633	14
Autres	3 988	3 680	8
	127 451	114 863	11
Total	172 414	157 515	9

Autres passifs

Les autres passifs, excluant les acceptations, de 64,2 G\$ au 31 octobre 2014 incluent les éléments suivants : les engagements afférents à des titres vendus à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, les instruments financiers dérivés, les montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, les passifs relatifs à des créances cédées et d'autres éléments. Les autres passifs sont relativement stables par rapport à l'an passé, la diminution des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées ayant été compensée par l'augmentation des passifs relatifs à des créances cédées.

Dette subordonnée et autres obligations contractuelles

La dette subordonnée est en baisse de 545 M\$ depuis le 31 octobre 2013. Cette diminution est principalement attribuable aux rachats de billets d'une valeur nominale de 500 M\$ échéant en novembre 2018 et de débetures d'une valeur nominale de 25 M\$ US échéant en février 2087, effectués au cours de l'exercice 2014.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2014				
	1 an et moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	5 125	4 554	6 578	1 935	18 192
Dette subordonnée ⁽¹⁾⁽²⁾	350	500	1 000	8	1 858
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats ⁽³⁾	724	486	811	495	2 516
	6 199	5 540	8 389	2 438	22 566

(1) Présentée à la valeur nominale.

(2) Le 30 octobre 2014, la Banque a annoncé son intention de rembourser par anticipation, le 22 décembre 2014, les billets d'une valeur totale de 350 M\$ échéant en décembre 2019.

(3) La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location simple pour des locaux, du matériel et mobilier, des contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2014, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 10,5 G\$, en hausse de 1,5 G\$ comparativement à 9,0 G\$ au 31 octobre 2013. Cette augmentation s'explique principalement par le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque, déduction faite des dividendes, par l'émission nette d'actions privilégiées et par l'émission d'actions ordinaires liée aux levées d'options pour un montant de 102 M\$ dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ordinaires. Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 111 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au 31 octobre 2014, la Banque compte 329,3 millions actions ordinaires émises et en circulation, comparativement à 326,0 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable à l'émission de 2,9 millions actions dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. La Banque a émis 14,0 millions actions privilégiées série 30 et 12,0 millions actions privilégiées série 32, le 7 février 2014 et le 9 octobre 2014 respectivement. La Banque a également racheté 2,4 millions actions privilégiées série 24 et 1,7 million actions privilégiées série 26, le 15 février 2014. Se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés. Une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Actions et options d'achat d'actions

	Au 31 octobre 2014	
	Nombre d'actions	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 16 ⁽¹⁾	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173
Série 28	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
	48 900 000	1 223
Actions ordinaires ⁽²⁾	329 297 375	2 293
Options d'achat d'actions ⁽²⁾	14 676 191	

(1) Le 15 novembre 2014, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 16 pour un prix total de 200 M\$ qui a été versé le 17 novembre 2014, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat.

(2) Au 28 novembre 2014, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 328 690 507 et le nombre d'options en cours est de 14 658 469.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues selon des conditions similaires à celles accordées à des tiers non liés.

Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 % jusqu'à concurrence de la moitié du taux affiché, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur salaire de base.

De plus, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 9, 28 et 29 afférentes aux états financiers consolidés.

Acquisition

Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, la Banque a conclu l'acquisition, par l'entremise d'une filiale, des services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Cette acquisition représente une autre étape dans l'expansion de la plateforme de gestion de patrimoine de la Banque au niveau pancanadien. Le prix d'acquisition final s'élève à 260 M\$. Les actifs nets acquis comprennent des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant environ 58 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 206 M\$, a été inscrit au bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies et les bénéfices attendus du regroupement des activités acquises avec celles de la Banque. La portion déductible à des fins fiscales du goodwill est de 155 M\$. Les créances acquises, principalement constituées de prêts à des clients pour achat de titres, ont été évaluées à une juste valeur de 448 M\$ à la date d'acquisition. Ce montant représente également les montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Des frais connexes à l'acquisition de 1M\$ sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014. Les résultats de l'entreprise acquise ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 12 novembre 2013. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, l'entreprise acquise a contribué environ 52 M\$ au revenu total et 21 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2013, le revenu total aurait été d'environ 5 466 M\$ et le résultat net d'environ 1 539 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

Rachat de dette subordonnée

Le 30 octobre 2014, la Banque a annoncé son intention de rembourser par anticipation, le 22 décembre 2014, les billets d'une valeur totale de 350 M\$ échéant en décembre 2019.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 novembre 2014, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 16 pour un prix total de 200 M\$.

TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2014, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 15,1 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En 1998, la Banque a mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), un programme de titrisation de ses propres créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme. Au 31 octobre 2014, le portefeuille de créances sur cartes de crédit que la Banque a vendu à CCCT (déduction faite du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,4 G\$. CCCT a émis des certificats d'investisseurs du même montant dont 1,3 G\$ sont détenus par des tiers et 0,1 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *DBRS* et *Standard & Poor's*. La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les certificats subordonnés aux certificats de premier rang (séries 2010-1, 2012-1 et 2013-1) et représente 6,3 % du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 26 et 28 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 16 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Facilité de financement de marge des conduits VAC

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 831 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2014 et 2013, aucun montant n'a été avancé par la Banque. La note 6 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009. Il a succédé au Forum de stabilité financière (*Financial Stability Forum* ou FSF) institué en 1999 à l'initiative du G7. Il regroupe 26 autorités financières nationales (banques centrales, ministères des Finances, etc.) ainsi que plusieurs organisations internationales et groupes élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

En avril 2008, le FSF publiait un rapport en réponse à la demande des ministres du G7 et des gouverneurs des banques centrales. Le BSIF avait demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées dans le rapport.

Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 626 M\$ au 31 octobre 2014 (661 M\$ au 31 octobre 2013). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a acquis des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels présentant un profil de risque de crédit plus élevé pour un montant total de 351 M\$ (328 M\$ en 2013).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la SCHL. Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé «Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires» disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2014, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 1 207 M\$ (865 M\$ au 31 octobre 2013). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

En mai 2012, le FSB a formé un groupe de travail, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans les documents intitulés «Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires» et «Informations financières complémentaires» disponibles dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page 10 du présent Rapport annuel.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. Dans le cas des titres de créance, la Banque tient compte de l'ensemble des événements générateurs de pertes, notamment : difficultés financières importantes de l'émetteur, manquement à un contrat tel qu'un défaut, faillite ou autre restructuration financière. Dans le cas des titres de participation, la Banque tient compte des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris des données observables ou de l'information à l'égard d'événements liés précisément aux titres concernés. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Cette estimation comptable a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Quant aux prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement pour l'ensemble du crédit de la Banque.

Dans le cadre de l'évaluation des provisions pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes, mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes sur créances et, par conséquent, sur les dotations aux pertes sur créances de l'exercice. Une description des méthodes utilisées pour établir les provisions pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût après amortissement. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, divers types d'ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants.

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance ayant des cotes de crédit de première qualité, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés, ou en présence d'un manque de liquidité de certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent essentiellement des investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture, certains instruments financiers dérivés, des titres de participation privés, certains prêts ainsi que certains dépôts (billets de dépôts structurés).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés* ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus d'intérêts* et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique Autres. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour des renseignements supplémentaires sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auxquels un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a une perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les *Frais autres que d'intérêts* du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que le taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite. L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant le rendement des titres obligataires de sociétés de première catégorie comportant une durée se rapprochant de la durée des obligations des régimes de la Banque.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* à titre d'élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net et sont constatés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentés dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances. La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur.

Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans le recours *Marcotte c. Banque de Montréal et al.* qui vise le remboursement des frais sur les transactions en devises payés par les détenteurs de cartes de crédit de 2002 à 2008. Cette décision octroie le remboursement des frais perçus par la Banque entre le 17 avril 2000 et le 31 décembre 2002, en plus du paiement des dommages punitifs au montant de 25,00 \$ par membre, le tout majoré des intérêts.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantage économique sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le coût réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section du Rapport de gestion intitulée *Titrisation et arrangements hors bilan*, aux pages 45 et 46, et à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque. Selon le BSIF, la Banque ne peut adopter ni les normes ni les modifications de façon anticipée, à l'exception de certaines exigences d'IFRS 9 relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2013

Tel qu'exigé par l'IASB, la Banque a adopté au 1^{er} novembre 2013 les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes.

IAS 19 – Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19. Ces modifications représentent des changements importants concernant la comptabilisation des avantages du personnel et ce, principalement pour les régimes de retraite à prestations définies. Les principales modifications de la norme révisée sont les suivantes.

- Le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus utilisé dans le calcul de la charge au titre des régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées doit également être utilisé pour évaluer le rendement de l'actif des régimes.
- Le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits.
- Des informations additionnelles annuelles sont à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques auxquels les entités sont exposées en participant à ces régimes. Ces informations sont présentées à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.
- Les réévaluations sont immédiatement comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*. Il n'est plus permis de différer la comptabilisation des réévaluations. Cette dernière modification n'a pas eu d'incidence pour la Banque puisqu'elle comptabilisait déjà les réévaluations dans les *Autres éléments du résultat global*.

Les exigences de l'IAS 19 modifiée ont été appliquées rétrospectivement. Les incidences de l'adoption des modifications au bilan consolidé au 31 octobre 2013 sont présentées ci-dessous. Il n'y a aucune incidence au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2012.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2013

Bilan consolidé

Augmentation des <i>Autres actifs</i>	15
Diminution des <i>Autres passifs</i>	6
Augmentation des <i>Résultats non distribués</i>	21

Les incidences de l'adoption rétrospective des modifications à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 sont présentées ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens) Exercice terminé le 31 octobre 2013

États consolidés des résultats et du résultat global

Augmentation de la rubrique	
<i>Rémunération et avantages du personnel</i> ⁽¹⁾	41
Diminution de la rubrique <i>Charge d'impôts</i>	11
Diminution du <i>Résultat net</i>	30
Augmentation des <i>Autres éléments du résultat global</i> –	
<i>Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	51
Augmentation du <i>Résultat global</i>	21
Diminution du résultat par action ⁽²⁾ (en dollars)	
de base	0,09
dilué	0,09

- (1) Ce montant inclut une diminution du coût des services passés de 35 M\$, duquel on a déduit la diminution de 6 M\$ enregistrée selon la norme IAS 19 antérieure, suite aux modifications apportées aux dispositions des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.
- (2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

IFRS 10 – États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace les directives en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC 12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des intérêts détenus dans tous les types d'entités (les entités émettrices). Selon l'IFRS 10, le contrôle est fondé sur les notions de pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité émettrice, l'exposition ou droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité émettrice, ainsi que la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Une entité doit consolider les entités qu'elle contrôle et présenter des états financiers consolidés.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 10, ce qui a eu comme incidence la déconsolidation de Fiducie de capital BNC (la Fiducie). En vertu de l'IFRS 10, la Banque ne contrôle pas la Fiducie car la participation de la Banque ne l'expose pas à des rendements variables. Il n'y a aucune incidence sur le résultat par action de la Banque. Les impacts de la déconsolidation sont les suivants.

- Augmentation de 225 M\$ des *Dépôts* du bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant le billet de dépôt de la Fiducie.
- Diminution de 229 M\$ des *Participations ne donnant pas le contrôle* du bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les parts de fiducie émises par la Fiducie.
- Augmentation de 4 M\$ des *Autres passifs* du bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les intérêts courus à payer sur le billet de dépôt.
- Diminution de 12 M\$ du *Résultat net* et diminution d'un montant équivalent des *Participations ne donnant pas le contrôle* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la communication d'informations sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire. La Banque a adopté rétrospectivement les modifications et puisque cette norme porte sur des informations à fournir, les modifications n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Banque. Les informations à fournir exigées par les modifications de l'IFRS 7 sont présentées à la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

IFRS 11 – Partenariats

L'IFRS 11 – *Partenariats* remplace l'IAS 31 – *Participations dans les coentreprises* et l'interprétation SIC 13 – *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par les coentrepreneurs*. Selon l'IFRS 11, un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint se définit par un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Selon l'IFRS 11, un partenariat doit être classé en tant qu'entreprise commune ou en tant que coentreprise. Le classement repose sur une évaluation des droits et des obligations qu'une entité détient relativement à un accord.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le coparticipant doit comptabiliser les actifs, les passifs, les revenus et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, revenus et charges. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Un coentrepreneur doit comptabiliser sa participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 11 et a conclu que les partenariats dans lesquels elle a des droits constituent des coentreprises. Puisque ces participations étaient déjà comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence en vertu de l'IAS 31, il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 12 et les informations à fournir sont présentées aux notes 8, 9, 19, 26 et 28 afférentes aux états financiers consolidés.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'adoption prospective de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. L'information additionnelle exigée annuellement est présentée à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2014

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2017

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La question de la comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. L'IASB et le BSIF autorisent l'adoption anticipée de ces nouvelles exigences relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle. Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce que l'IASB mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

GESTION DU CAPITAL

Cadre de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Des simulations sont effectuées afin d'obtenir l'assurance que la Banque dispose de fonds propres suffisants, même en cas de crise. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques, évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour maintenir une structure de coût de capital efficiente. Ces stratégies comprennent notamment l'émission et le rachat d'actions et de titres de dette subordonnée, la réaffectation d'actifs ou de fonds propres, de même que la révision de la fourchette cible de versement de dividendes ou de la rémunération variable des employés.

Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres internes (ou, de manière équivalente, le capital économique) constituent une mesure qui permet de déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit.

- Procéder à une évaluation globale des risques.
- Mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs.
- Intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion).
- Procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire.
- Comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes.
- Fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de la Trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres démontre que la Banque dispose d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes.

- Examiner et approuver la politique de gestion du capital.
- Examiner et approuver la tolérance au risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes.
- Examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque.
- Examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence.
- Examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle.
- S'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion de l'appariement supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine dans une certaine mesure la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne (NI) avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance sont pondérés en fonction du risque de crédit, conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle. La méthode de pondération simple est utilisée afin de calculer la charge liée aux valeurs mobilières disponibles à la vente sous forme de titres de participation. Cette méthode exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt. Enfin, pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les notations sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche fondée sur les notations. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's Investors Service* (Moody's), *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch Ratings* (Fitch) ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations.

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

En plus d'être soumises aux ratios des fonds propres réglementaires, les banques canadiennes sont assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier. L'effet de levier ou le ratio actifs/fonds propres se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires aux termes des exigences de transition aux règles de Bâle III. Ce ratio sera remplacé par le nouveau ratio de levier de Bâle III à compter du 1^{er} janvier 2015. Le ratio de levier de Bâle III est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par la somme des actifs au bilan et hors bilan. Les banques seront tenues de respecter un seuil minimal de 3,0 %. Ce ratio demeure cependant, jusqu'au premier trimestre de 2018, dans une phase d'observation si bien que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) ou le BSIF pourront augmenter le seuil minimal s'ils le jugent nécessaire.

La définition adoptée par le CBCB distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

De plus, le BSIF exige maintenant que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du CBCB et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF a exigé que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 depuis le premier trimestre de 2013 pour le ratio des fonds propres CET1. Pour le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres, le respect des seuils minimaux est exigé depuis le premier trimestre de 2014.

Par ailleurs, afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Dans la première année, seulement 57 %, 65 % et 77 % du total de la charge de CVA ont été respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, et ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019. Les pourcentages appliqués en 2015 seront de 64 %, 71 % et 77 %, respectivement.

Par conséquent, la Banque doit maintenir, depuis le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 7,0 % et depuis le premier trimestre de 2014, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %, dont 2,5 % comme réserve de conservation des fonds propres pour tous les ratios. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique nationale (BISN). Pour ces banques, une surcharge de 1,0 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des ratios transitoires établis par le CBCB et ceux requis selon la méthode « tout compris » du BSIF. Tous les ratios incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISN, le cas échéant.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle. La Banque reconnaît l'importance de la solidité de ses fonds propres et a pour objectif d'atteindre un ratio des fonds propres CET1 de 9,5 % et de maintenir ce niveau dans le futur.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque, à la page *Relations investisseurs* > *Fonds propres et dette* > *Fonds propres réglementaires* > *Caractéristiques de fonds propres réglementaires*. Les informations sur les autres exigences de divulgation sont présentées dans la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion ainsi qu'à la note 20 afférente aux états financiers consolidés.

Enfin, le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances du Canada a publié à des fins de commentaires le « Document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques » qui décrit un régime de recapitalisation interne proposé applicable aux BISN, conformément aux principales normes internationales comme les « Caractéristiques essentielles de systèmes performants de résolution pour les établissements financiers » (*Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*) du FSB. Ce document de consultation fait suite à une annonce faite au préalable dans le budget fédéral du Canada publié le 21 mars 2013. Aux termes du régime proposé, le gouvernement du Canada se verrait accorder deux importants pouvoirs de conversion à l'égard des fonds propres et des créances en circulation des BISN : i) d'abord, le gouvernement du Canada aurait le pouvoir de convertir de façon permanente des « passifs admissibles » de la BISN (les « passifs admissibles » se composent uniquement de créances de premier rang à long terme, c'est-à-dire des créances de premier rang non garanties qui sont négociables et transférables et dont le terme est au départ de plus de 400 jours, comme les titres d'emprunt de premier rang) en actions ordinaires, et ii) le gouvernement du Canada aurait le pouvoir d'annuler de façon permanente les actions en circulation de la BISN. Ces pouvoirs ne pourraient être exercés que si les deux conditions préalables suivantes sont remplies : i) le BSIF doit d'abord déterminer que la BISN n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir, et ii) la conversion complète des titres de la BISN suivant la survenance d'un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV doit avoir eu lieu. Les pouvoirs de conversion proposés ne s'appliqueraient qu'aux « passifs admissibles » émis après la mise en œuvre du régime, sans application rétroactive aux créances existantes. Aucune date de mise en œuvre de ce régime n'a été déterminée à ce jour.

Exigences – Ratios des fonds propres réglementaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratios transitoires établis par le CBCB								
Réserve de conservation des fonds propres			0,625 %	1,25 %	1,875 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Ratio des fonds propres CET1	4,0 %	4,5 %	5,125 %	5,75 %	6,375 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	5,5 %	6,0 %	6,625 %	7,25 %	7,875 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	8,0 %	8,625 %	9,25 %	9,875 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
Application progressive des ajustements aux fonds propres réglementaires	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	80 %	70 %	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %
Ratios calculés selon la méthode « tout compris » du BSIF								
Réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Surcharge relative aux BISN			1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ratio des fonds propres CET1	7,0 %	7,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	8,5 %	8,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Ratio du total des fonds propres	10,5 %	10,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	80 %	70 %	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %

La gestion du capital en 2014

Activités de gestion

Au cours de l'exercice 2014, la Banque n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités. Ce programme s'est conclu le 19 juin 2014 et la Banque a choisi de ne pas le renouveler pour le moment.

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à la valeur nominale, à des fins d'annulation, les billets d'un montant de 500 M\$ échéant en novembre 2018. Le 13 décembre 2013, la Banque a racheté, à des fins d'annulation, des débiteures d'une valeur nominale de 25 M\$ US échéant en février 2087.

Le 7 février 2014, la Banque a émis 14 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 30, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 30 respectent les exigences relatives aux FPUNV, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 15 février 2014, la Banque a racheté la totalité des 2 425 880 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 24 et la totalité des 1 724 835 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 26, émises et en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé. Puisque ces instruments faisaient déjà l'objet de droits acquis, assujettis à un retrait progressif selon les normes de transition de Bâle III, l'impact de ce rachat sur les ratios de capital a été négligeable.

Le 9 octobre 2014, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 32, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 32 respectent les exigences relatives aux FPUNV, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 30 octobre 2014, la Banque a annoncé son intention de rembourser par anticipation la totalité de ses billets à moyen terme série 3 d'un montant de 350 M\$ (titres de dette subordonnée) venant à échéance le 22 décembre 2019. Ces billets seront rachetés à un prix correspondant à leur valeur nominale le 22 décembre 2014, après la clôture de l'exercice.

Le 15 novembre 2014, après la clôture de l'exercice, la Banque a racheté la totalité des 8 000 000 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, déterminé selon la méthode « tout compris », s'établit à 9,2 % au 31 octobre 2014, comparativement à 8,7 % au 31 octobre 2013. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, ainsi qu'à l'émission d'actions ordinaires principalement liées aux levées d'options, partiellement atténuée par l'effet attribuable à l'acquisition de TDWIS et à l'entrée en vigueur de la charge de CVA. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres déterminés selon la méthode « tout compris » se chiffrent respectivement à 12,3 % et à 15,1 % au 31 octobre 2014, comparativement à des ratios de 11,4 % et de 15,0 % à l'exercice précédent. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment, de l'émission nette d'actions privilégiées et du retrait des instruments de capital non admissibles dont le rachat d'actions privilégiées série 16, effectué le 15 novembre 2014.

Le ratio actifs/fonds propres en date du 31 octobre 2014 s'établit à 19,0 comparativement à 18,4 au 31 octobre 2013. Ce ratio sera remplacé par le nouveau ratio de levier de Bâle III à compter de janvier 2015.

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	5 985	5 350
de catégorie 1 ⁽²⁾	7 983	7 002
total ⁽²⁾	9 868	9 186
Actif pondéré en fonction des risques ⁽³⁾		
pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	64 818	61 251
pour les fonds propres de catégorie 1	65 074	s.o.
pour le total des fonds propres	65 459	s.o.
Ratios des fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,2 %	8,7 %
de catégorie 1 ⁽²⁾	12,3 %	11,4 %
total ⁽²⁾	15,1 %	15,0 %

s.o. Sans objet

(1) Les données sont calculées selon la méthode « tout compris » et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications des normes comptables.

(2) Les données au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(3) La charge de CVA, avec ses trois niveaux selon le ratio choisi, n'était pas comprise dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques au 31 octobre 2013.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement de dividendes de 40 % à 50 % du résultat net en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2014, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 616 M\$, ce qui représente 42 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en excluant les éléments particuliers (2013 : 40 %). Les dividendes déclarés sont conformes à la fourchette cible de distribution. La Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires dans le contexte économique qui prévaut actuellement. Néanmoins, elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)		
Solde d'ouverture	5 350	4 565
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du Régime d'options d'achat d'actions)	133	106
Rachat d'actions ordinaires	–	–
Surplus d'apport	(6)	–
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(656)	(592)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 469	1 449
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	12	2
Déduction de réserves découlant de la réévaluation d'immeubles	26	(26)
Autres	(73)	(76)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion	3	6
Valeurs mobilières disponibles à la vente	72	8
Autres	–	(1)
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(394)	(123)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(53)	(5)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé	37	20
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	47	30
Variation d'autres ajustements réglementaires ⁽²⁾	18	(13)
Solde de clôture	5 985	5 350
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde d'ouverture	1 652	1 737
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	650	–
Rachat de fonds propres ⁽³⁾	(304)	(285)
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–	200
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	–	–
Solde de clôture	1 998	1 652
Total des fonds propres de catégorie 1	7 983	7 002
Fonds propres de catégorie 2		
Solde d'ouverture	2 184	2 450
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–	–
Rachat de fonds propres	(531)	–
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	245	(238)
Variation des provisions collectives admissibles	(13)	(28)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	–	–
Solde de clôture	1 885	2 184
Total des fonds propres réglementaires	9 868	9 186

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » de Bâle III et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres attribuables aux actions ordinaires de la Banque et la variation des pertes prévues en excédent des provisions totales.

(3) Les données de l'exercice de 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 3,5 G\$ pour s'établir à 64,8 G\$ au 31 octobre 2014, comparativement à 61,3 G\$ au 31 octobre 2013. Cette augmentation découle principalement de l'entrée en vigueur de la charge de CVA et de la croissance interne. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	Exposition en cas de défaut	Actif pondéré en fonction des risques				2014	2013
		Approche standardisée	Approche NI avancée	Autre approche	Total	Exigence de capital ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques
						Total	
Risque de crédit							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	40 850	71	4 548	–	4 619	4 565	
Crédits rotatifs admissibles	5 027	–	1 022	–	1 022	1 440	
Particuliers – autres	12 280	538	4 504	–	5 042	5 625	
Autres que particuliers							
Entreprises	49 666	2 452	20 982	–	23 434	22 174	
États souverains	23 609	–	529	–	529	418	
Institutions financières	3 222	278	752	–	1 030	743	
Titre du portefeuille bancaire ⁽³⁾	478	–	478	–	478	437	
Titrisation	4 145	–	2 173	–	2 173	2 269	
Autres actifs	23 230	–	–	5 047	5 047	4 337	
Risque de crédit de contrepartie							
Entreprises	5 288	32	80	–	112	229	
États souverains	12 369	–	9	–	9	10	
Institutions financières	53 751	–	1 827	–	1 827	2 425	
Portefeuille de négociation	9 981	205	3 070	–	3 275	2 524	
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit ⁽⁴⁾		1 828	–	–	1 828	–	
Facteur scalaire réglementaire		–	2 357	–	2 357	2 255	
Total – Risque de crédit	243 896	5 404	42 331	5 047	52 782	49 451	
Risque de marché							
VaR		–	860	–	860	775	
VaR en période de tension		–	1 218	–	1 218	1 109	
Risque spécifique de taux d'intérêt		1 239	–	–	1 239	1 498	
Total – Risque de marché		1 239	2 078	–	3 317	3 382	
Risque opérationnel		8 719	–	–	8 719	8 418	
Total	243 896	15 362	44 409	5 047	64 818	61 251	

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Calculée en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

Trimestre terminé le (en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2014	31 juillet 2014	30 avril 2014	31 janvier 2014	31 octobre 2013
	Total	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	52 586	51 844	52 030	49 451	49 257
Taille du portefeuille	975	1 082	(141)	1 209	412
Qualité du portefeuille	(529)	297	(120)	(697)	231
Mises à jour des modèles	(433)	(672)	–	–	(536)
Méthode et politique	–	–	–	1 625	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Fluctuations du change	183	35	75	442	87
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	52 782	52 586	51 844	52 030	49 451
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début	3 441	3 888	4 110	3 382	3 252
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾	(124)	(447)	(222)	728	130
Mises à jour des modèles	–	–	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin	3 317	3 441	3 888	4 110	3 382
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début	8 676	8 503	8 487	8 418	8 386
Variation des niveaux de risque	43	173	16	69	32
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin	8 719	8 676	8 503	8 487	8 418
Actif pondéré en fonction des risques à la fin	64 818	64 703	64 235	64 627	61 251

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Comprend également la fluctuation du change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

Au cours de l'exercice 2014, avec l'approbation du BSIF, la Banque a revu les modèles utilisant l'approche NI avancée des expositions relatives aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à terme et aux marges de crédit aux particuliers et a adopté un modèle conforme à l'approche NI avancée pour des expositions liées aux compagnies d'assurances. Toutes ces modifications sont incluses dans le risque de crédit sous la rubrique « Mises à jour des modèles » et diminuent l'actif pondéré en fonction des risques de crédit de 1,1 G\$. La variation de la ligne « Méthode et politique » correspond à l'application de 57 % du total de la charge de CVA appliquée au calcul du ratio des fonds propres CET1, requise à partir du premier trimestre de 2014 selon les directives de transition du BSIF.

GESTION DES RISQUES

Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du Rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer des risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. Ces risques pourraient provoquer des pertes qui amputeraient les résultats attendus.

Risques principaux et risques émergents

Les risques principaux et les risques émergents représentent les risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Les processus utilisés visent à identifier et à mesurer ces risques aussitôt que possible afin d'être en mesure de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents de la Banque sont les suivants.

Réformes en matière de réglementation

Le secteur bancaire fait face à un nombre croissant de changements en matière de réglementation dont l'étendue et l'intensité sont sans précédent. Ces changements comprennent, entre autres, les modifications susceptibles de découler de l'examen par le gouvernement fédéral de certaines composantes du système de paiements au Canada, dont la gouvernance, les paiements mobiles, les cartes de débit et de crédit et le cadre réglementaire. De plus, il faut souligner les incidences défavorables sur les pratiques commerciales et sur les revenus des institutions financières canadiennes, dont la Banque, que pourrait avoir la décision récente de la Cour suprême du Canada à l'effet que certaines lois provinciales, dont la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, peuvent s'appliquer à certaines pratiques des institutions financières. La conformité à certains de ces changements et réformes pourrait nécessiter des efforts considérables et avoir un effet sur la façon dont la Banque gère ses activités sur le marché national et à l'étranger. La Banque surveille les développements en matière de réglementation et agit de façon proactive pour s'y conformer en cherchant à atténuer leur incidence négative sur ses activités et sa rentabilité.

Contexte général et conjoncture économique

La Banque exerce ses activités principalement au Canada. Elle est également présente aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces pays peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, la vigueur de l'économie et de l'inflation, les conditions de crédit des entreprises, les fluctuations des marchés financiers et des taux de change, l'orientation des politiques monétaires et des taux d'intérêt. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume des activités de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités. Même si certains risques peuvent paraître éloignés de la réalité d'affaire de la Banque, la forte intégration au niveau mondial sur le plan économique et financier exige une vigilance.

Dans le contexte actuel, les principaux risques à l'échelle mondiale portent sur les diverses tensions géopolitiques, sur les risques déflationnistes dans la zone euro, sur la normalisation des taux d'intérêt notamment aux États-Unis et sur un ralentissement de la croissance économique dans certains pays émergents. Étant donné les effets négatifs qu'une détérioration de l'économie mondiale, américaine ou canadienne pourrait avoir sur le profil de risque et la rentabilité de la Banque, celle-ci surveille de près la situation et gère activement ses activités en vue de réaliser ses objectifs stratégiques, de réduire les risques et de saisir les occasions. Se reporter à la section « Principales tendances économiques » du présent Rapport de gestion pour plus d'information sur l'économie.

Interruption des systèmes d'information et atteinte à la sécurité

La technologie est devenue une part importante des activités du secteur bancaire en raison de l'utilisation sans cesse croissante des technologies de l'information dont les appareils mobiles et sans fil et des applications Internet. Malgré les efforts de la Banque pour assurer l'intégrité de ses systèmes et de l'information, il est possible qu'elle ne puisse pas mettre en place des mesures préventives efficaces contre toutes les cyberattaques étant donné que les techniques utilisées changent fréquemment, proviennent d'un large éventail de sources et sont également de plus en plus perfectionnées.

L'interruption ou la défaillance de l'infrastructure physique ou des systèmes d'exploitation qui soutiennent la Banque et ses clients, ou les cyberattaques et les atteintes à la sécurité des réseaux, des systèmes ou des outils que les clients de la Banque utilisent pour accéder aux produits et services de la Banque, pourraient causer une attrition de la clientèle, des pertes financières, l'incapacité des clients de la Banque d'effectuer des transactions avec la Banque, le non-respect de la législation en matière de vie privée ou de toute autre loi en vigueur, des amendes, pénalités ou interventions de nature réglementaire, des dommages à la réputation, le remboursement ou l'indemnisation de coûts ou tout autre coût de conformité, lesquels pourraient tous affecter les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

La Banque surveille de près son environnement de contrôle et poursuit l'amélioration des processus et des pratiques en place pour assurer une efficacité et une protection continues.

Dépendance envers la technologie et les tiers

La Banque est dépendante envers la technologie, parce que plusieurs de ses produits et services nécessitent le traitement de volumes importants de données. La plateforme technologique de la Banque doit permettre de gérer l'ensemble de ces données. Les changements technologiques rapides combinés aux pressions de la concurrence nécessitent des investissements importants et continus en technologie. La mise en place infructueuse d'améliorations technologiques ou de nouveaux produits ou services pourrait affecter de façon significative la capacité de la Banque à bien servir et retenir ses clients.

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque est également partie prenante à des ententes d'impartition visant le soutien aux activités informatiques et le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services aux clients et d'exercer l'ensemble de ses activités. Afin de mitiger ce risque, la Banque dispose d'un solide cadre de gestion du risque d'impartition qui comprend des plans de continuité des affaires qui sont testés périodiquement afin d'assurer leur efficacité en temps de crise.

Innovation technologique

La performance financière de la Banque dépend d'une part de sa capacité à développer et mettre en marché des produits et services nouveaux et innovateurs, à adopter et développer de nouvelles technologies contribuant à différencier ses produits et services et générer des économies de coûts, et à mettre en marché ces nouveaux produits et services au moment opportun et à un prix concurrentiel. De plus, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

Normalisation des taux d'intérêt

En raison des mesures monétaires exceptionnelles prises par les banques centrales, combinées à une croissance économique modérée et à un faible taux d'inflation, les taux d'intérêt à long terme continuent d'être historiquement bas dans les principales économies avancées. Ce contexte pourrait avoir donné lieu à des stratégies de prise de risques excessives par les participants du marché en vue d'obtenir des rendements additionnels dont les répercussions négatives pourraient se faire sentir advenant une normalisation plus rapide qu'anticipée des taux d'intérêt. Par conséquent, la Banque demeure vigilante et continue de se fier à son solide cadre de gestion des risques afin de repérer, de mesurer et de réduire les risques de sorte qu'elle demeure dans les limites de son appétit pour le risque.

Niveau élevé d'endettement des ménages canadiens et déséquilibre du marché de l'immobilier

Le niveau élevé d'endettement des ménages et du prix des propriétés représente encore une source de risques pour l'économie canadienne. Certains segments de marché continuent de montrer des signes de surchauffe et une normalisation rapide des taux d'intérêt pourrait mener à une correction du marché de l'habitation et à des conditions économiques défavorables. Ainsi, la Banque continue de surveiller l'évolution du marché et demeure vigilante conformément à sa politique de tolérance pour le risque. La qualité du crédit de son portefeuille demeure solide, ce dernier affichant un faible niveau de provisions pour pertes sur créances de même qu'un bon mixte d'affaires.

Cadre de la gestion des risques

Le risque doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il est décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risque assumés. La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

Risque stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité	Risque opérationnel	Risque de réglementation	Risque de réputation	Risque environnemental
--------------------	------------------	------------------	---------------------	---------------------	--------------------------	----------------------	------------------------

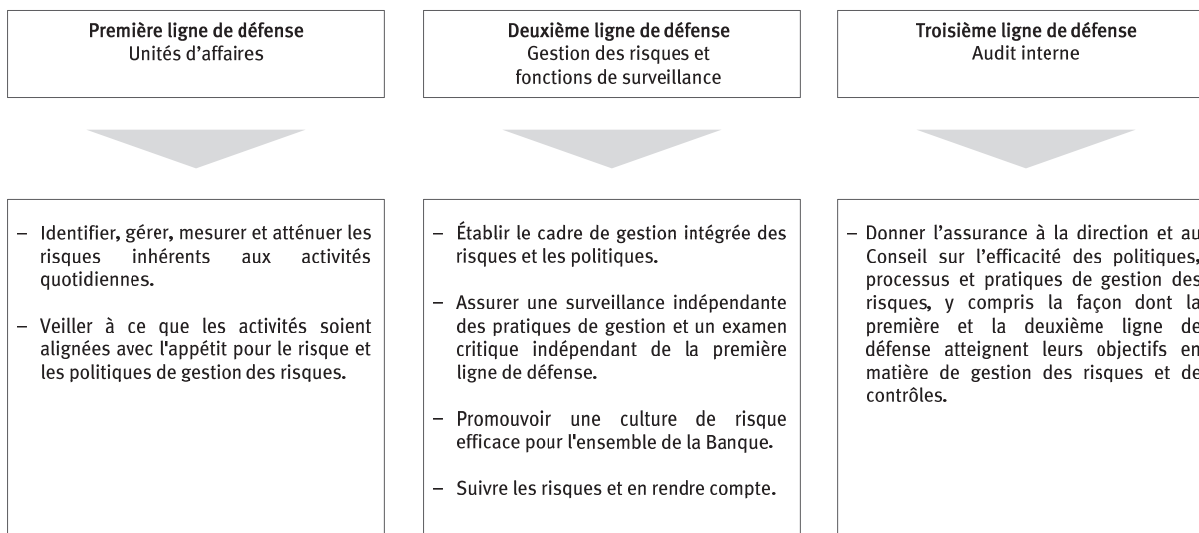
Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

- culture de gestion des risques;
- structure de gouvernance;
- appétit pour le risque;
- politiques de gestion des risques;
- validation de modèles de risque;
- rapports sur les risques pour assurer la surveillance régulière du profil de risque et sensibiliser l'ensemble de la Banque à la gestion des risques;
- révision des décisions relatives au risque par des professionnels indépendants;
- répartition du capital aux unités d'affaires;
- surveillance indépendante par le service de la Conformité; et
- évaluation indépendante par le service d'Audit interne.

Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait continuellement la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une saine gestion des risques est prôné. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits. De plus, tous les employés doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité réglementaire, qui porte notamment sur le code de conduite de la Banque et la lutte contre le blanchiment d'argent. Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des secteurs de la Banque.

En outre, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.



Les principes directeurs suivants soutiennent une solide culture de gestion des risques.

- Le risque est l'affaire de tous : les lignes d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et la surveillance, de même que l'audit interne jouent un rôle important pour assurer de la mise en place d'un cadre de gestion des risques efficace et robuste.
- Centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître nos clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle.
- À l'échelle de l'entreprise : une vision intégrée des risques est à la base d'une saine gestion des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction.
- Capital humain : les employés de la Banque sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise. Leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise une saine culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.
- Basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque et reddition de comptes

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière. Les unités d'affaires ont toujours incorporé à leurs stratégies – implicitement ou explicitement – les décisions relatives à la proportion de risque qu'elles étaient prêtes à assumer. L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer en fonction de sa stratégie. La Banque applique une culture de gestion des risques en adéquation avec son appétit pour le risque, c'est-à-dire qu'elle délimite sa capacité à prendre des risques en établissant des seuils de tolérance.

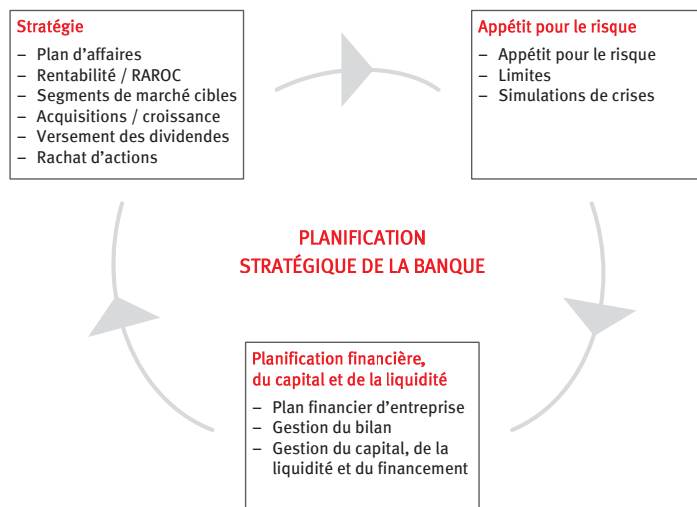
Le cadre de l'appétit pour le risque de la Banque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. L'appétit pour le risque se définit en termes quantitatifs et qualitatifs, et requiert :

- le maintien d'une notation de crédit minimum de A ou l'équivalent;
- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées;
- une position solide en capital;
- une position solide en liquidités; et
- une tolérance peu élevée aux risques opérationnel, réglementaire et de réputation.

La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Comme l'illustre le graphique ci-après, ce processus est continu et itératif. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises.

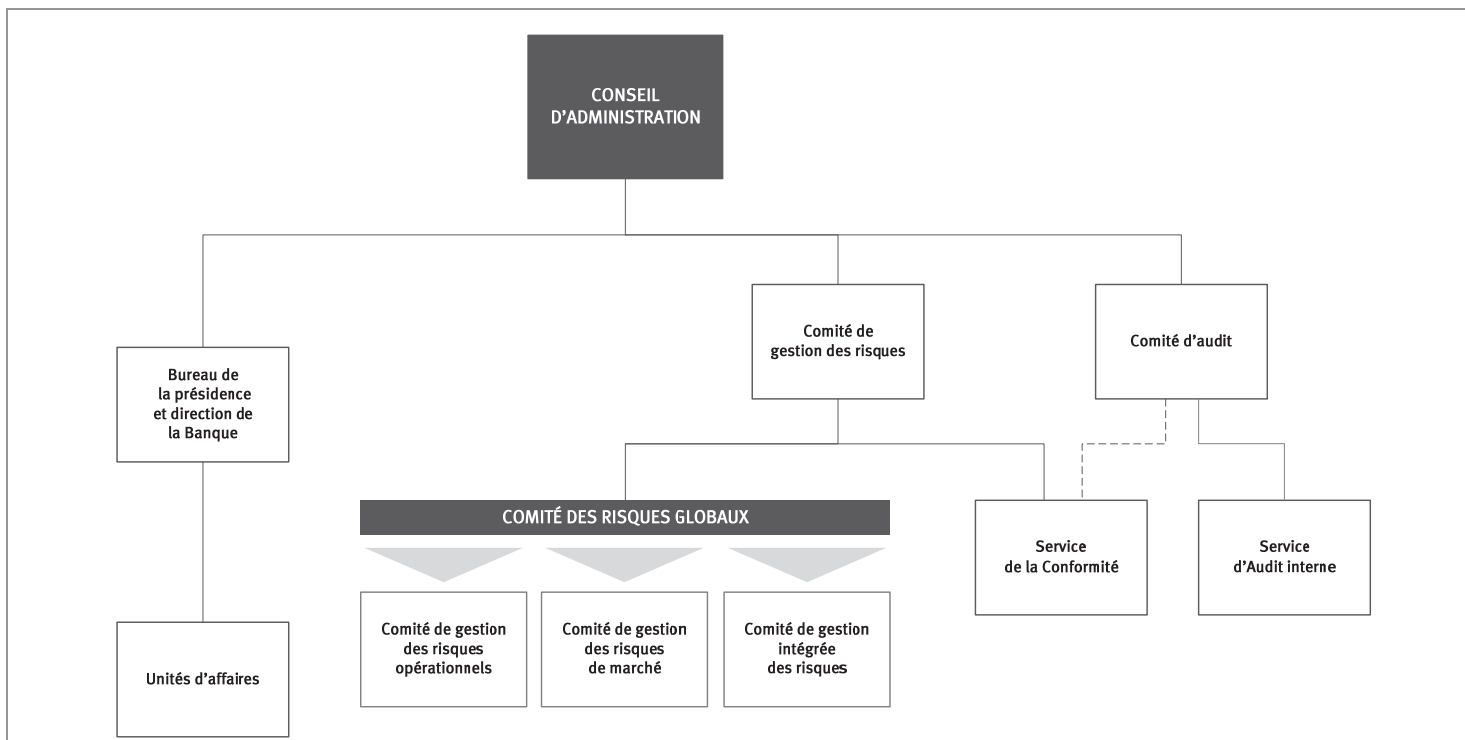
Simulation de crises à l'échelle de l'entreprise

Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintient des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme supporte le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont sujets à révision par un groupe de supervision des simulations de crises et le comité des risques globaux et sont approuvés par le Conseil. Se reporter aux sections « Tests de tensions et simulations de crises » pour les risques de crédit, de marché et de liquidité pour de plus amples informations.



Structure de gouvernance *

Le diagramme ci-dessous présente les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques. À titre de deuxième ligne de défense, le groupe de Gestion des risques établit les règles, politiques et autres lignes de conduite en matière de gestion des risques que doivent suivre les unités d'affaires et s'assure également de la conformité à cet égard.



Le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il remplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, notamment le comité d'audit et le comité de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques (CGR)

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque, les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque et recommande leur approbation par le Conseil. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, encadre la présentation de l'information financière et les processus d'analyse, les contrôles internes de la Banque, de même que l'application de la politique à l'égard de la communication d'irrégularités relatives à la comptabilisation, aux contrôles internes comptables et tout autre sujet lié à l'audit.

Le bureau de la présidence et la direction de la Banque

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de la Banque et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation par le Conseil de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque de la Banque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de gestion des risques de marché et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le schéma de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du comité des risques globaux. Le comité des risques globaux remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité des banques, du comité de supervision des modèles de fonds propres et du comité de révision des produits et activités.

Le service de la Conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation.

Le service de l'Audit interne

Le service de l'Audit interne est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance et des conseils au niveau de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. Par une approche systématique et méthodique, l'Audit interne évalue les processus de gestion des risques, de contrôle et de régie d'entreprise, et formule des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent à l'ensemble de la Banque et ses filiales.

Gouvernance des modèles de risque et cadre de validation

L'exposition de la Banque aux principaux risques, tels que le risque de crédit et le risque de marché, est évaluée, dans la plupart des cas, au moyen de modèles. Le cadre de gouvernance pour la validation des modèles de la Banque repose sur les deux éléments clés suivants : la politique de gestion du risque de modèle et le groupe de validation des modèles. La politique établit les règles et les normes applicables aux groupes responsables de l'élaboration et de la validation des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles automatisés de prise de décisions en matière de crédit jusqu'au modèle de gestion du capital lié au risque commercial, y compris les modèles relatifs au capital réglementaire et au capital en situation de crise.

La Banque a de plus en plus recours à des modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion de patrimoine et les mesures de rentabilité. Les modèles sont, en fait, devenus une norme en matière de gestion des risques. Ainsi, les banques accordent une importance accrue au « risque de modèle », ce qui explique la mise en œuvre d'une politique et de processus de validation des modèles rigoureux afin d'assurer une utilisation appropriée et efficace pour la gestion des risques.

Une des pierres angulaires de la politique de la Banque s'appuie sur le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'examen des modèles et de la fréquence minimale de tels examens. La Banque estime que la meilleure protection contre le « risque de modèle » est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue un service indépendant au sein de la Banque, et sa première vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du CGR, au président du comité d'audit ainsi qu'au président et chef de la direction. L'équipe de la Conformité peut communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales; elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et elle peut exiger des employés de la Banque et de ses filiales qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants.

- Détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires.
- Collecte d'information et suivi des changements réglementaires.
- Identification des unités d'affaires visées par ces obligations.
- Documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires.
- Formation continue de tous les employés.
- Processus d'échange d'information entre les secteurs, les unités d'affaires et la Conformité.
- Surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place.
- Rapport trimestriel au CGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité.
- Processus d'attestation annuelle.

Évaluation indépendante par l'Audit interne

Le service d'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, donne à celle-ci une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités, lui fournit des conseils en vue de les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Cette activité aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de régie d'entreprise, et en formulant des propositions pour renforcer leur efficacité. L'Audit interne a pour mandat de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, ainsi qu'au bureau de la présidence, une évaluation à cet égard.

Le premier vice-président, Audit interne, relève du président du comité d'audit. Son indépendance est également assurée par un lien de communication direct avec le président et chef de la direction, et il peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du comité d'audit.

N'ayant pas pour mandat d'instituer des mécanismes de contrôle interne, mais plutôt d'en évaluer l'efficacité, l'Audit interne n'a ni responsabilité directe ni autorité sur les activités qu'elle examine. Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problématiques soulevées.

Le champ de compétence de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs d'exploitation, services centralisés et filiales de la Banque.

Gestion du risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière suite à une orientation inappropriée des stratégies, une mauvaise exécution ou une adaptation inefficace aux changements économiques ou financiers. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par le bureau de la présidence et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement vis-à-vis du plan adopté. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire. En outre, les projets d'acquisitions importantes sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à faire en sorte que ces acquisitions sont alignées sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Gouvernance

Une politique cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- demande de crédit;
- évaluation du risque et notation;
- évaluation du capital à risque;
- processus d'adjudication et d'autorisation de crédit;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes et recouvrement; et
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances.

Évaluation du risque de crédit

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants.

- La probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur.
- La perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD).
- L'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de récessions utilisées pour estimer la PCD sont décrites dans le tableau suivant.

APPROCHE NI AVANCÉE	DONNÉES	PÉRIODES DE RALENTISSEMENT	MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD
Particuliers	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2012.	1996-1998 Octobre 2008 – Décembre 2009	PCD basé sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2011.	2000-2003 et 2008-2009	PCD basé sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Institutions financières	Historique des données de perte et de recouvrement du PECDC (<i>Pan-European Credit Data Consortium</i>) au cours de la période de 1998 à 2011.	1998, 2001, 2008 et 2009	Modèle économétrique de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur.
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2010. L'historique des notations observées par <i>S&P</i> au cours de la période de 1975 à 2011.	Aucune période spécifique	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle *

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2014	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total	
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	35 511	5 339	–	–	–		40 850
Crédits rotatifs admissibles	2 671	2 356	–	–	–		5 027
Particuliers – autres	11 061	1 205	–	–	14		12 280
	49 243	8 900	–	–	14		58 157
Autres que particuliers							
Entreprises	34 070	13 141	5 282	5	2 456		54 954
États souverains	20 429	3 080	12 187	182	100		35 978
Institutions financières	2 350	248	53 235	516	624		56 973
	56 849	16 469	70 704	703	3 180		147 905
Portefeuille de négociation	–	–	–	9 981	–		9 981
Titrisation	1 190	–	–	–	2 955		4 145
Total – Risque de crédit brut	107 282	25 369	70 704	10 684	6 149		220 188
Approche standardisée	6 228	284	2 468	509	599		10 088
Approche NI avancée	101 054	25 085	68 236	10 175	5 550		210 100
Total – Risque de crédit brut	107 282	25 369	70 704	10 684	6 149		220 188

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2013	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total	
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	33 533	4 881	–	–	–		38 414
Crédits rotatifs admissibles	2 600	1 974	–	–	–		4 574
Particuliers – autres	10 805	1 155	–	–	16		11 976
	46 938	8 010	–	–	16		54 964
Autres que particuliers							
Entreprises	31 576	12 504	2 425	40	2 176		48 721
États souverains	16 368	3 126	14 924	276	139		34 833
Institutions financières	2 352	143	48 470	405	738		52 108
	50 296	15 773	65 819	721	3 053		135 662
Portefeuille de négociation	–	–	–	8 074	–		8 074
Titrisation	1 323	–	–	–	2 984		4 307
Total – Risque de crédit brut	98 557	23 783	65 819	8 795	6 053		203 007
Approche standardisée	5 338	456	2 183	845	847		9 669
Approche NI avancée	93 219	23 327	63 636	7 950	5 206		193 338
Total – Risque de crédit brut	98 557	23 783	65 819	8 795	6 053		203 007

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque; et
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la probabilité de défaut du débiteur. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur et les types de garanties.

Les normes de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que de révision et renouvellement et de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Dans le cas d'un nouveau crédit, les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour huit différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, États souverains, énergie, immobilier et agriculture ainsi qu'assurances.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. L'échelle complète des cotes de risque comportant 19 échelons est présentée dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Le tableau suivant présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et administrations publiques *

Cotes	PD –	PD –	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif ⁽¹⁾
	Entreprises et Institutions financières	États souverains			
1–2,5	0,000–0,103	0,000–0,060	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3–4	0,103–0,462	0,060–0,342	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5–6	0,462–3,412	0,342–3,507	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
6,5–7,5	3,412–15,284	3,507–20,099	B à CCC+	B2 à Caa1	À signaler
8–8,5	15,284–99,999	20,099–99,999	CCC & CCC-	Caa2 & Caa3	Faible
9–10	100	100	CC, C & D	Ca, C & D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans le tableau à la page 71.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité dans certains cas, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant contribuent à l'estimation des pertes prévues et non prévues. Ils servent également à la tarification basée sur le risque ainsi qu'à l'établissement des limites de concentration par contrepartie, à l'évaluation du capital économique et, de façon générale, à la gestion globale des portefeuilles de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle; et
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des nouveaux modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires et un rapport sommaire de toutes les modifications aux modèles est soumis au CGR une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires. Le groupe de Gestion des risques présente annuellement au CGR un rapport sommaire de l'ensemble des validations.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles de fonds propres, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche NI avancée *

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risques des notations internes attribuées aux emprunteurs.

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	Exposition en cas de défaut				Total
	Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	Total	
Excellent	19 301	2 608	2 243	24 152	22 502
Bon	14 558	897	2 684	18 139	17 956
Satisfaisant	5 141	1 056	3 541	9 738	9 026
À signaler	785	362	686	1 833	1 631
Faible	420	82	204	706	731
Défaut	128	22	111	261	263
	40 333	5 027	9 469	54 829	52 109

(1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

Portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche NI avancée *

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risques des notations internes attribuées aux emprunteurs.

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	Exposition en cas de défaut				Total
	Montants utilisés ⁽¹⁾	Engagements inutilisés ⁽²⁾	Autres expositions ⁽³⁾	Total	
Excellent	23 279	5 207	46 672	75 158	63 040
Bon	14 451	7 668	15 464	37 583	35 531
Satisfaisant	13 954	2 998	8 183	25 135	28 495
À signaler	1 837	303	1 194	3 334	2 175
Faible	45	1	–	46	124
Défaut	383	8	2	393	289
	53 949	16 185	71 515	141 649	129 654

(1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créance disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.

(2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.

(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options; incluent également les lettres de garantie, de crédit documentaire et les actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque – ou capital économique – de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'exploitation. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

- la probabilité de défaut;
- le solde impayé au moment du défaut;
- la perte attendue en cas de défaut;
- la corrélation entre les transactions;
- le terme des engagements de crédit; et
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Tests de tension et simulations de crises

La Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés (par exemple l'agriculture, la construction, le secteur manufacturier, etc.). Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios précis, le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté de l'emprunteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité de l'emprunteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, la Banque préconise une approche prudente lors de la qualification des clients, et elle utilisera par exemple un taux d'intérêt plus élevé pour un terme de moins de cinq ans afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes sur prêts. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios de capital de la Banque.

Pour contrer les effets négatifs d'un ralentissement économique, la Banque a préparé de façon préventive un plan de contingence pour faire face à cette situation éventuelle.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts, ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité de l'emprunteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés, que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels; et
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de Gestion des risques, et sont approuvés par le Conseil. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des engagements de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

Les situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité sont traitées au cas par cas. La politique d'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités d'intervention et autres parties prenantes dans le processus.

Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières impliquant des produits dérivés sont également sources de risque de contrepartie. La note 16 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié. Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces deux éléments sont établis en tenant compte de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et qui sont en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA soit conclue avec la plupart de ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés et des contrats de change à terme.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

La réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autoréglementation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique de liquidité, financement et nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes CSA en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes CSA.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats de produits dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

Risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Se reporter à la note 16 afférente aux états financiers consolidés, au tableau présentant les montants nominaux de référence, pour plus d'information.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés.

La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif. Les activités de négociation et de tenue de marché comprennent la prise de positions principalement sur des instruments de taux d'intérêt, de capitaux propres et de change, sous forme de titres, de marchandises ou de produits dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de ses portefeuilles de gestion de l'actif et du passif, ainsi que des titres détenus dans ses portefeuilles d'investissement, de financement et de liquidité.

Le risque de marché représente le risque d'une incidence négative pouvant découler de la variation défavorable et de la volatilité implicite des facteurs de risque principaux suivants.

- Risque de taux d'intérêt : lié aux changements dans la structure des taux d'intérêt des instruments financiers tels que les obligations, les instruments du marché monétaire et les dérivés.
- Risque de taux de change : lié aux changements dans les taux de change des instruments financiers tels que les placements dans des filiales non canadiennes, les prêts et titres libellés en devises, les flux de trésorerie futurs en devises et les dérivés.
- Risque sur actions : lié aux changements dans l'ensemble des prix des actions (risque général sur actions) ou dans les caractéristiques propres à un titre d'une entité (risque spécifique sur actions) pour les instruments financiers comme les actions ordinaires et les dérivés tels que les options.
- Risque sur marchandises : lié aux changements dans les prix des produits de base pour les instruments financiers négociés en bourse ou hors bourse, comprenant soit des produits de base physiques, soit des dérivés sur produits de base.
- Risque de crédit lié aux activités de négociation : lié aux changements dans la solvabilité de tous les émetteurs (risque de crédit général lié aux activités de négociation) ou dans les caractéristiques propres à un émetteur précis (risque de crédit spécifique lié aux activités de négociation) principalement par l'intermédiaire des portefeuilles de la Banque de titres de créance et de portefeuilles de dérivés de crédit, dont la valeur pourrait subir l'incidence défavorable de la variation des écarts de taux, de la migration de crédit ou des taux de défaillance.
- Risque de corrélation implicite : lié aux changements dans les corrélations implicites entre deux ou plusieurs facteurs de risque principalement dans les dérivés complexes.
- Risque de liquidité du marché : lié à un ralentissement important ou, dans le pire des cas, à une interruption dans le niveau d'activité prévu pour un marché précis ou pour divers instruments, qui rendrait alors les instruments visés moins liquides ou illiquides. La Banque est ainsi exposée à des pertes pouvant découler de l'incapacité à exécuter ses transactions aux prix habituellement pratiqués, ce qui peut donner lieu à un prix qui ne représente pas le prix réel auquel la position entière peut être dénouée. La quasi-totalité des instruments négociés est exposée à ce type de risque selon, notamment, la fréquence et le volume des transactions.

- Risque des stratégies de couverture et de diversification du portefeuille (risque de base) : liés aux changements dans les corrélations réalisées entre deux ou plusieurs facteurs de risque. Des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent atténuer l'effet bénéfique de la diversification du portefeuille puisque plusieurs des positions pourraient présenter une corrélation plus importante que prévu, ce qui donnerait lieu à des pertes simultanées. Par ailleurs, des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent réduire l'efficacité des stratégies de couverture si la position sous-jacente et la position de couverture présentent une corrélation moins importante que prévu.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des marchandises détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage. Ces portefeuilles visent l'un des objectifs suivants : la tenue de marché, la négociation, la négociation pour compte propre, la liquidation de positions pour des clients ou la vente de produits financiers à des clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent tous les instruments financiers détenus jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que le contexte soit davantage propice pour investir dans d'autres placements, ou strictement à des fins de gestion de la liquidité, ainsi que les portefeuilles structurels qui visent à gérer les risques structurels de taux d'intérêt et de change auxquels la Banque est exposée.

Gouvernance

Le Conseil est responsable d'approuver la politique cadre du risque de marché, ainsi que les mesures et cibles de la Banque en matière d'appétit pour ce risque. Le Conseil définit également les limites de risque de marché qui s'appliquent à l'échelle de la Banque. Le président et chef de la direction de la Banque (le président), à titre de détenteur ultime des limites de risque de marché, est responsable de gérer le risque de marché de la Banque en fonction des cibles d'appétit pour les risques établies et approuvées par le Conseil tout en générant un rendement acceptable sur le capital affecté au risque de marché. Le président délègue des pouvoirs en matière de prise de risque aux personnes responsables des lignes d'affaires qui relèvent de lui. Les lignes d'affaires sont responsables du risque de marché qui découle de leurs activités, et doivent ainsi gérer ce risque activement. Le comité de gestion du risque de marché surveille le risque de marché à l'échelle de la Banque et s'assure que l'ampleur et la composition des risques demeurent conformes aux cibles d'appétit pour le risque de marché et aux limites de risque de la Banque. Ce comité s'assure également que la gestion des risques s'effectue dans un contexte transparent, discipliné et contrôlé, et que le capital affecté au risque de marché est utilisé dans l'optique de maximiser l'avoir des actionnaires.

La gestion du risque de marché s'appuie sur un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue son cadre de gestion et de surveillance des risques de marché.

Une politique cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à cette catégorie de risque. La politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, dont la plupart sont décrits ci-dessus. Elle définit également le lien entre le cadre de l'appétit pour le risque de marché de la Banque approuvé par le Conseil et le cadre établissant les limites de risque de marché pour toutes les unités d'affaires de la Banque autorisées à prendre ces risques. Les limites de risque de marché permettent de fixer des seuils de tolérance pour les unités d'affaires ou les portefeuilles afin de respecter les cibles d'appétit pour le risque de la Banque. Ces cibles sont reproduites à l'échelle des unités d'affaires selon une hiérarchie des différents types de limites (par exemple : VaR, perte maximale) répartis par portefeuille, unité de négociation, directeur d'unité et dirigeant, et selon un processus approprié d'escalade des dépassements.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2014
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 086	89	7 464	533	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	43 200	40 574	2 626	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	9 753	–	9 753	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	24 525	–	24 525	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	97 243	2 883	94 360	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 926	–	8 926	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	7 092	6 270	822	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	185	–	185	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 419	–	–	6 419	
	205 429	49 816	148 661	6 952	
Passifs					
Dépôts	119 883	2 726	117 157	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	8 926	–	8 926	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 167	18 167	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16 780	–	16 780	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	5 721	5 400	321	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	17 079	2 802	14 277	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	177	–	177	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 313	133	–	6 180	
Dettes subordonnées	1 881	–	1 881	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	194 927	29 228	159 519	6 180	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.

(4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(7) Se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

(8) Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽²⁾	Autres que de négociation ⁽³⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 596	5	2 806	785	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	44 000	40 790	3 210	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et autres ⁽⁵⁾
Disponibles à la vente	9 744	–	9 744	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et actions ⁽⁶⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	21 449	–	21 449	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ ⁽⁷⁾
Prêts, déduction faite des provisions	88 384	1 588	86 796	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 954	–	8 954	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Instruments financiers dérivés	5 904	5 252	652	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾
Actif au titre des prestations définies	131	–	131	–	Autres ⁽⁹⁾
Autres	6 057	–	–	6 057	
	188 219	47 635	133 742	6 842	
Passifs					
Dépôts	102 111	2 055	100 056	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Acceptations	8 954	–	8 954	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 909	18 909	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 746	–	19 746	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ ⁽⁷⁾
Instruments financiers dérivés	4 858	4 559	299	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	15 323	2 028	13 295	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Passif au titre des prestations définies	178	–	178	–	Autres ⁽⁹⁾
Autres	6 761	109	–	6 652	
Dettes subordonnées	2 426	–	2 426	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
	179 266	27 660	144 954	6 652	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.

(3) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(4) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.

(5) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(6) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

(7) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(8) Se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

(9) Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la VaR, la SVaR et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios. La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La Banque utilise une répartition de prix historique pour calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention de un jour pour la gestion continue du risque de marché et un horizon de 10 jours aux fins des fonds propres réglementaires. Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque de marché global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR (période de détention de un jour aux fins de la gestion du risque et horizon de 10 jours aux fins du capital réglementaire), à l'exception du fait que l'historique variable de données liées au risque de marché sur deux ans est remplacé par un historique de 12 mois, soit une période continue de difficultés financières importantes, qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants.

- Les variations antérieures des facteurs de risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés.
- Une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée.
- La base de données historique sur les facteurs de risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR.
- L'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette dernière ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests de rétroaction du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes réels et théoriques aux résultats statistiques de la VaR. Les profits et les pertes théoriques sont calculés au moyen des variations quotidiennes des prix en supposant que la composition des portefeuilles ne change pas. Les tests de rétroaction sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests de rétroaction présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque lié au modèle de la Banque.

Activités de négociation

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2014			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(3,2)	(7,5)	(5,1)	(4,7)
Taux de change	(0,4)	(2,9)	(1,7)	(2,2)
Actions	(2,5)	(6,4)	(4,7)	(3,2)
Contrats sur marchandises	(0,4)	(1,5)	(0,9)	(0,9)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,3	3,8
VaR de négociation totale	(5,3)	(10,1)	(7,1)	(7,2)

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2013			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(4,6)	(12,3)	(6,6)	(5,7)
Taux de change	(0,2)	(1,6)	(0,7)	(0,4)
Actions	(2,4)	(8,6)	(4,4)	(3,4)
Contrats sur marchandises	(0,5)	(1,9)	(1,1)	(1,1)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,5	4,5
VaR de négociation totale	(5,0)	(11,4)	(7,3)	(6,1)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1)*}

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2014			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(6,9)	(12,7)	(9,9)	(9,9)
Taux de change	(0,6)	(9,0)	(4,0)	(7,4)
Actions	(4,0)	(20,3)	(11,4)	(6,4)
Contrats sur marchandises	(0,4)	(2,6)	(1,1)	(1,3)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	13,4	14,0
SVaR de négociation totale	(8,3)	(21,7)	(13,0)	(11,0)

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2013			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(5,9)	(13,9)	(10,1)	(11,4)
Taux de change	(0,3)	(3,6)	(1,2)	(0,7)
Actions	(3,3)	(12,2)	(6,5)	(5,7)
Contrats sur marchandises	(0,5)	(3,4)	(1,7)	(1,2)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	9,5	8,5
SVaR de négociation totale	(6,7)	(14,7)	(10,0)	(10,5)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

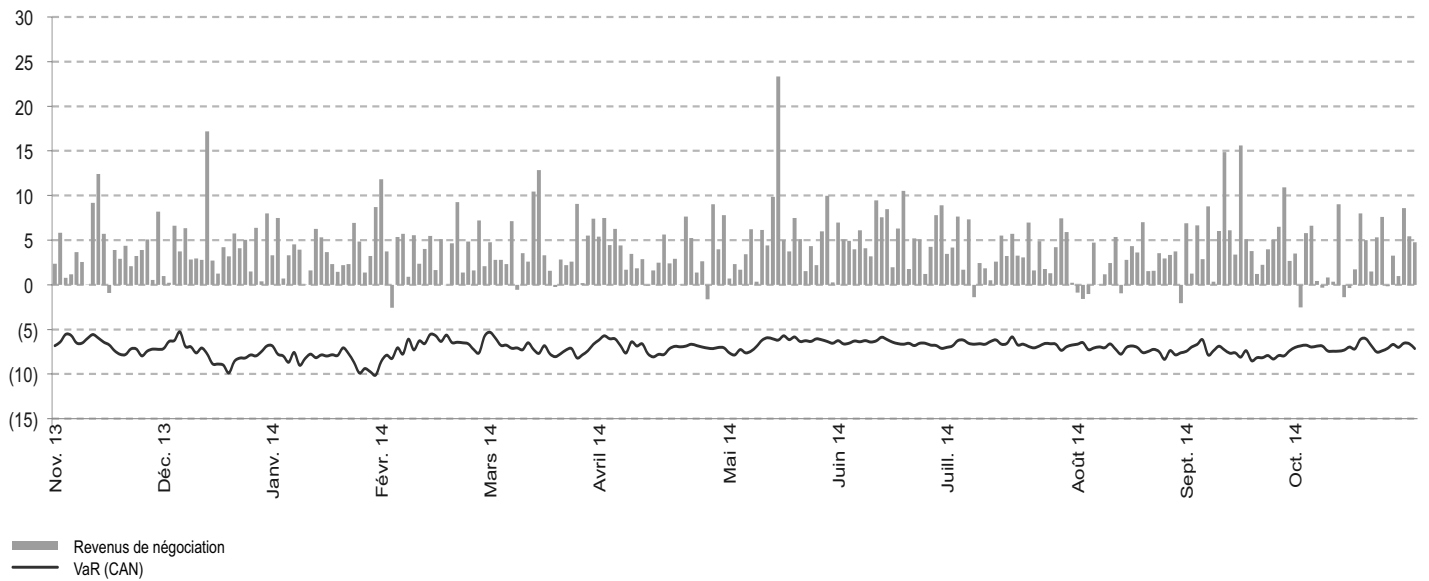
(2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

Comme l'illustrent les tableaux, la VaR et la SVaR totales des portefeuilles de négociation sont généralement inférieures à la somme des VaR et des SVaR individuelles par facteur de risque, ce qui démontre l'effet de corrélation. La moyenne de la VaR totale de négociation atteint 7,1 M\$ pour l'exercice 2014, stable par rapport à 7,3 M\$ pour l'exercice 2013, l'augmentation de la VaR pour le risque de taux de change ayant été compensée par une baisse de la VaR pour le risque de taux d'intérêt. La moyenne de la SVaR totale de négociation a augmenté de 3,0 M\$ et se chiffre à 13,0 M\$ pour l'exercice 2014, comparativement à 10,0 M\$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation provient essentiellement d'une SVaR pour risque de taux de change et sur actions plus élevée. La VaR de négociation totale a atteint un sommet au cours du premier trimestre de 2014 et a oscillé autour de la moyenne annuelle pour le reste de l'exercice. Quant à la SVaR de négociation totale, elle a atteint des sommets au cours des deux premiers trimestres de 2014 pour ensuite diminuer et terminer l'exercice 2014 à un niveau inférieur à la moyenne annuelle.

Le tableau présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant près de 93 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014. De plus, huit jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Revenus de négociation quotidiens

(en millions de dollars canadiens)



Tests de tension et simulations de crises

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements potentiels à faible probabilité. Les scénarios exhaustifs de simulations de crises comprennent :

- des variations de l'ensemble des taux pertinents sur les marchés;
- des changements politiques potentiels;
- l'illiquidité des marchés; et
- l'interaction entre le risque de marché et le risque de crédit.

Ces simulations de crises et analyses de sensibilité donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des différents scénarios chocs suivants.

- Taux d'intérêt : augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit.
- Actions : effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une volatilité moindre; augmentation de la volatilité de la structure des échéances combinée à une diminution du cours des actions.
- Contrats sur marchandises : augmentation/diminution importante des prix des marchandises combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des prix des marchandises à court terme et à long terme.
- Taux de change : dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Contrôle du risque

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille et par unité d'affaires. Le CGR examine les résultats de la VaR tous les trimestres, incluant les situations de dépassement des limites établies dans la politique, le cas échéant. Les résultats des tests de simulations de crises et des analyses de sensibilité sont assujettis à des limites de pertes potentielles pour la Banque, lesquelles sont approuvées par le Conseil.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon de un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour des renseignements supplémentaires liés au capital économique, se reporter à la section « Vue d'ensemble » dans le présent Rapport de gestion.

Des politiques distinctes régissent l'établissement des prix et les ajustements d'évaluation à l'égard des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes.

- Le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le risque lié à la modification de taux, lequel découle des écarts temporaires dans l'échéance et la modification de taux des éléments du bilan et hors bilan.
- Le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan.
- Le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque structurel de taux d'intérêt. Afin de gérer ce risque, la Banque a recours à un système d'établissement des prix de cession interne des fonds. L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein de la Trésorerie corporative.

La gestion active du risque structurel de taux d'intérêt peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuels et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Gouvernance

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la Banque relève de la Trésorerie corporative. À cet égard, les dirigeants et employés de la Trésorerie corporative sont responsables du repérage et de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du risque structurel de taux d'intérêt et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution et à la surveillance de ces activités. De plus, ils sont responsables de s'assurer de la conformité à la politique relative au risque structurel de taux d'intérêt. Le bureau de la présidence approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de risque structurel de taux d'intérêt, selon les recommandations de la Trésorerie corporative. La supervision opérationnelle est confiée à deux comités : le comité des prévisions et le comité de financement inter-secteurs. Le premier analyse les différentes mesures du risque structurel de taux d'intérêt. Le deuxième s'assure que le système d'établissement des prix de cession interne des fonds est approprié et qu'il tient compte de tous les nouveaux produits offerts. Les deux comités relèvent du comité de gestion de l'appariement du bureau de la présidence.

Tests de tension et simulations de crises

Des simulations et des tests de tension sont effectués sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Des scénarios selon lesquels le niveau, la pente et la forme de la courbe de taux d'intérêt font l'objet d'une simulation de crises sont testés. Des scénarios de volatilité et des scénarios basés sur la courbe de rendement sont également testés. Tous les facteurs de risque mentionnés ci-dessus sont couverts par des scénarios précis et sont assortis de limites de risque approuvées par le Conseil ou par le comité des risques globaux.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au risque structurel de taux d'intérêt. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Les tableaux ci-contre illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts) *

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2014		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Effet sur les capitaux propres			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(91)	3	(88)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	59	(6)	53
Effet sur le revenu net d'intérêts			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	8	12	20
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(15)	(15)	(30)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Effet sur les capitaux propres			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(148)	15	(133)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	122	(17)	105
Effet sur le revenu net d'intérêts			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(13)	17	4
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	2	(19)	(17)

Lignes directrices en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. La gestion de ce risque est régie par une politique spécifique présentée au Conseil.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

En 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié les nouvelles règles de Bâle III qui visent à favoriser une stabilité financière et une croissance économique durable. Ce document, intitulé « Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité », propose des normes réglementaires internationales sur le risque de liquidité des banques. Les lignes directrices proposées prévoient deux principaux ratios de liquidité : le ratio de liquidité à court terme (LCR), qui a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme, ainsi que le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), déterminé sur un horizon d'un an. L'entrée en vigueur de ces nouvelles exigences réglementaires est prévue en janvier 2015 pour le ratio LCR et en 2018 pour le ratio NSFR. Les règles applicables au ratio LCR ont été finalisées en janvier 2013 alors que celles pour le ratio NSFR ont été finalisées en octobre 2014 et la Banque s'y conformera. Bien que la Banque des règlements internationaux (BRI) ait prescrit le maintien d'un LCR minimal de 60 % à compter de janvier 2015, les banques canadiennes seront tenues de maintenir leur LCR au minimum à 100 % dès janvier 2015. En janvier 2014, la BRI a publié un document de consultation sur le NSFR, intitulé « Bâle III : le ratio structurel de liquidité à long terme ». Par ailleurs, la Banque produit trimestriellement un rapport, intitulé *Étude d'impact quantitative* (QIS), qui est remis à la BRI. Les résultats de ce QIS permettent à la BRI de suivre l'évolution de la mise en place des règles de Bâle III. La Banque a déjà commencé à surveiller ces deux ratios et à soumettre son ratio LCR à l'organisme de réglementation national, le BSIF, à des fins d'observation.

Gouvernance

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des liquidités ainsi que des besoins de financement à l'échelle de la Banque et couvre les activités suivantes.

- La gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme.
- La planification et la réalisation du financement à long terme ainsi que la détermination du coût de cession interne des liquidités.
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre de gestion des liquidités, de la politique en matière de liquidités, de financement et de nantissement, du plan de financement annuel et du plan de contingence des liquidités.
- L'élaboration et la mise en place du projet de liquidité de Bâle III selon les principes, les règles et les mesures établis par la BRI.
- Le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité, globalement et par devise.
- L'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

La politique en matière de liquidités, de financement et de nantissement de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi deux niveaux de limites. Le premier niveau de limites comprend la situation de trésorerie globale de la Banque et est approuvé par le Conseil, tandis que le second niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par le CRG. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. La Trésorerie corporative, de concert avec la Gestion des risques, soumet toute demande de révision de limite proposée au CRG. Si ce dernier approuve la demande, il la soumet à l'approbation du Conseil seulement s'il est question du premier niveau de limites.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de la Trésorerie corporative et de Gestion des risques. Conformément aux responsabilités qui leur sont attribuées dans leur mandat respectif, les membres de ce comité sont également sollicités comme intervenants dans l'élaboration des mécanismes de gestion et de contrôle du risque et dans la mise en œuvre des politiques.

Par l'entremise du comité de liquidité et de financement, la Trésorerie corporative présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidité, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, la direction de la Trésorerie corporative intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées aux directions du secteur Finances et Trésorerie et du secteur Gestion des risques ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et du financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Bien que la gestion quotidienne des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement, et la surveillance de la conformité à la politique qui en découle, soient assumées par la Trésorerie corporative, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité de s'assurer qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et de veiller au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique. Le secteur assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

Gestion de la liquidité

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, de financement et de nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale de la liquidité, la Banque gère celle-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, de financement et de nantissement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par la Trésorerie corporative.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement, puisque la plupart s'appliquent sur une base consolidée, notamment les ratios de liquidité. Néanmoins, la politique en matière de liquidités, de financement et de nantissement comporte des dispositions particulières pour les centres financiers les plus actifs en terme de financement sur le marché institutionnel, et fixe à ces centres certaines limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque sont suivies quotidiennement en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels selon diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du financement non garanti par des sûretés sur le marché institutionnel, échéant dans moins d'un an. La Banque doit détenir des actifs liquides non grevés équivalant au minimum au montant total du financement non garanti du marché institutionnel échéant dans moins de un an, en tenant compte d'une possible volatilité à la baisse des actifs sur le marché au moyen de l'application d'une marge de sécurité prudente à la valeur de ces valeurs mobilières.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesurée, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour utiliser tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios. Ces derniers sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios de ces tests de tension sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

Dans le cadre de ses simulations, la Banque analyse le scénario d'une crise sévère de liquidité où elle éprouve des difficultés dans un contexte de marché financier perturbé. Ce scénario prévoit un accès très limité à ses canaux de financement et une importante diminution de la négociabilité de ses actifs.

Les résultats des simulations de crises indiquent à la Banque les liquidités dont elle pourrait avoir besoin dans chaque scénario et, compte tenu du niveau de tolérance au risque de liquidité accepté, permettent à la Banque de gérer les risques non souhaités. Chaque scénario repose sur un ensemble d'hypothèses sous-jacentes couvrant un vaste éventail d'aspects, y compris la marge de sécurité, les sûretés sur les actifs liquides, la perte de dépôts, l'utilisation de garanties et les actifs affectés en garantie. Une estimation des besoins de financement des passifs éventuels est également prise en compte. Le risque de liquidité éventuel représente la possibilité que la Banque nécessite un financement important en raison d'événements tels qu'une hausse imprévue des prélèvements sur les marges octroyées, des retraits de dépôts, une augmentation des exigences de garanties ou d'autres éléments déclencheurs intégrés dans les documents juridiques.

Les scénarios reposent sur les hypothèses suivantes.

- Le non-renouvellement à l'échéance d'une grande partie du financement non garanti de la Banque sur le marché institutionnel.
- Le non-renouvellement d'une partie des dépôts des particuliers et des entreprises.
- Le renouvellement partiel de prêts.
- Aucune entrée de fonds provenant des prêts à vue ou perception des paiements minimums.
- Des prélèvements sur les marges octroyées.
- Des garanties additionnelles requises pour la Banque en cas d'une révision à la baisse de sa notation de crédit.
- Un accès restreint au marché des devises.

Sur une base mensuelle, les résultats de ces simulations de crises sont passés en revue par les comités désignés de la direction alors que le Conseil examine les résultats chaque trimestre.

Enfin, la Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Se reporter à la section « Gestion du risque de réglementation » pour plus de détails.

Tolérance au risque de liquidité

La Banque surveille et gère sa tolérance au risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de scénarios de tension. La tolérance au risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants.

- S'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières.
- S'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidité supérieure à l'exigence réglementaire minimale.
- S'assurer que la Banque maintient des produits de financement diversifiés.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidité de la Banque ne tiennent pas compte des facilités de liquidité d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2014					2013
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 086	–	8 086	1 054	7 032	3 289
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	13 806	23 255	37 061	27 041	10 020	10 964
Émises ou garanties par les provinces	12 275	12 045	24 320	20 100	4 220	3 615
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	1 088	160	1 248	92	1 156	682
Autres titres de créance	4 102	1 181	5 283	1 106	4 177	2 365
Titres de participation	20 441	31 869	52 310	32 957	19 353	16 092
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	2 221	–	2 221	619	1 602	620
	62 019	68 510	130 529	82 969	47 560	
Au 31 octobre 2013	57 310	58 757	116 067	78 440		37 627

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	32 104	26 096
Filiales canadiennes	7 882	8 475
Filiales et succursales étrangères	7 574	3 056
	47 560	37 627

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	29 091	24 274
Dollar américain	17 719	12 840
Autres devises	750	513
	47 560	37 627

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 octobre 2014				
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 459	–	7 459	174	7 285
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	17 478	21 942	39 420	29 457	9 963
Émises ou garanties par les provinces	12 665	11 593	24 258	20 113	4 145
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	826	175	1 001	118	883
Autres titres de créance	3 480	1 202	4 682	1 521	3 161
Titres de participation	19 842	29 034	48 876	30 837	18 039
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	2 029	–	2 029	657	1 372
	63 779	63 946	127 725	82 877	44 848

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des montants non transférés mais légalement restreints.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2014					
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	40	1 014	7 032	–	8 086	0,5
Valeurs mobilières	18 743	400	32 569	1 241	52 953	9,3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	18 168	6 357	–	24 525	8,8
Prêts, déduction faite des provisions	25 631	–	1 602	70 010	97 243	12,5
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 926	8 926	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	7 092	7 092	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	861	861	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	697	697	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	380	380	–
Goodwill	–	–	–	1 272	1 272	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	998	998	–
Autres actifs	–	–	–	2 396	2 396	–
Total	44 414	19 582	47 560	93 873	205 429	31,1

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2013 ⁽⁴⁾					
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	48	259	3 289	–	3 596	0,2
Valeurs mobilières	21 205	–	31 178	1 361	53 744	11,3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	18 909	2 540	–	21 449	10,0
Prêts, déduction faite des provisions	20 266	–	620	67 498	88 384	10,8
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 954	8 954	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	5 904	5 904	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 101	1 101	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	684	684	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	404	404	–
Goodwill	–	–	–	1 064	1 064	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	898	898	–
Autres actifs	–	–	–	2 037	2 037	–
Total	41 519	19 168	37 627	89 905	188 219	32,3

(1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.

(2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

(4) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire a beaucoup évolué depuis la crise financière. La Banque travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation nationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités.

En février 2012, le BSIF a mis à jour ses principes directeurs en matière de gestion des liquidités à l'intention des institutions financières. La ligne directrice révisée a été élaborée à partir de la publication intitulée « Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité » publiée par le CBCB.

En avril 2013, le CBCB a publié un document sur la liquidité intrajournalière, intitulé *Monitoring tools for intraday liquidity management*. Ce document vise à donner des lignes directrices aux banques en ce qui a trait à la gestion du risque de liquidité intrajournalière et à la capacité de respecter les obligations de paiement et de règlement en temps opportun. Le calendrier de mise en œuvre proposé s'étend de janvier 2015 à janvier 2017, au plus tard.

Le 30 mai 2014, le BSIF a publié sa ligne directrice finale en matière de *Normes de liquidités*. Les *Normes de liquidités* constituent le nouveau cadre de référence en matière de liquidité proposé par le BSIF et comprennent six chapitres : vue d'ensemble, ratio de liquidité à court terme (LCR), ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF), outils de suivi des liquidités et outils de suivi des liquidités intrajournalières. La mesure des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique. Les *Normes de liquidités* seront revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international.

De plus, en juillet 2014, le BSIF a publié une ligne directrice intitulée *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure*. Ce document se réfère aux règles finales publiées par le CBCB sur le LCR qui a pour but de prescrire un format standardisé à travers l'industrie bancaire. Les BISN canadiennes doivent mettre en œuvre les exigences de divulgation relatives au ratio LCR pour le deuxième trimestre de 2015.

Finalement, le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances du Canada a publié à des fins de commentaires le « Document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques » qui décrit un régime de recapitalisation interne proposé applicable aux BISN. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce régime.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois au comité de liquidité et de financement.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les dépôts provenant de son réseau de distribution représente la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer des valeurs mobilières. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est activement engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations peuvent être révisées en tout temps en fonction du contexte macro-économique ou de la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influenceront la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur. Suite à la publication, par le ministère des Finances, du document de consultation sur la recapitalisation interne, certaines agences de notation ont revu leur perspective à la baisse pour toutes les BISN au Canada. Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2014.

	Moody's	S&P	DBRS	Fitch
Dette de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (moyen)	F1
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dette de premier rang à long terme	Aa3	A	AA (faible)	A+
Dette subordonnée	Baa1	BBB+	A (élevé)	A
Actions privilégiées	Baa3	P-2 (faible)	Pfd-2	BBB-
Actions privilégiées FPUNV	Baa3	P-3 (élevé)	Pfd-2 (faible)	
Perspective	Négative ⁽¹⁾	Négative	Stable	Stable

(1) La perspective sur la dette de premier rang à long terme a été révisée, passant de stable à négative.

Garanties

Conformément au cadre de gestion global des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2014		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	19	33	143
Autres ⁽²⁾	—	199	199

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

(2) Exigences contractuelles relatives à la facilité de financement de marge des conduits VAC.

Stratégie de financement

Les principaux objectifs de la stratégie de financement sont les suivants.

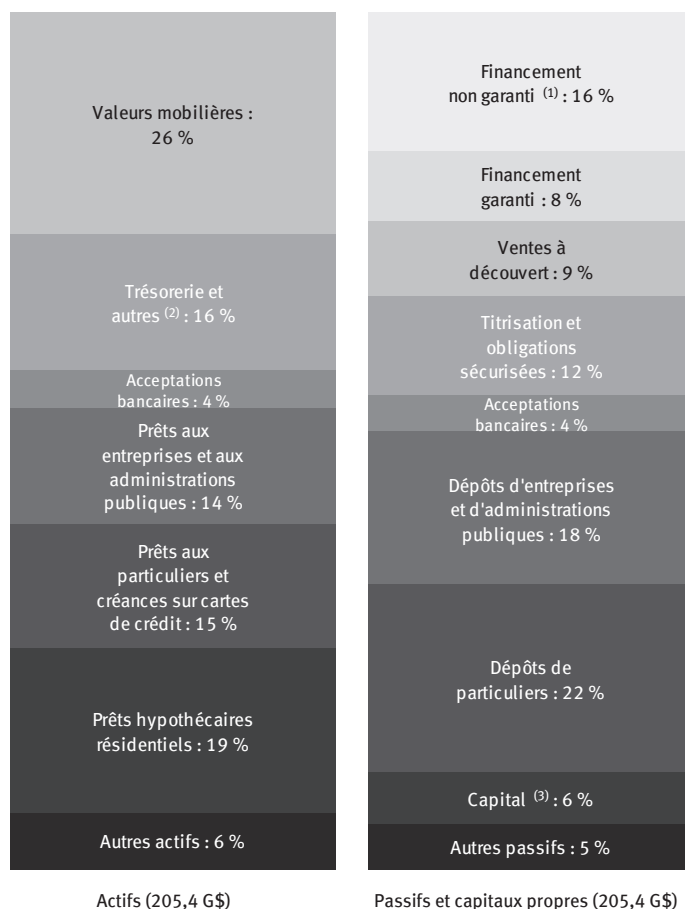
- Soutenir la croissance interne de la Banque au moyen d'une gestion prudente des liquidités et du financement en vue de permettre à la Banque de survivre à des crises sévères.
- Financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts et d'opérations de titrisation.
- Limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel.

À cette fin, la Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités juridiques, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en monnaies étrangères. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante.

- Maintenir un accès actif au financement sur le marché institutionnel et assurer une diversification par déposant, par type de véhicule de financement, par emplacement géographique, par devise, et par nature du financement sur les marchés de financement garanti et non garanti.
- Surveiller et contrôler l'exposition au risque de liquidité et les besoins de financement au sein de l'ensemble des entités de la Banque, des secteurs d'exploitation et des devises au moyen d'un système d'établissement des prix de cession interne de fonds comprenant une prime de liquidité.
- Disposer d'équipes de financement au sein des bureaux de Montréal, de Toronto, de New York et de Londres.
- Investir dans l'infrastructure afin d'assurer la communication de données de qualité en temps opportun.
- Intégrer le cadre réglementaire à la gestion quotidienne des liquidités et au plan de financement à long terme.

Le graphique ci-dessous illustre la structure de financement de la Banque au 31 octobre 2014.



(1) Cette catégorie comprend les produits de financement à terme, négociables et non négociables.

(2) Correspond aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Cette catégorie comprend la dette subordonnée et les capitaux propres.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et conforme à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque dispose d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes.

- Prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités.
- Maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés.
- Appliquer les limites approuvées par le Conseil sur la concentration du financement.
- Maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds.
- Être actif dans différents marchés de financement à différentes échéances.
- Déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programme de papier commercial libellé en dollars américains;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme européen de billets à moyen terme;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust*; et
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2014							Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	
Dépôts de banques ⁽²⁾	8 491	650	39	18	9 198	35	66	9 299
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	141	1 222	630	6 003	7 996	1 330	1 014	10 340
Papier commercial adossé à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	–	1 314	529	3 281	5 124	2 223	5 233	12 580
Billets structurés de premier rang non garantis	25	81	55	47	208	–	580	788
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	7	335	405	383	1 130	2 223	13 726	17 079
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	2 260	2 809	5 069
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	330	950	1 280	–	–	1 280
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	–	352	–	–	352	515	1 014	1 881
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–
	8 664	3 954	1 988	10 682	25 288	8 586	24 442	58 316
Financement garanti	7	335	735	1 333	2 410	4 483	16 535	23 428
Financement non garanti	8 657	3 619	1 253	9 349	22 878	4 103	7 907	34 888
	8 664	3 954	1 988	10 682	25 288	8 586	24 442	58 316
Au 31 octobre 2013	3 863	3 368	2 257	2 808	12 296	11 641	21 570	45 507

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques représentent tous les dépôts à terme consentis par des institutions financières telles que des banques, des courtiers, des caisses de retraite, des fiducies et autres.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des dommages punitifs, des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin de les maintenir à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels permettent aux unités d'affaires et services centralisés :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour maintenir ces risques à un niveau acceptable; et
- de gérer les risques de façon proactive sur une base continue.

Les principaux outils élaborés aux fins de ce cadre sont énumérés ci-après.

Collecte et analyse des données sur les pertes opérationnelles subies par la Banque

Le service des Risques opérationnels et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles internes compilées à l'échelle de la Banque et de ses filiales. Les données sur les pertes opérationnelles internes sont indexées dans une base de données centralisée incluant le montant de chaque perte, le type de risque en cause, la description de l'événement l'ayant occasionnée et la date d'occurrence de la perte, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes fondamentales de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation. Au cours de l'exercice 2014, il n'y a pas eu de pertes significatives résultant d'un événement relié au risque opérationnel.

Collecte et analyse des incidents opérationnels externes observés dans le milieu financier

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et service centralisé d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Indicateurs de risques clés

Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs de risques associés à leurs principaux risques opérationnels. Les indicateurs de risques clés servent à faire un suivi des profils de risque opérationnel et sont liés à des seuils critiques qui, une fois atteints, entraînent des mesures de la part de la direction. Les indicateurs de risques clés permettent aux unités d'affaires et aux services centralisés de suivre l'évolution des risques et de détecter de façon proactive toute variation défavorable de l'exposition au risque.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion des risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière;
- gestion des risques technologiques et liés à la sécurité de l'information;
- gestion de la continuité des activités;
- gestion du risque d'impartition;
- gestion du risque de fraude;
- gestion du risque de modèles;
- révision et approbation de nouveaux produits et activités; et
- confidentialité de l'information.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Le service des Risques opérationnels et de réputation présente régulièrement au comité de gestion des risques opérationnels, au CRG et au CGR, de l'information sur l'état des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, sur les mesures prises à l'égard des risques, sur les expositions matérielles aux pertes et aux risques émergents et assure ainsi que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Gestion du risque de réglementation

Le risque de réglementation est celui qui est lié aux conséquences découlant du non-respect des exigences réglementaires. Une situation de non-conformité survient lorsque la Banque ou un de ses employés ne se conforme pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Banque exerce ses activités. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque. Une situation de non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités, des amendes et des sanctions ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation, car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

La première vice-présidente, Affaires juridiques et chef de la conformité, agit à titre d'agent principal de conformité (APC) et est responsable du programme de conformité pour l'ensemble des secteurs de la Banque. Elle a sous sa responsabilité directe la fonction de chef de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (CLRPC).

Saine gestion du risque de réglementation

La Banque veille à assurer une saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive, et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La gestion de ce risque permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme à tous égards importants aux lois, règlements, principes, normes, directives, lignes directrices, décisions, recommandations, codes de pratique et engagements volontaires pertinents à ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque relève du service de la Conformité, qui a le mandat suivant.

- Veiller à la mise en place des politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, y compris la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.
- Élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales.
- Exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures.
- Soumettre au Conseil de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Plans de reprise des activités et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISN sont également tenues d'établir des plans de reprise des activités et de règlement. Un plan de reprise des activités est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque a commencé à élaborer ses plans de reprises des activités et de règlement en 2010 et les met à jour régulièrement à des fins de présentation aux organismes de réglementation nationaux. Au cours de la prochaine année, l'accent sera mis sur la documentation d'un plan de règlement en collaboration avec la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque.

Changements réglementaires

Les modifications à l'encadrement réglementaire ou juridique constituent un facteur de risque potentiel important pour la Banque. Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence importante sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits et services, ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits et services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois, règlements et autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

Voici quelques-uns des changements réglementaires importants survenus et ayant un impact sur les activités de la Banque.

Modification des exigences en matière de liquidités et de fonds propres réglementaires

Afin d'accroître la résilience du secteur bancaire et de renforcer les normes internationales en matière de fonds propres, des règles internationales plus strictes sur les liquidités et les fonds propres réglementaires des banques ont été adoptées par le CBCB en vertu de l'Accord de Bâle III et ont été mises en œuvre à l'échelle nationale. Au Canada, les modifications relatives aux fonds propres ont été adoptées en janvier 2013 et les règles relatives aux liquidités seront mises en œuvre progressivement à compter de 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux sections « Gestion du capital » et « Gestion du risque de liquidité » du présent Rapport de gestion.

Surveillance réglementaire accrue pour les BISN

Depuis la désignation des six grandes banques canadiennes comme banques d'importance systémique nationale (BISN) en mars 2013, la surveillance par les agences de réglementation s'est accrue. Les agences de réglementation portent une attention particulière aux approches utilisées pour déterminer les ratios de fonds propres, aux programmes de simulations de crises (*Stress Test*), à l'établissement d'un cadre rigoureux d'appétit pour le risque, aux programmes de reprise des activités et de règlement (*Living Will*) ainsi qu'à la mise en place de mesures efficaces pour combattre le cyberterrorisme. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter les requêtes réglementaires et elle s'assure d'intégrer ces initiatives dans la gestion courante de ses affaires.

Agrégation de données et rapports sur le risque

Dans le but de renforcer les procédures d'agrégation de données et d'émission de rapports sur le risque, le CBCB a énoncé en janvier 2013 de nouveaux principes axés sur l'efficacité de telles procédures. Les banques désignées B1SN sont tenues de mettre en œuvre ces nouvelles normes à compter du 31 décembre 2016.

Réformes des marchés de produits dérivés hors bourse

Les réformes apportées à certains marchés de produits dérivés négociés hors bourse ont eu pour effet de modifier de façon importante les exigences en matière de fonds propres, l'encadrement réglementaire et les infrastructures des marchés. Les changements les plus significatifs sont ceux qui ont trait à la nouvelle exigence d'effectuer la compensation de ces opérations par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale et d'exiger davantage de capital pour les opérations qui ne sont pas compensées par des contreparties centrales accréditées. Les exigences financières et les règles de conduite des affaires sont également visées par les réformes en question.

Recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (RPCFAT)

Le Canada se prépare à l'évaluation prévue en 2015 par le Groupe d'action financière (GAFI) de la robustesse de son régime de lutte contre le RPCFAT. Le gouvernement canadien a déposé dans son dernier budget certains changements réglementaires qui viendront rehausser les exigences déjà élevées en matière de RPCFAT. Les banques doivent se préparer à des changements importants dans les années à venir en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment.

Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)

Pour lutter contre l'évasion fiscale, les autorités américaines ont adopté le *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Les États-Unis exigent que les institutions financières étrangères leur communiquent les comptes détenus par les américains qui devraient payer leurs impôts aux États-Unis. Pour faciliter la mise en œuvre de ces règles, le gouvernement américain a négocié des accords intergouvernementaux et le Canada a signé un tel accord en février 2014.

Loi canadienne anti-pourriel

Les dispositions de la *Loi visant l'élimination des pourriels sur les réseaux Internet et sans fil* (Canada) ont commencé progressivement à entrer en vigueur à partir de juillet 2014 en ce qui concerne l'envoi de messages électroniques commerciaux. Dorénavant, un message électronique commercial ne pourra être transmis aux clients et aux clients potentiels que si un consentement est détenu par la Banque ou ses filiales et que si le message comporte l'information prescrite et un mécanisme de désinscription. Les manquements à cette loi sont assortis de pénalités pouvant atteindre 10 millions de dollars par infraction. Par ailleurs, les dispositions de la loi concernant l'installation de programmes d'ordinateur et celles ayant trait au droit d'action privé entreront en vigueur respectivement à partir du 15 janvier 2015 et du 1^{er} juillet 2017.

Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le Conseil – à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations complexes de financement structuré et d'autres opérations pouvant soulever des enjeux de réputation. Cette politique fixe les règles et pratiques de gestion du risque de réputation lié à ces opérations. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du comité des risques globaux.

Les activités des services de la Conformité, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Affaires publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental représente la possibilité de subir une perte ou une atteinte à la réputation de la Banque en raison de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore portent atteinte à la réputation de la Banque. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente de propriétés contaminées par les clients de la Banque, ou au déploiement de projets à grande échelle, pourraient exposer la Banque au risque de crédit et de réputation. La Banque est également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié au contexte juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe de Gestion des risques établit les exigences que la Banque prescrit dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent, pour leur part, intégrer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental. Le groupe de Gestion des risques surveille son application et révisé les normes régulièrement.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Outre les risques décrits dans la section sur la gestion des risques, il existe d'autres facteurs de risques pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs de la Banque.

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités et filiales au Canada ou à l'étranger (notamment Credigy Ltd.), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux ou dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec les clients non-résidents de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux.

La Banque effectue entre autres, dans le cadre de ses activités de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes (RPCFAT), une vérification du risque pays. Ce contrôle est basé notamment sur la classification des différents pays en trois niveaux de risque en matière de RPCFAT et implique, à la lumière des différentes politiques de la Banque, des restrictions dont la rigueur varie en fonction du classement du pays concerné.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique, qui représente une proportion modérée du montant global du risque encouru, est concentrée surtout en Europe et fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans les « Informations financières complémentaires ». Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites, établies en proportion du capital réglementaire de la Banque, sont proportionnées au niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays en elles-mêmes, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées comme à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'ouest et des pays développés d'Asie.

Niveau de concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert et les changements aux produits et services proposés.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque ou sa filiale a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou les garder en poste.

Procédures judiciaires et réglementaires

La Banque prend des mesures raisonnables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires où elle est présente. Si ces mesures devaient se révéler inefficaces, il est possible que la Banque fasse l'objet de décisions judiciaires ou réglementaires pouvant entraîner des amendes, des dommages ou d'autres coûts ou encore des restrictions susceptibles d'influer négativement sur son bénéfice net et de nuire à sa réputation. La Banque peut aussi faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses affaires. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés et l'issue défavorable de tels litiges pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats financiers de la Banque. Les dommages à la réputation qui en résulteraient pourraient aussi influencer sur les perspectives commerciales futures de la Banque. Pour de plus amples détails à ce sujet, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Autres facteurs

Enfin, des facteurs tels que les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les résultats futurs de la Banque.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

TABLEAU 1 – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2014				
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	2 544	641	640	649	614
Revenus autres que d'intérêts	2 920	723	820	627	750
Revenu total	5 464	1 364	1 460	1 276	1 364
Dotations aux pertes sur créances	208	57	49	51	51
Frais autres que d'intérêts	3 423	929	879	799	816
Charge d'impôts	295	48	91	64	92
Résultat net	1 538	330	441	362	405
Participations ne donnant pas le contrôle	69	18	18	17	16
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 469	312	423	345	389
Résultat par action ordinaire ⁽²⁾					
de base	4,36 \$	0,92 \$	1,26 \$	1,02 \$	1,16 \$
dilué	4,32	0,91	1,24	1,01	1,15
Dividendes (par action)					
Ordinaires ⁽²⁾	1,88 \$	0,48 \$	0,48 \$	0,46 \$	0,46 \$
Privilégiés					
Série 15	–	–	–	–	–
Série 16	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
Série 20	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
Série 21	–	–	–	–	–
Série 24	0,4125	–	–	–	0,4125
Série 26	0,4125	–	–	–	0,4125
Série 28	0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375
Série 30	0,7849	0,2562	0,2563	0,2724	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	17,9 %	14,3 %	20,1 %	17,4 %	19,8 %
Actif total		205 429	198 822	194 289	195 300
Passif financier à long terme ⁽³⁾		1 881	1 885	1 892	1 902
Prêts douteux nets		248	184	191	194
Nombre d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾ (en milliers)					
moyen – de base	327 463	328 330	327 687	327 318	326 510
moyen – dilué	331 086	332 826	331 381	330 716	330 185
fin de période		329 297	328 469	327 606	326 943
Par action ordinaire ⁽²⁾					
Valeur comptable		25,76 \$	25,18 \$	24,41 \$	23,68 \$
Cours de l'action					
haut	53,88	53,88	49,15	45,73	46,86
bas	41,60	48,16	45,19	41,60	41,72
Nombre d'employés		19 955	20 014	19 831	19 784
Nombre de succursales au Canada		452	452	451	451

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

(3) Correspond à la dette subordonnée.

2013 ⁽¹⁾					2012 ⁽¹⁾				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
2 437	592	629	620	596	2 326	590	576	571	589
2 714	659	656	763	636	2 975	757	642	925	651
5 151	1 251	1 285	1 383	1 232	5 301	1 347	1 218	1 496	1 240
181	48	48	53	32	180	46	40	49	45
3 206	827	808	834	737	3 207	878	760	802	767
252	56	27	79	90	317	81	48	102	86
1 512	320	402	417	373	1 597	342	370	543	342
63	16	15	15	17	61	15	16	14	16
1 449	304	387	402	356	1 536	327	354	529	326
4,34 \$	0,91 \$	1,16 \$	1,21 \$	1,06 \$	4,63 \$	0,98 \$	1,06 \$	1,61 \$	0,98 \$
4,31	0,90	1,16	1,20	1,05	4,58	0,97	1,05	1,59	0,97
1,70 \$	0,44 \$	0,44 \$	0,41 \$	0,41 \$	1,54 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,37 \$	0,37 \$
0,2444	-	-	-	0,2444	1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656
1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
1,0078	-	0,3360	0,3359	0,3359	1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359
1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
0,9728	0,2375	0,2375	0,2375	0,2603	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20,1 %	15,8 %	21,0 %	23,4 %	20,7 %	24,1 %	19,5 %	21,3 %	34,7 %	21,5 %
188 219	187 195	184 775	183 788	177 903	179 816	176 456	175 245	2 426	2 426
2 426	2 426	2 456	2 452	2 470	2 479	2 461	1 496	183	172
183	172	146	165	179	158	130	159	324 468	325 374
324 468	325 374	324 772	324 556	323 170	322 774	323 526	323 658	322 686	321 222
327 048	328 593	327 176	327 076	326 090	325 747	326 380	326 462	326 234	324 302
	325 983	325 207	325 082	324 937		322 617	323 917	323 823	321 841
	22,97 \$	22,60 \$	21,57 \$	20,76 \$		20,02 \$	19,80 \$	19,57 \$	18,44 \$
45,24	45,24	39,68	39,76	40,02	40,64	38,76	38,70	40,64	38,97
36,18	38,86	36,33	36,18	37,53	31,64	36,95	35,53	37,53	31,64
	19 691	19 817	19 779	19 858		19 920	20 183	19 785	19 990
	453	453	452	452		451	449	449	447

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾	2011 ⁽²⁾	2010 ⁽³⁾
Revenu net d'intérêts	2 763	2 646	2 498	2 494	2 139
Revenus autres que d'intérêts	2 920	2 714	2 975	2 336	2 351
Revenu total	5 683	5 360	5 473	4 830	4 490
Frais autres que d'intérêts	3 423	3 206	3 207	2 952	2 822
Contribution	2 260	2 154	2 266	1 878	1 668
Dotations aux pertes sur créances	208	181	180	184	144
Résultat avant charge d'impôts	2 052	1 973	2 086	1 694	1 524
Charge d'impôts	514	461	489	440	427
Résultat avant participations ne donnant pas le contrôle					1 097
Participations ne donnant pas le contrôle					63
Résultat net	1 538	1 512	1 597	1 254	1 034
Participations ne donnant pas le contrôle	69	63	61	60	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 469	1 449	1 536	1 194	
Actif moyen	206 680	193 509	181 344	165 942	140 360

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(3) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

TABLEAU 3 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾	2011 ⁽²⁾	2010 ⁽³⁾
Particuliers et Entreprises					
Revenu net d'intérêts	1 699	1 615	1 581	1 520	1 515
Actif moyen	81 516	76 696	70 524	62 205	61 076
Actif moyen portant intérêt	75 963	70 718	65 426	58 161	58 106
Marge bénéficiaire	2,24 %	2,28 %	2,42 %	2,61 %	2,61 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	315	272	255	229	108
Actif moyen	10 400	9 080	8 817	7 861	940
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	824	784	584	579	773
Actif moyen	86 198	87 063	76 084	72 613	65 469
Autres					
Revenu net d'intérêts	(75)	(25)	78	166	(257)
Actif moyen	28 566	20 670	25 919	23 263	12 875
Total					
Revenu net d'intérêts	2 763	2 646	2 498	2 494	2 139
Actif moyen	206 680	193 509	181 344	165 942	140 360

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(3) Les données de 2010 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine ainsi que le transfert des activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises.

TABLEAU 4 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012	2011	2010 ⁽²⁾
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	388	301	318	308	268
Commissions de courtage en valeurs mobilières	333	335	343	327	301
Revenus des fonds communs de placement	251	219	200	192	172
Revenus des services fiduciaires	388	314	280	234	203
Revenus de crédit	169	165	166	169	168
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	217	226	203	166	146
Revenus sur cartes	134	121	113	116	44
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	234	235	229	228	228
Revenus (pertes) de négociation	106	186	233	(25)	(93)
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	103	82	123	105	112
Revenus d'assurances, montant net	108	118	111	111	121
Revenus de titrisation	–	–	–	–	282
Revenus de change, autres que de négociation	89	90	94	105	109
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	44	26	29	2	17
Autres	356	296	533	298	273
	2 920	2 714	2 975	2 336	2 351
Canada	2 617	2 433	2 675	2 101	2 099
International					
États-Unis	302	227	223	185	160
Autres	1	54	77	50	92
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable ⁽¹⁾	51,4 %	50,6 %	54,4 %	48,4 %	52,4 %
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	50,7 %	49,2 %	50,8 %	48,3 %	52,2 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

TABLEAU 5 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012	2011	2010 ⁽³⁾
Marchés financiers					
Titres de participation	332	288	246	234	243
Titres à revenus fixes	207	237	212	130	177
Marchandises et devises	82	88	73	92	85
	621	613	531	456	505
Autres secteurs	122	212	158	(31)	28
	743	825	689	425	533

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(3) Les données de 2010 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises.

TABLEAU 6 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux					
Particuliers	155	148	135	139	95
Entreprises	50	44	36	63	42
Gestion de patrimoine	3	3	3	2	–
Grandes sociétés	–	(14)	3	(5)	2
Immobilier	–	–	3	–	5
Total	208	181	180	199	144
Provision collective sur prêts non douteux ⁽²⁾	–	–	–	(15)	–
Total des dotations aux pertes sur créances	208	181	180	184	144
Prêts et acceptations moyens	99 548	92 398	84 009	73 575	59 014
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,21 %	0,20 %	0,21 %	0,27 %	0,24 %
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux et non douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,21 %	0,20 %	0,21 %	0,25 %	0,24 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	578	577	608	638	642
Ajustement à la conversion aux IFRS	–	–	–	58	–
Dotations aux pertes sur créances	208	181	180	199	144
Radiations	(118)	(112)	(154)	(193)	(134)
Radiations sur cartes de crédit	(79)	(78)	(78)	(91)	(103)
Recouvrements ⁽³⁾	15	10	21	12	89
Renversement ⁽⁴⁾	–	–	–	(15)	–
Solde à la fin de l'exercice	604	578	577	608	638
Composition des provisions					
Portion applicable aux valeurs	–	–	–	–	2
Individuelles et collectives sur prêts douteux	238	212	208	232	207
Collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾	366	366	369	376	429

- (1) Les données de 2010 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine et des activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises.
- (2) Dotations constituées (renversées) à l'égard de facilités de crédit accordées aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC.
- (3) Incluant les fluctuations des taux de change et la portion applicable aux valeurs de 2 M\$ en 2011.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ avait été enregistré aux dotations aux pertes sur créances.
- (5) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque (sauf pour les montants suivants constitués à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC; 2014 et 2013 : nul; 2012 : 3 M\$; 2011 : 10 M\$; 2010 : 121 M\$).

TABLEAU 7 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽²⁾
Rémunération et avantages du personnel ⁽³⁾	2 051	1 899	1 987	1 770	1 607
Frais d'occupation	183	194	162	151	138
Technologie	335	319	303	323	328
Frais d'amortissement – immobilisations	39	43	43	39	40
Frais d'amortissement – technologie	178	139	111	82	79
Communications	68	68	70	74	71
Honoraires professionnels	227	221	195	185	162
Charges de restructuration ⁽⁴⁾	–	–	–	–	22
Publicité et relations externes	80	71	64	58	55
Papeterie	25	22	22	25	25
Frais de déplacement et de développement des affaires	34	30	34	33	29
Sécurité et vols	43	26	30	22	17
Taxes sur capital et salaires	44	46	57	63	60
Divers	116	128	129	127	189
Total	3 423	3 206	3 207	2 952	2 822
Canada	3 223	3 006	2 987	2 724	2 609
International					
États-Unis	186	183	167	167	150
Autres	14	17	53	61	63
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable ⁽⁵⁾	60,2 %	59,8 %	58,6 %	61,1 %	62,9 %
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽⁵⁾	58,6 %	60,2 %	60,1 %	59,8 %	60,5 %

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(3) La rémunération et avantages du personnel comprennent des indemnités de départ de 12 M\$ en 2013, 80 M\$ en 2012 et 27 M\$ en 2011.

(4) Les charges de restructuration en 2010 comprenaient 21 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 1 M\$ d'honoraires professionnels.

(5) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

TABLEAU 8 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2014		2013 ⁽²⁾		2012 ⁽²⁾		2011 ⁽²⁾		2010 ⁽³⁾	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	10 313	0,28	7 051	0,27	7 025	0,24	6 211	0,25	3 362	0,06
Valeurs mobilières	57 559	2,42	58 094	2,33	59 520	2,09	61 277	1,98	57 072	2,05
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	24 789	0,68	21 271	0,79	15 929	0,69	11 241	1,41	–	–
Prêts hypothécaires résidentiels	38 517	3,02	35 590	3,13	31 846	3,33	27 265	3,93	15 898	3,73
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	28 714	4,18	26 917	4,21	25 236	4,32	22 585	4,43	19 315	3,41
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	23 498	3,42	21 126	3,60	19 395	3,71	17 318	3,91	26 712	2,38
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(119)	(1,89)	(161)	(0,78)	(186)	(0,95)	(226)	(0,79)	(212)	(0,76)
Actif portant intérêt	183 271	2,60	169 889	2,68	158 765	2,67	145 671	2,84	122 147	2,51
Autres actifs	23 409		23 621		22 579		20 271		18 213	
Actif total	206 680	2,31	193 509	2,35	181 344	2,34	165 942	2,49	140 360	2,18
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	43 000	1,31	40 156	1,45	37 835	1,54	35 491	1,45	30 674	1,44
Institutions de dépôts	8 685	0,24	7 237	0,32	7 801	0,24	8 501	0,24	7 466	0,28
Autres dépôts	63 919	1,22	54 636	1,12	50 753	0,96	46 118	0,91	42 190	0,83
	115 605	1,18	102 029	1,19	96 389	1,13	90 110	1,06	80 330	1,01
Dettes subordonnées	1 906	3,96	2 381	4,30	1 927	4,54	1 886	4,88	1 895	5,32
Engagements autres que des dépôts	44 230	0,91	45 156	1,07	43 431	–	37 751	1,55	34 589	0,74
Passif portant intérêt	161 741	1,24	149 567	1,27	141 747	1,23	129 747	1,27	116 814	0,79
Autres passifs	35 287		35 180		31 863		28 882		16 739	
Capitaux propres	9 652		8 763		7 734		7 313		6 807	
Passif et capitaux propres	206 680	0,97	193 509	0,98	181 344	0,96	165 942	0,99	140 360	0,66
Marge bénéficiaire		1,34		1,37		1,38		1,50		1,52

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(3) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées sont présentées sous les valeurs mobilières.

TABLEAU 9 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS ET DES ACCEPTATIONS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS SELON LES CATÉGORIES D'ACTIFS DE BÂLE

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2014		2013 ⁽¹⁾		2012 ⁽²⁾		2011 ⁽²⁾		2010 ⁽²⁾	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles ⁽³⁾	50 011	46,8	46 836	47,8	43 225	47,2	37 639	46,3	23 609	37,0
Crédits rotatifs admissibles	4 033	3,8	3 962	4,1	3 918	4,3	3 917	4,8	2 556	4,0
Autres prêts aux particuliers	9 027	8,5	8 801	9,0	11 605	12,7	11 365	14,0	10 333	16,2
Agriculture	3 857	3,6	3 553	3,6	2 364	2,6	2 292	2,8	2 212	3,5
Institutions financières	1 482	1,4	1 693	1,7	1 459	1,6	893	1,1	3 840	6,0
Fabrication	3 689	3,5	3 286	3,4	2 780	3,0	2 959	3,6	2 719	4,3
Construction et services immobiliers	9 088	8,5	7 562	7,7	5 258	5,7	4 302	5,3	3 635	5,7
Transports	1 223	1,1	1 202	1,2	1 145	1,3	907	1,1	877	1,4
Télécommunications, médias et technologies	1 540	1,4	1 471	1,5	1 367	1,5	1 334	1,6	1 299	2,0
Mines, pétrole et gaz	3 868	3,6	3 763	3,8	3 599	3,9	2 414	3,0	1 728	2,7
Commerce de gros et de détail	5 281	5,0	4 587	4,7	4 481	4,9	4 238	5,2	3 370	5,3
Services	9 308	8,7	8 512	8,7	6 401	7,0	5 593	6,9	5 034	7,9
Autres	4 366	4,1	2 688	2,8	3 897	4,3	3 513	4,3	2 558	4,0
	106 773	100,0	97 916	100,0	91 499	100,0	81 366	100,0	63 770	100,0

(1) Certains montants ont été reclassés afin que les chiffres correspondants de 2013 soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

(2) Les données de 2012, 2011 et 2010 n'ont pas été redressées pour que les chiffres correspondants soient conformes à la présentation adoptée pour les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013 et les données de 2010 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

TABLEAU 10 – PRÊTS DOUTEUX

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Prêts douteux nets					
Particuliers ⁽²⁾	88	70	56	57	47
Entreprises	137	90	63	81	79
Gestion de patrimoine	2	2	2	–	–
Grandes sociétés	–	–	40	16	15
Immobilier	21	21	18	21	21
Total des prêts douteux nets	248	183	179	175	162
Prêts douteux bruts	486	395	387	407	369
Provisions individuelles et collectives sur prêts douteux	238	212	208	232	207
Prêts douteux nets	248	183	179	175	162
Taux de provisionnement	49,0 %	53,7 %	53,7 %	57,0 %	56,1 %
En % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %
En % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2,9 %	2,4 %	2,8 %	3,1 %	2,6 %
En % du capital tangible ajusté des provisions	7,1 %	6,5 %	7,5 %	8,6 %	6,7 %

(1) Les données de 2010 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine et des activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises.

(2) Incluant 46 M\$ de prêts à la consommation nets en 2014 (2013 : 37 M\$; 2012 : 30 M\$; 2011 : 26 M\$; 2010 : 23 M\$).

TABLEAU 11 – DÉPÔTS

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2014		2013 ⁽¹⁾		2012 ⁽¹⁾		2011 ⁽¹⁾		2010 ⁽²⁾	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	44 963	37,6	42 652	41,8	40 814	43,7	37 432	43,6	36 549	44,7
Entreprises et administrations publiques	35 160	29,3	31 909	31,2	26 222	28,1	24 136	28,1	23 227	28,4
Institutions de dépôts	1 684	1,4	1 072	1,0	2 547	2,7	1 781	2,1	2 326	2,8
Dette de premier rang non garantie	33 007	27,5	23 336	22,9	20 876	22,3	20 046	23,4	19 683	24,1
Obligations sécurisées	5 069	4,2	3 142	3,1	3 015	3,2	2 392	2,8	–	–
Total	119 883	100,0	102 111	100,0	93 474	100,0	85 787	100,0	81 785	100,0
Canada	105 621	88,1	94 647	92,6	82 818	88,6	75 090	87,6	71 872	87,9
International										
États-Unis	12 152	10,1	6 893	6,8	9 545	10,2	10 144	11,8	8 204	10,0
Autres	2 110	1,8	571	0,6	1 111	1,2	553	0,6	1 709	2,1
Total	119 883	100,0	102 111	100,0	93 474	100,0	85 787	100,0	81 785	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		21,9		22,7		22,9		22,4		25,2

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	106
Rapport de l'auditeur indépendant	107
Bilans consolidés	108
États consolidés des résultats	109
États consolidés du résultat global	110
États consolidés de la variation des capitaux propres	111
États consolidés des flux de trésorerie	112
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	113

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2014 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

Le premier vice-président, Audit interne, et la première vice-présidente, Affaires juridiques et chef de la conformité, bénéficient d'un accès direct au président du comité d'audit ainsi qu'au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Ghislain Parent
Chef des finances et premier vice-président à la direction,
Finances et Trésorerie

Montréal, Canada, le 4 décembre 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2014 et 2013 et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2014 et 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal, Canada, le 4 décembre 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre		2014	2013 ⁽¹⁾
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		8 086	3 596
Valeurs mobilières	Notes 4 et 6		
À la juste valeur par le biais du résultat net		43 200	44 000
Disponibles à la vente		9 753	9 744
		52 953	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		24 525	21 449
Prêts	Note 7		
Hypothécaires résidentiels		39 300	36 573
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		29 996	27 989
Aux entreprises et aux administrations publiques		28 551	24 400
		97 847	88 962
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		8 926	8 954
Provisions pour pertes sur créances		(604)	(578)
		106 169	97 338
Autres			
Instruments financiers dérivés	Note 16	7 092	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers		861	1 101
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Note 9	697	684
Immobilisations corporelles	Note 10	380	404
Goodwill	Note 11	1 272	1 064
Immobilisations incorporelles	Note 11	998	898
Autres actifs	Note 12	2 396	2 037
		13 696	12 092
		205 429	188 219
Passif et capitaux propres			
Dépôts	Notes 4 et 13		
Particuliers		44 963	42 652
Entreprises et administrations publiques		67 364	57 103
Institutions de dépôts		7 556	2 356
		119 883	102 111
Autres			
Acceptations		8 926	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		18 167	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées		16 780	19 746
Instruments financiers dérivés	Note 16	5 721	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers		1 996	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 4 et 8	17 079	15 323
Autres passifs	Note 14	4 494	4 497
		73 163	74 729
Dettes subordonnées	Note 15	1 881	2 426
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	Notes 18 et 22		
Actions privilégiées		1 223	677
Actions ordinaires		2 293	2 160
Surplus d'apport		52	58
Résultats non distribués		5 850	5 055
Autres éléments cumulés du résultat global		289	214
		9 707	8 164
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 19	795	789
		10 502	8 953
		205 429	188 219

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Pierre Boivin
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre		2014	2013 ⁽¹⁾
Revenus d'intérêts			
Prêts		3 393	3 247
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		970	942
Valeurs mobilières disponibles à la vente		204	201
Dépôts auprès d'institutions financières		29	20
		4 596	4 410
Frais d'intérêts			
Dépôts		1 231	1 015
Passifs relatifs à des créances cédées		398	408
Dettes subordonnées		76	102
Autres		347	448
		2 052	1 973
Revenu net d'intérêts		2 544	2 437
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils		388	301
Commissions de courtage en valeurs mobilières		333	335
Revenus des fonds communs de placement		251	219
Revenus des services fiduciaires		388	314
Revenus de crédit		386	391
Revenus sur cartes		134	121
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		234	235
Revenus (pertes) de négociation	Note 21	106	186
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		103	82
Revenus d'assurances, montant net		108	118
Revenus de change, autres que de négociation		89	90
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises		44	26
Autres		356	296
		2 920	2 714
Revenu total		5 464	5 151
Dotations aux pertes sur créances	Note 7	208	181
		5 256	4 970
Frais autres que d'intérêts			
Rémunération et avantages du personnel		2 051	1 899
Frais d'occupation		222	237
Technologie		513	458
Communications		68	68
Honoraires professionnels		227	221
Autres		342	323
		3 423	3 206
Résultat avant charge d'impôts		1 833	1 764
Charge d'impôts	Note 24	295	252
Résultat net		1 538	1 512
Résultat net attribuable aux			
Actionnaires privilégiés		40	40
Actionnaires ordinaires		1 429	1 409
Actionnaires de la Banque		1 469	1 449
Participations ne donnant pas le contrôle		69	63
		1 538	1 512
Résultat par action ⁽²⁾ (en dollars)	Note 25		
de base		4,36	4,34
dilué		4,32	4,31
Dividendes par action ordinaire ⁽²⁾ (en dollars)	Note 18	1,88	1,70

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
Résultat net	1 538	1 512
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	47	51
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(44)	(45)
	3	6
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	85	49
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(89)	(41)
	(4)	8
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	87	(26)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(11)	(28)
	76	(54)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	23	104
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	–	(1)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	98	63
Résultat global	1 636	1 575
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires de la Banque	1 567	1 512
Participations ne donnant pas le contrôle	69	63
	1 636	1 575

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	3	2
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(8)	(11)
	(5)	(9)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	29	20
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(32)	(17)
	(3)	3
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	32	(10)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(4)	(10)
	28	(20)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	10	40
	30	14

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre		2014	2013 ⁽¹⁾
Actions privilégiées au début	Note 18	677	762
Émission d'actions privilégiées, séries 28, 30 et 32		650	200
Rachat d'actions privilégiées, séries 15, 21, 24 et 26, à des fins d'annulation		(104)	(285)
Actions privilégiées à la fin		1 223	677
Actions ordinaires au début	Note 18	2 160	2 054
Émissions d'actions ordinaires			
Régime d'options d'achat d'actions		102	107
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation		31	(1)
Actions ordinaires à la fin		2 293	2 160
Surplus d'apport au début		58	58
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 22	15	16
Options d'achat d'actions levées		(13)	(13)
Autres		(8)	(3)
Surplus d'apport à la fin		52	58
Résultats non distribués au début		5 055	4 091
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque		1 469	1 449
Dividendes	Note 18		
Actions privilégiées		(40)	(40)
Actions ordinaires		(616)	(552)
Frais d'émission d'actions		(14)	(4)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi		23	104
Effet du passif financier lié à l'option de vente émise à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle		(27)	–
Autres		–	7
Résultats non distribués à la fin		5 850	5 055
Autres éléments cumulés du résultat global au début		214	255
Écart de change, montant net		3	6
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(4)	8
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		76	(54)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		–	(1)
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		289	214
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque		9 707	8 164
Participations ne donnant pas le contrôle au début		789	791
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		69	63
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		–	–
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(63)	(65)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		795	789
Capitaux propres		10 502	8 953

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 octobre		2014	2013
Autres éléments cumulés du résultat global			
Écart de change, montant net		(3)	(6)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		168	172
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		123	47
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		1	1
		289	214

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	1 538	1 512
Ajustements pour		
Dotations aux pertes sur créances	208	181
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	167	150
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	62	39
Impôts différés	2	12
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	1	1
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(110)	(111)
Pertes de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	7	29
Charge au titre des options d'achat d'actions	15	16
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	800	524
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	(3 076)	(5 920)
Prêts, déduction faite de la titrisation	(7 240)	(5 968)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(13)	(59)
Dépôts	16 392	8 637
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(742)	785
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	(2 966)	207
Instruments financiers dérivés, montant net	(429)	124
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	131	1 043
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(25)	97
Actifs et passifs d'impôt exigible	87	(183)
Autres éléments	(662)	(420)
	4 147	696
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions privilégiées	650	200
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(104)	(285)
Émissions d'actions ordinaires	120	93
Rachat de dette subordonnée	(525)	–
Frais d'émission d'actions	(14)	(4)
Dividendes versés sur actions	(795)	(581)
Variation des autres éléments	(44)	(119)
	(712)	(696)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse	722	–
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(6 426)	(5 876)
Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente	382	52
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	6 024	6 467
Variation nette des immobilisations corporelles	(50)	(146)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(197)	(127)
	455	370
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	600	(23)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 490	347
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 596	3 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽²⁾	8 086	3 596
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	2 047	1 941
Intérêts et dividendes reçus	4 567	4 474
Impôts payés sur les résultats	264	352

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 1,0 G\$ au 31 octobre 2014 (307 M\$ au 31 octobre 2013) pour lequel il y a des restrictions. De plus, un montant de 2 M\$ est entiercé au 31 octobre 2014 (7 M\$ au 31 octobre 2013).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

(en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	113	Note 18	Capital-actions	164
Note 2	Modifications de méthodes comptables	127	Note 19	Participations ne donnant pas le contrôle	169
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	130	Note 20	Informations sur le capital	170
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	140	Note 21	Revenus liés aux activités de négociation	171
Note 5	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	141	Note 22	Paiements fondés sur des actions	172
Note 6	Valeurs mobilières	142	Note 23	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	175
Note 7	Prêts	146	Note 24	Impôts sur le résultat	180
Note 8	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	150	Note 25	Résultat par action	181
Note 9	Entreprises associées et coentreprises	151	Note 26	Garanties, engagements et passifs éventuels	182
Note 10	Immobilisations corporelles	152	Note 27	Acquisition	185
Note 11	Goodwill et immobilisations incorporelles	153	Note 28	Entités structurées	186
Note 12	Autres actifs	155	Note 29	Informations relatives aux parties liées	190
Note 13	Dépôts	155	Note 30	Gestion des risques associés aux instruments financiers	192
Note 14	Autres passifs	156	Note 31	Sensibilité aux taux d'intérêt	196
Note 15	Dette subordonnée	157	Note 32	Informations sectorielles	197
Note 16	Instruments financiers dérivés	158	Note 33	Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	198
Note 17	Opérations de couverture	162			

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers et de petites, moyennes et grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance ainsi que la gestion de patrimoine.

Le 4 décembre 2014, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les données relatives à l'exercice terminé le 31 octobre 2013 ont été ajustées afin de refléter les modifications de normes comptables et l'effet du dividende en actions à raison d'une action ordinaire pour chaque action ordinaire émise et en circulation, déclaré le 3 décembre 2013 et payé le 13 février 2014. Ce dividende a eu la même incidence qu'un fractionnement (deux pour un) des actions ordinaires, tel que décrit à la note 18.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Résumé des principales méthodes comptables

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent les provisions pour pertes sur créances, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente, la dépréciation d'actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions et la consolidation d'entités structurées. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Périmètre de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis.

- Elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité.
- Elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité.
- Elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'on évalue le pouvoir décisionnel, plusieurs facteurs sont pris en compte, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels détenus par la Banque qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint sur une entité lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle sur une entité qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, la quote-part de la Banque dans le résultat net et les autres éléments du résultat global après l'acquisition sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé et est réduite des distributions reçues.

Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les éléments non monétaires libellés en devises évalués à la juste valeur sont convertis aux taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée, et les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Lors de la disposition ou suite à une perte de valeur d'un élément non monétaire classé disponible à la vente, les gains ou les pertes de change reportés sont reclassés, en totalité ou en partie, depuis les *Autres éléments cumulés du résultat global* dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé reporté comptabilisé dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés soit comme à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers au coût après amortissement. Certains titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée selon le même modèle que pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût après amortissement.

En vertu de l'option juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les frais d'intérêts découlant de ces instruments financiers sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants.

- Son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables.
- La gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base. Ainsi, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables.
- Il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement, et cette juste valeur devient son nouveau coût après amortissement, selon le cas. Aucun gain ou perte comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé des résultats ne peut être repris.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, divers types d'ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des dérivés.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en nantissement ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les revenus d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées à la juste valeur par le biais du résultat net, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie des prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la dépréciation et des impôts, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, assortis de paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance déterminée. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions à la date de règlement, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts, y compris les coûts de transaction directement imputables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Dans le cas des titres de créance, la Banque tient compte de l'ensemble des événements générateurs de pertes, notamment : difficultés financières importantes de l'émetteur, manquement à un contrat tel qu'un défaut, faillite ou autre restructuration financière. Dans le cas des titres de participation, la Banque tient compte des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris des données observables ou de l'information à l'égard d'événements liés précisément aux titres concernés. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à une valeur mobilière disponible à la vente, le traitement comptable ultérieur diffère selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation.

- Dans le cas d'un titre de créance disponible à la vente, une baisse subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation additionnelle en raison de diminutions supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés du titre de créance. Les pertes de valeur comptabilisées dans les résultats à l'égard d'un titre de créance classé comme disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la perte.
- Dans le cas d'un titre de participation disponible à la vente, les baisses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées ne sont pas reprises dans l'état consolidé des résultats. Toute augmentation subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Un prêt à l'égard duquel la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle est considéré comme un prêt en souffrance mais non douteux.

Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, par une radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances. La perte de valeur est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, et sa valeur comptable actuelle incluant les intérêts courus. Les pertes sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts.

Un prêt et sa provision pour pertes sur créances correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, quand la Banque considère que les chances de recouvrement sont inexistantes et que toutes garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit.

Les variations des provisions pour pertes sur créances attribuables au passage du temps sont comptabilisées dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation des provisions, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise directement dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement, en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Pour les prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement.

Provisions individuelles sur prêts douteux

Une provision individuelle sur prêts douteux est comptabilisée suite à une analyse détaillée du dossier de l'emprunteur. Ce type de provision touche principalement les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Ces portefeuilles comprennent les prêts aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, de même que les prêts aux administrations publiques et aux institutions financières. Quant aux portefeuilles de prêts aux particuliers, la Banque constate des provisions individuelles pour les prêts hypothécaires résidentiels et certains autres prêts. Le risque de crédit pour ces prêts est évalué individuellement et de façon continue.

Provisions collectives sur prêts douteux

La majorité des portefeuilles de prêts aux particuliers, autres que les prêts hypothécaires résidentiels, qui comprennent les prêts à la consommation et les prêts à certaines petites entreprises, sont des portefeuilles de prêts composés d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles gérés ensemble, à l'égard desquels une provision collective est établie prêt par prêt en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provision collective sur prêts non douteux

La provision collective sur prêts non douteux comprend deux éléments pour le risque de crédit, soit la provision collective attribuée et la provision collective non attribuée. Cette provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à l'ensemble du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée dans les prêts douteux.

La provision collective attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt et à laquelle est ajouté un montant qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision collective attribuée est calculée en fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique.

La provision collective non attribuée reflète l'estimation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision collective attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des données récentes en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision collective est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision collective attribuée.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif relatif à l'engagement envers le client dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les passifs du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un produit dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier, ou le contrat, est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Un instrument financier dérivé incorporé est classé avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et il est évalué à sa juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les frais d'intérêts liés aux instruments financiers dérivés qui sont gérés avec les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les terrains sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles et les composantes significatives d'un immeuble, qui ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, sont amorties systématiquement sur leur durée d'utilité. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Composantes significatives d'un immeuble		
Aménagement extérieur	Amortissement linéaire	20 ans
Aménagement intérieur, toiture et système électromécanique	Amortissement linéaire	30 ans
Structure	Amortissement linéaire	75 ans
Autres immeubles	Amortissement dégressif de 5 %	
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	8 ans
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-4 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-financement	Amortissement linéaire	7 ans

(1) Période moyenne d'amortissement de 15 ans, correspondant au moindre de la durée d'utilité et de la durée du bail plus la première option de renouvellement.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après l'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels, les développements technologiques générés à l'interne et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée, sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et les modifications des estimations sont reflétées dans l'état consolidé des résultats de la période où la réévaluation a lieu. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les revenus de la Banque sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et les entrées futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut également les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou escomptes.

Revenus de commissions

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats dès que le droit de l'entité d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance élevé, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants.

- La comptabilisation initiale du goodwill.
- La comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable.
- Les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire.
- Les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance.

De plus, la Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion, sous vérification par les autorités fiscales ou toutes autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, un ajustement à la provision doive être comptabilisé suite à une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garanties financières selon le montant le plus élevé entre l'estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation financière de la garantie et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé qui correspond au revenu gagné au cours de la période. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés.

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que le taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite. L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant le rendement, à la date du bilan, des titres obligataires de sociétés de première catégorie comportant une durée se rapprochant de la durée des obligations des régimes de la Banque.

L'actif net ou le passif net relatif aux régimes de retraite et autres régimes est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

La charge au titre des régimes de retraite et autres régimes est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* à titre d'élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net et sont constatées dans les *Résultats non distribués*.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Paielements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP, et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque. Selon le BSIF, la Banque ne peut adopter ni les normes ni les modifications de façon anticipée, à l'exception de certaines exigences d'IFRS 9 relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2013

Tel qu'exigé par l'IASB, la Banque a adopté au 1^{er} novembre 2013 les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes.

IAS 19 – Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19. Ces modifications représentent des changements importants concernant la comptabilisation des avantages du personnel, et ce, principalement pour les régimes de retraite à prestations définies. Les principales modifications de la norme révisée sont les suivantes.

- Le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus utilisé dans le calcul de la charge au titre des régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées doit également être utilisé pour évaluer le rendement de l'actif des régimes.
- Le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits.
- Des informations additionnelles annuelles sont à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques auxquels les entités sont exposées en participant à ces régimes. Ces informations sont présentées à la note 23.
- Les réévaluations sont immédiatement comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*. Il n'est plus permis de différer la comptabilisation des réévaluations. Cette dernière modification n'a pas eu d'incidence pour la Banque puisqu'elle comptabilisait déjà les réévaluations dans les *Autres éléments du résultat global*.

Les exigences de l'IAS 19 modifiée ont été appliquées rétrospectivement. Les incidences de l'adoption des modifications au bilan consolidé au 31 octobre 2013 sont présentées ci-dessous. Il n'y a aucune incidence au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2012.

Au 31 octobre 2013

Bilan consolidé

Augmentation des <i>Autres actifs</i>	15
Diminution des <i>Autres passifs</i>	6
Augmentation des <i>Résultats non distribués</i>	21

Les incidences de l'adoption rétrospective des modifications à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 sont présentées ci-dessous.

Exercice terminé le 31 octobre 2013

États consolidés des résultats et du résultat global

Augmentation de la rubrique <i>Rémunération et avantages du personnel</i> ⁽¹⁾	41
Diminution de la rubrique <i>Charge d'impôts</i>	11
Diminution du <i>Résultat net</i>	30
Augmentation des <i>Autres éléments du résultat global – Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	51
Augmentation du <i>Résultat global</i>	21
Diminution du résultat par action ⁽²⁾ (<i>en dollars</i>)	
de base	0,09
dilué	0,09

(1) Ce montant inclut une diminution du coût des services passés de 35 M\$, duquel on a déduit la diminution de 6 M\$ enregistrée selon la norme IAS 19 antérieure, suite aux modifications apportées aux dispositions des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18.

IFRS 10 – États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace les directives en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC 12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des intérêts détenus dans tous les types d'entités (les entités émettrices). Selon l'IFRS 10, le contrôle est fondé sur les notions de pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité émettrice, d'exposition ou de droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité émettrice, ainsi que de capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Une entité doit consolider les entités qu'elle contrôle et présenter des états financiers consolidés.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 10, ce qui a eu comme incidence la déconsolidation de Fiducie de capital BNC (la Fiducie). En vertu de l'IFRS 10, la Banque ne contrôle pas la Fiducie car la participation de la Banque ne l'expose pas à des rendements variables. Il n'y a aucune incidence sur le résultat par action de la Banque. Les impacts de la déconsolidation sont les suivants.

- Augmentation de 225 M\$ des *Dépôts* du bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant le billet de dépôt de la Fiducie.
- Diminution de 229 M\$ des *Participations ne donnant pas le contrôle* du bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les parts de fiducie émises par la Fiducie.
- Augmentation de 4 M\$ des *Autres passifs* du bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les intérêts courus à payer sur le billet de dépôt.
- Diminution de 12 M\$ du *Résultat net* et diminution d'un montant équivalent des *Participations ne donnant pas le contrôle* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la communication d'informations sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire. La Banque a adopté rétrospectivement les modifications et puisque cette norme porte sur des informations à fournir, les modifications n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Banque. Les informations à fournir exigées par les modifications de l'IFRS 7 sont présentées à la note 5.

IFRS 11 – Partenariats

L'IFRS 11 – *Partenariats* remplace l'IAS 31 – *Participations dans les coentreprises* et l'interprétation SIC 13 – *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par les coentrepreneurs*. Selon l'IFRS 11, un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint se définit par un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Selon l'IFRS 11, un partenariat doit être classé en tant qu'entreprise commune ou en tant que coentreprise. Le classement repose sur une évaluation des droits et des obligations qu'une entité détient relativement à un accord.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le coparticipant doit comptabiliser les actifs, les passifs, les revenus et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, revenus et charges. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Un coentrepreneur doit comptabiliser sa participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 11 et a conclu que les partenariats dans lesquels elle a des droits constituent des coentreprises. Puisque ces participations étaient déjà comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence en vertu de l'IAS 31, il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 12 et les informations à fournir sont présentées aux notes 8, 9, 19, 26 et 28.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'adoption prospective de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. L'information additionnelle exigée annuellement est présentée à la note 3.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2014

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2017

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La question de la comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. L'IASB et le BSIF autorisent l'adoption anticipée de ces nouvelles exigences relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle. Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce que l'IASB mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. La Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance.

Au 31 octobre 2014							
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	8 086	8 086	8 086	8 086
Valeurs mobilières	40 560	2 640	9 753	–	–	52 953	52 953
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	415	–	24 110	24 110	24 525	24 525
Prêts et acceptations	2 762	121	–	103 286	103 956	106 169	106 839
Autres							
Instruments financiers dérivés	7 092	–	–	–	–	7 092	7 092
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	861	861	861	861
Autres actifs	–	–	–	1 244	1 244	1 244	1 244
Passifs financiers							
Dépôts	–	2 524		117 359 ⁽¹⁾	117 707	119 883	120 231
Autres							
Acceptations	–	–		8 926	8 926	8 926	8 926
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 167	–		–	–	18 167	18 167
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–		16 780	16 780	16 780	16 780
Instruments financiers dérivés	5 721	–		–	–	5 721	5 721
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–		1 996	1 996	1 996	1 996
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 127		10 952	11 067	17 079	17 194
Autres passifs	133	–		2 224	2 243	2 357	2 376
Dettes subordonnées	–	–		1 881	1 904	1 881	1 904

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	3 596	3 596	3 596	3 596
Valeurs mobilières	40 778	3 222	9 744	–	–	53 744	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	21 449	21 449	21 449	21 449
Prêts et acceptations	1 526	62	–	95 750	96 323	97 338	97 911
Autres							
Instruments financiers dérivés	5 904	–	–	–	–	5 904	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 101	1 101	1 101	1 101
Autres actifs	–	–	–	891	891	891	891
Passifs financiers							
Dépôts	–	1 846		100 265 ⁽²⁾	100 639	102 111	102 485
Autres							
Acceptations	–	–		8 954	8 954	8 954	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 909	–		–	–	18 909	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–		19 746	19 746	19 746	19 746
Instruments financiers dérivés	4 858	–		–	–	4 858	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–		2 442	2 442	2 442	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 819		8 504	8 593	15 323	15 412
Autres passifs	109	–		2 297	2 334	2 406	2 443
Dettes subordonnées	–	–		2 426	2 450	2 426	2 450

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Détermination de la juste valeur

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation.

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions de soutien.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- les engagements de clients en contrepartie d'acceptations;
- les acceptations;
- les créances de clients, de négociants et de courtiers;
- les montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers; et
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Le détail de la détermination de la juste valeur des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) est présenté à la note 6.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers ou les cours vendeur pour les passifs financiers. Quant aux instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Banque incorpore le risque de crédit en tenant compte de la qualité de crédit de la Banque et de celle des contreparties aux contrats, de l'évaluation de la valeur au marché actuelle ou future des opérations, ainsi que des mesures d'atténuation du risque de crédit comme les conventions-cadres de compensation et les ententes de sûreté. La Banque inclut aussi les coûts et les bénéfices de financement implicites du marché dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse qui ne sont pas garantis (incluant ceux partiellement garantis).

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. Quant aux billets de dépôts structurés, la juste valeur est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de deux transactions, soit : 1) la vente à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada, et 2) la vente de prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. Dans le cadre de la vente à FCH, la juste valeur du passif est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada. Quant à la vente au fonds commun de placement, la juste valeur du passif est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants.

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance ayant des cotes de crédit de première qualité, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés, ou en présence d'un manque de liquidité de certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent essentiellement des produits suivants.

- Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC (se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements), certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur des marchés.
- Valeurs mobilières disponibles à la vente : les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC et des titres de participation privés.
- Certains prêts et certains dépôts (billets de dépôts structurés) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début de la période. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours des exercices 2014 et 2013, il n'y a eu aucun transfert significatif d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2, mais il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 octobre 2014			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	2 376	5 151	–	7 527
Les provinces	–	8 395	–	8 395
Les municipalités et les commissions scolaires	–	740	–	740
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 294	448	–	1 742
Autres titres de créance	–	3 667	1 174	4 841
Titres de participation	18 637	1 269	49	19 955
	22 307	19 670	1 223	43 200
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	135	4 128	–	4 263
Les provinces	–	3 880	–	3 880
Les municipalités et les commissions scolaires	–	348	–	348
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	274	–	–	274
Autres titres de créance	–	408	89	497
Titres de participation	223	120	148	491
	632	8 884	237	9 753
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	415	–	415
Prêts et acceptations	–	2 883	–	2 883
Autres				
Instruments financiers dérivés	74	6 974	44	7 092
	23 013	38 826	1 504	63 343
Passifs financiers				
Dépôts	–	2 645	81	2 726
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 795	5 372	–	18 167
Instruments financiers dérivés	45	5 593	83	5 721
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 127	–	6 127
Autres passifs	–	133	–	133
	12 840	19 870	164	32 874

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 octobre 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 476	5 080	–	10 556
Les provinces	–	10 654	–	10 654
Les municipalités et les commissions scolaires	–	367	–	367
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	689	120	–	809
Autres titres de créance	–	2 664	1 305	3 969
Titres de participation	15 929	1 670	46	17 645
	22 094	20 555	1 351	44 000
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	143	5 517	–	5 660
Les provinces	–	2 617	–	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	–	302	–	302
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	390	–	–	390
Autres titres de créance	–	253	77	330
Titres de participation	209	65	171	445
	742	8 754	248	9 744
Prêts et acceptations	–	1 588	–	1 588
Autres				
Instruments financiers dérivés	239	5 609	56	5 904
	23 075	36 506	1 655	61 236
Passifs financiers				
Dépôts	–	1 978	73	2 051
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 415	7 494	–	18 909
Instruments financiers dérivés	330	4 454	74	4 858
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 819	–	6 819
Autres passifs	–	109	–	109
	11 745	20 854	147	32 746

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés, ou en présence d'un manque de liquidité de certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

				Au 31 octobre 2014
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets restructurés des conduits VAC et autres billets restructurés	1 236	Modèle interne ⁽¹⁾ Diverses ⁽³⁾	Escompte de liquidité	1,50 % à 6,31 %
Titres de participation et autres titres de créance	224		Écart de crédit	33 Pbs à 560 Pbs ⁽²⁾
Autres			Diverses ⁽³⁾	Diverses ⁽³⁾
Instrument financiers dérivés	44	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	12 % à 36 %
			Corrélation à long terme	(31) % à 81 %
	1 504			
Passifs financiers				
Dépôts				
Billets de dépôts structurés	81	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	14 % à 35 %
			Corrélation à long terme	(7) % à 78 %
Autres			Volatilité à long terme	12 % à 36 %
Instrument financiers dérivés	83	Modèle d'évaluation des options	Corrélation à long terme	(31) % à 99 %
	164			

(1) Pour une description des techniques d'évaluation, se reporter à la note 6.

(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

(3) En l'absence d'un marché actif, la juste valeur de ces titres est estimée sur la base d'une analyse de la situation financière et des résultats, du profil de risque, des perspectives économiques de la société émettrice ainsi que d'autres facteurs. Compte tenu de la nature de cette analyse à l'égard de chaque investissement, il n'est pas possible de présenter une fourchette de données d'entrée non observables importantes.

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur classées dans le niveau 3

Escompte de liquidité

L'escompte de liquidité représente la différence de liquidité entre l'actif financier évalué et des actifs comparables. Il n'existe pas de corrélation prévisible entre l'escompte de liquidité et les écarts de crédit. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Écart de crédit

L'écart de crédit est la différence entre un taux d'intérêt de référence et le taux d'intérêt demandé par les intervenants du marché pour accepter la qualité de crédit inférieure de l'actif financier évalué. Le taux d'intérêt de certaines obligations gouvernementales dont la cote de crédit est élevée et la maturité est similaire à l'actif évalué peut souvent être considéré comme taux d'intérêt de référence. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options dont l'échéance est plus longue peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation à long terme

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement plausibles. Pour l'analyse de sensibilité des investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, se reporter à la note 6. Pour les titres de participation privés classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur d'actif net ou les projections de flux monétaires futurs, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 16 M\$ au 31 octobre 2014 (une augmentation ou une diminution de 17 M\$ au 31 octobre 2013). Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités et corrélations à long terme et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2014, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 10 M\$ (une augmentation ou une diminution de 12 M\$ au 31 octobre 2013) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 12 M\$ (une augmentation ou une diminution de 6 M\$ au 31 octobre 2013). Pour les autres instruments financiers classés dans le niveau 3, les analyses de sensibilité entraînent une variation négligeable de la juste valeur.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Exercice terminé le 31 octobre 2014				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques
Juste valeur au 31 octobre 2013	1 351	248	–	(18)	(73)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	106	12	–	(6)	2
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	11	–	–	–
Achats	24	18	–	–	–
Ventes	(207)	(44)	–	–	–
Émissions	–	–	–	–	(51)
Règlements et autres	(51)	(9)	–	–	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	(9)	(10)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	1	–	(6)	51
Juste valeur au 31 octobre 2014	1 223	237	–	(39)	(81)
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 31 octobre 2014 ⁽³⁾	98	–	–	(6)	2

	Exercice terminé le 31 octobre 2013				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques
Juste valeur au 31 octobre 2012	1 326	270	(3)	(36)	(73)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	181	8	–	6	(3)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	13	–	–	–
Achats	32	15	–	–	–
Ventes	(39)	(43)	–	–	–
Émissions	–	–	–	2	(68)
Règlements et autres	(149)	(15)	3	1	(1)
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	4	(20)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	5	92
Juste valeur au 31 octobre 2013	1 351	248	–	(18)	(73)
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 31 octobre 2013 ⁽⁵⁾	181	–	–	6	(3)

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 114 M\$.

(3) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 94 M\$.

(4) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 192 M\$.

(5) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 184 M\$.

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la juste valeur est égale à la valeur comptable.

	Au 31 octobre 2014			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Prêts	–	42 265	52 765	95 030
Passifs financiers				
Dépôts	–	117 505	–	117 505
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 067	–	11 067
Autres passifs	–	1 354	–	1 354
Dette subordonnée	–	1 904	–	1 904
	–	131 830	–	131 830

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1. Conformément à sa stratégie de gestion des risques, qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart entre les valeurs obtenues est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Exercice terminé le 31 octobre 2014		
	Valeur comptable au 31 octobre	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit)	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	2 640	117	416
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	415	–	–
Prêts	121	(18)	(18)
	3 176	99	398
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	2 524	(77)	(148)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 127	10	(183)
	8 651	(67)	(331)

	Exercice terminé le 31 octobre 2013		
	Valeur comptable au 31 octobre	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit)	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	3 222	136	343
Prêts	62	2	2
	3 284	138	345
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ⁽¹⁾	1 846	(99)	(137)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 819	110	(190)
	8 665	11	(327)

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à un gain de 2 M\$ (2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

NOTE 5 – COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Au 31 octobre 2014						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	32 381	7 856	24 525	2 825	21 608	92
Instruments financiers dérivés	7 585	493	7 092	3 661	1 960	1 471
	39 966	8 349	31 617	6 486	23 568	1 563
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	24 636	7 856	16 780	2 825	13 852	103
Instruments financiers dérivés	6 214	493	5 721	3 661	698	1 362
	30 850	8 349	22 501	6 486	14 550	1 465

Au 31 octobre 2013						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	22 478	1 029	21 449	4 373	17 005	71
Instruments financiers dérivés	5 904	–	5 904	2 826	1 911	1 167
	28 382	1 029	27 353	7 199	18 916	1 238
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	20 775	1 029	19 746	4 373	15 318	55
Instruments financiers dérivés	4 858	–	4 858	2 826	1 040	992
	25 633	1 029	24 604	7 199	16 358	1 047

(1) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

(2) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2014	2013
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	1 193	3 862	2 472	–	7 527	10 556
Les provinces	976	3 838	3 581	–	8 395	10 654
Les municipalités et les commissions scolaires	119	454	167	–	740	367
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	634	591	517	–	1 742	809
Autres titres de créance	1 360	1 590	1 891	–	4 841	3 969
Titres de participation	17	34	–	19 904	19 955	17 645
	4 299	10 369	8 628	19 904	43 200	44 000
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	420	3 374	469	–	4 263	5 660
Les provinces	–	219	3 661	–	3 880	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	–	58	290	–	348	302
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	273	1	–	–	274	390
Autres titres de créance	–	306	190	1	497	330
Titres de participation	8	22	7	454	491	445
	701	3 980	4 617	455	9 753	9 744

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 octobre 2014			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 226	38	(1)	4 263
Les provinces	3 704	186	(10)	3 880
Les municipalités et les commissions scolaires	332	16	–	348
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	274	–	–	274
Autres titres de créance	447	50	–	497
Titres de participation	437	69	(15)	491
	9 420	359	(26)	9 753

	Au 31 octobre 2013			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 646	30	(16)	5 660
Les provinces	2 480	159	(22)	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	286	17	(1)	302
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	387	3	–	390
Autres titres de créance	292	40	(2)	330
Titres de participation	391	58	(4)	445
	9 482	307	(45)	9 744

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, des pertes de valeur de 7 M\$ (29 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours des exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Aux 31 octobre 2014 et 2013, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2014, la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 479 M\$ (1 727 M\$ au 31 octobre 2013), dont un montant de 1 253 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 226 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 506 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 221 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014 est principalement attribuable à des remboursements de capital et des dispositions. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a participé à deux processus optionnels de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC II et a disposé de certains billets, classés dans les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, pour une valeur nominale de 199 M\$. La Banque a reçu en échange 183 M\$ en espèces ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie et a classé ces unités dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 831 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge (886 M\$ au 31 octobre 2013). Aux 31 octobre 2014 et 2013, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2014, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 166 M\$, et 75 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 293 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 68 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la valeur comptable des actifs et passifs financiers relatifs aux VAC, ainsi que leurs échéances contractuelles résiduelles.

Au 31 octobre

					Valeur comptable		Valeur nominale	
					2014	2013	2014	2013
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total		
VAC I et VAC II	–	–	1 072	–	1 072	1 191	1 161	1 393
VAC III	–	–	63	–	63	62	185	195
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	–	101	–	–	101	108	117	139
Unités liquidatives de fiducies	–	–	–	5	5	–	16	–
Facilité de financement de marge	–	101	1 135	5	1 241	1 361	1 479	1 727
	–	(21)	–	–	(21)	(30)	(831)	(886)
	–	80	1 135	5	1 220	1 331		

Établissement à la juste valeur

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC en excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation intégrant des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. La méthode d'évaluation de la juste valeur tient également compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégories A-1, A-2 et B, l'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 30 % en 2014 (30 % en 2013) dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégorie C, l'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 100 % en 2014 (30 % en 2013) dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée par une analyse des actifs sous-jacents des billets et de la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation couramment utilisés par les intervenants du marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur des marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

Dans l'établissement de la juste valeur des billets restructurés, la Banque ajuste, au besoin, son hypothèse sur la liquidité afin de refléter les conditions du marché.

La Banque établit la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées pour établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, des revenus de 92 M\$ ont été enregistrés principalement en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés (151 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013). Ces montants ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative au 31 octobre 2014. Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 se maintiennent à « AA (faible) (sf) » et celles des billets VAC I et VAC II de catégorie A-2 demeurent inchangées à « A (sf) » et « A (faible) (sf) », respectivement. La cote de crédit des billets VAC I de catégorie B demeure inchangée à « BBB (faible) (sf) ».

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2014, ce qui pourrait changer dans le futur. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2014 est la suivante.

- Un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur.
- Une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 3 M\$ à 6 M\$.
- Une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 2 M\$ à 3 M\$.
- Une variation de 100 points de base de l'escompte de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 11 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 2 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2 et B donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 7 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2 et B se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 20 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégorie C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne se négocient pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays européens, et (4) des modifications aux lois.

NOTE 7 – PRÊTS

Qualité du crédit des prêts

	Au 31 octobre 2014			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	38 969	29 663	28 061	96 693
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	270	252	146	668
Douteux	61	81	344	486
Prêts bruts	39 300	29 996	28 551	97 847
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	9	15	191	215
Provisions collectives	–	21	2	23
Provisions sur prêts douteux	9	36	193	238
	39 291	29 960	28 358	97 609
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				97 243

	Au 31 octobre 2013			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	36 213	27 674	24 022	87 909
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	314	245	99	658
Douteux	46	70	279	395
Prêts bruts	36 573	27 989	24 400	88 962
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	7	13	170	190
Provisions collectives	–	20	2	22
Provisions sur prêts douteux	7	33	172	212
	36 566	27 956	24 228	88 750
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				88 384

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(3) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

Prêts en souffrance mais non douteux

Au 31 octobre	2014			2013		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾
En souffrance mais non douteux						
1 mois de retard	123	90	56	168	89	24
2 mois de retard	45	30	23	52	50	14
3 mois de retard et plus	102	132	67	94	106	61
	270	252	146	314	245	99

(1) Au 31 octobre 2014, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui sont en souffrance mais non douteux s'établit à 20 M\$ (7 M\$ au 31 octobre 2013).

Prêts douteux

	Au 31 octobre 2014			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	61	9	–	52
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	81	15	21	45
Aux entreprises et aux administrations publiques	344	191	2	151
	486	215	23	248
	Au 31 octobre 2013			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	46	7	–	39
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	70	13	20	37
Aux entreprises et aux administrations publiques	279	170	2	107
	395	190	22	183

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

Provisions pour pertes sur créances

Exercice terminé le 31 octobre 2014									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	13	20	170	2	190	22	212
Dotations aux pertes sur créances	7	–	116	34	49	2	172	36	208
Radiations	(7)	–	(36)	(38)	(35)	(2)	(78)	(40)	(118)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(79)	–	–	–	(79)	–	(79)
Recouvrements	2	–	1	5	7	–	10	5	15
Solde à la fin	9	–	15	21	191	2	215	23	238
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									366
Provisions totales									604

Exercice terminé le 31 octobre 2013									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	7	18	173	3	187	21	208
Dotations aux pertes sur créances	5	–	111	33	30	2	146	35	181
Radiations	(5)	–	(28)	(36)	(36)	(4)	(69)	(40)	(109)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(78)	–	–	–	(78)	–	(78)
Recouvrements	–	–	1	5	3	1	4	6	10
Solde à la fin	7	–	13	20	170	2	190	22	212
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									
Solde au début									369
Radiations									(3)
Solde à la fin									366
Provisions totales									578

(1) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2012 constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

	2014				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions sur prêts douteux	Dotations aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	50 011	66	10	7	7
Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	4 033	19	10	101	103
Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	9 027	52	24	49	50
Total – Particuliers	63 071	137	44	157	160
Agriculture	3 832	17	8	(1)	4
Mines, pétrole et gaz	1 677	68	29	7	2
Construction et services immobiliers ⁽⁴⁾	7 562	44	14	7	3
Fabrication	2 963	64	55	4	3
Commerce de gros et de détail	4 268	62	31	26	4
Transports	816	11	5	2	2
Télécommunications, médias et technologies	1 081	11	7	1	–
Institutions financières	1 205	1	–	–	–
Services	4 096	31	20	3	11
Gouvernements et autres services reliés	2 916	26	11	–	–
Autres	4 360	14	14	2	8
Total – Autres que particuliers	34 776	349	194	51	37
	97 847	486	238	208	197

	2013				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions sur prêts douteux	Dotations aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	46 836	53	8	5	5
Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	3 962	16	9	100	99
Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	8 801	47	23	44	43
Total – Particuliers	59 599	116	40	149	147
Agriculture	3 427	29	13	2	2
Mines, pétrole et gaz	1 709	21	21	24	2
Construction et services immobiliers ⁽⁴⁾	6 063	35	7	3	2
Fabrication	2 595	97	66	4	5
Commerce de gros et de détail	3 680	18	15	(1)	4
Transports	833	1	–	1	1
Télécommunications, médias et technologies	1 099	6	5	–	–
Institutions financières	1 321	1	–	–	–
Services	3 676	36	26	(5)	17
Gouvernements et autres services reliés	2 272	21	8	–	–
Autres	2 688	14	11	4	7
Total – Autres que particuliers	29 363	279	172	32	40
	88 962	395	212	181	187

(1) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(4) Incluant les hypothèques non résidentielles.

NOTE 8 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités structurées

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. La Banque vend également des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2014	2013
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	31 359	33 677
Prêts hypothécaires résidentiels	15 790	14 280
	47 149	47 957
Valeur comptable des passifs associés⁽²⁾	28 933	28 543
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	31 359	33 677
Prêts hypothécaires résidentiels	16 068	14 464
	47 427	48 141
Juste valeur des passifs associés⁽²⁾	29 049	28 632

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 2 737 M\$ au 31 octobre 2014 (1 029 M\$ au 31 octobre 2013) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 7 662 M\$ au 31 octobre 2014 (7 555 M\$ au 31 octobre 2013).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2014	2013
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à FCH	16 604	14 903
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	11 921	13 297
Valeurs mobilières prêtées	18 619	19 674
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	5	83
	47 149	47 957

NOTE 9 – ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Au 31 octobre			2014	2013
	Secteur d'exploitation	Pourcentage de participation	Valeur comptable	Valeur comptable
Entreprises associées cotées ⁽¹⁾				
Groupe TMX limitée ⁽²⁾	Autres	8,7 %	232	231
Corporation Fiera Capital	Gestion de patrimoine	35,0 %	207	207
Entreprises associées non cotées			228	188
Coentreprises non cotées			30	58
			697	684

(1) La juste valeur des participations dans des entreprises associées basée sur les cours sur un marché actif se chiffre à 554 M\$ au 31 octobre 2014 (551 M\$ au 31 octobre 2013).

(2) La Banque exerce une influence notable sur Groupe TMX limitée principalement en raison de sa participation au capital, du financement accordé et de sa présence au conseil d'administration.

Groupe TMX limitée est une société canadienne qui contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses et des chambres de compensation et qui offrent des services de compensation et de règlement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, Group TMX limitée a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 8 M\$ (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

Corporation Fiera Capital est une société canadienne de gestion de placement indépendante. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, Corporation Fiera Capital a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 10 M\$ (7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

Aux 31 octobre 2014 et 2013, il n'y a aucune restriction importante qui limiterait la capacité des entreprises associées et des coentreprises de transférer des fonds à la Banque sous forme de dividendes ou de rembourser des prêts ou avances, s'il y a lieu. De plus, la Banque n'a pris aucun engagement particulier et n'a contracté aucun passif éventuel envers les entreprises associées et les coentreprises.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des entreprises associées significatives pour la Banque.

Au 31 octobre			2014	2013
	Groupe TMX limitée	Corporation Fiera Capital	Total	Total
Bilan ⁽¹⁾				
Actifs courants	11 055	81	11 136	7 264
Actifs non courants	4 829	688	5 517	5 529
Passifs courants	11 034	40	11 074	7 008
Passifs non courants	1 919	303	2 222	2 550
État des résultats ⁽²⁾				
Revenu total	715	190	905	829
Résultat net	56	23	79	126
Autres éléments du résultat global	18	–	18	9
Résultat global	74	23	97	134

(1) Les montants représentent les soldes des états financiers non audités aux 30 septembre 2014 et 2013, soit les plus récents disponibles.

(2) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois se terminant les 30 septembre 2014 et 2013.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées liées à la quote-part de la Banque des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement.

Au 31 octobre			2014 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾
	Entreprises associées non cotées	Coentreprises non cotées	Total	Total
Résultat net	10	3	13	9
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(1)
Résultat global	10	3	13	8

(1) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois se terminant les 30 septembre 2014 et 2013.

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Immeubles	Équipements informatiques	Matériel et mobilier	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 31 octobre 2012	15	263	204	340	554	1 376
Acquisitions	–	5	18	9	23	55
Dispositions	(1)	(13)	(10)	(10)	(4)	(38)
Au 31 octobre 2013	14	255	212	339	573	1 393
Acquisitions	–	1	20	15	16	52
Dispositions	–	(2)	–	(5)	(7)	(14)
Au 31 octobre 2014	14	254	232	349	582	1 431
Amortissement cumulé						
Au 31 octobre 2012		143	114	291	388	936
Amortissement de l'exercice		7	34	10	27	78
Dispositions		(4)	(11)	(7)	(3)	(25)
Au 31 octobre 2013		146	137	294	412	989
Amortissement de l'exercice		5	35	10	24	74
Dispositions		(1)	–	(5)	(6)	(12)
Au 31 octobre 2014		150	172	299	430	1 051
Valeur comptable au 31 octobre 2013	14	109	75	45	161	404
Valeur comptable au 31 octobre 2014	14	104	60	50	152	380

Immeubles loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement à ces contrats.

	Au 31 octobre 2014
1 an ou moins	14
Plus de 1 an à 5 ans	37
Plus de 5 ans	17
	68

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013.

	Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾	Gestion de patrimoine			Total	Marchés financiers ⁽¹⁾	Total
		Solutions aux tiers ⁽¹⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾	Solutions gérées ⁽¹⁾			
Solde au 31 octobre 2012	51	50	434	269	753	259	1 063
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	1	1
Solde au 31 octobre 2013	51	50	434	269	753	260	1 064
Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	206	–	206	–	206
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	2	2
Solde au 31 octobre 2014	51	50	640	269	959	262	1 272

(1) Constitue une UGT.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes, approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé aux 31 octobre 2014 et 2013 est de 13,5 % et le taux de croissance à long terme aux 31 octobre 2014 et 2013 varie, selon l'UGT visée, de 2,4 % à 4,0 %.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée			Total	
	Contrats de gestion	Marque de commerce	Total	Développements technologiques générés à l'interne ⁽¹⁾	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles		
Coût								
Au 31 octobre 2012	161	11	172	871	170	48	1 089	1 261
Acquisitions	–	–	–	200	31	–	231	231
Pertes de valeur ⁽²⁾	–	–	–	(39)	(2)	–	(41)	(41)
Au 31 octobre 2013	161	11	172	1 032	199	48	1 279	1 451
Acquisitions	–	–	–	186	11	58	255	255
Pertes de valeur ⁽²⁾	–	–	–	(159)	(3)	–	(162)	(162)
Au 31 octobre 2014	161	11	172	1 059	207	106	1 372	1 544
Amortissement cumulé								
Au 31 octobre 2012				332	132	19	483	483
Amortissement de l'exercice				50	16	6	72	72
Pertes de valeur ⁽²⁾				(2)	–	–	(2)	(2)
Au 31 octobre 2013				380	148	25	553	553
Amortissement de l'exercice				61	20	12	93	93
Pertes de valeur ⁽²⁾				(97)	(3)	–	(100)	(100)
Au 31 octobre 2014				344	165	37	546	546
Valeur comptable au 31 octobre 2013	161	11	172	652	51	23	726	898
Valeur comptable au 31 octobre 2014	161	11	172	715	42	69	826	998

(1) La durée restante de la période d'amortissement pour les développements technologiques à l'interne significatifs est de cinq ans.

(2) Certains développements technologiques relatifs à des applications désuètes, pour lesquelles la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation ou de les remplacer par une autre solution, ont été radiés. La valeur recouvrable de ces applications a été estimée à nulle. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, des pertes de valeur de 62 M\$ (39 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013) ont été comptabilisées et imputées à la rubrique *Autres*.

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS

Au 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	634	612
Intérêts et dividendes à recevoir	454	425
Créances achetées	790	466
Actif au titre des prestations définies (note 23)	185	131
Actifs d'impôt différé (note 24)	264	289
Actifs d'impôt exigible	44	88
Actifs au titre des cessions en réassurance	25	26
	2 396	2 037

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

NOTE 13 – DÉPÔTS

Au 31 octobre	2014			2013 ⁽¹⁾
	À vue et avec préavis	À terme fixe	Total	Total
Particuliers	24 853	20 110	44 963	42 652
Entreprises et administrations publiques	32 828	34 536	67 364	57 103
Institutions de dépôts	1 248	6 308	7 556	2 356
	58 929	60 954	119 883	102 111

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, le dépôt de Fiducie de capital BNC et les obligations sécurisées, tels que décrits ci-après.

Dépôt de Fiducie de capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

La Banque ne contrôle pas la Fiducie et donc, ne la consolide pas. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté dans la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*.

Les principales modalités et caractéristiques du billet de dépôt de 225 M\$ se présentent comme suit.

Date d'émission	Taux annuel d'intérêt fixe	Dates de paiement des intérêts	Versement semestriel ⁽¹⁾	Échéance	Date de conversion au gré de la Fiducie ⁽²⁾
15 juin 2006	5,329 % ⁽³⁾	30 juin, 31 décembre	26,645 \$	30 juin 2056	En tout temps

(1) Par tranche de capital de 1 000 \$.

(2) Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

(3) Le taux de 5,329 % sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, inclusivement. Après cette date, le billet portera intérêt au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

Rachat au gré de la Banque

Depuis le 30 juin 2011 et à toute date de distribution ultérieure, la Banque peut, à son gré, racheter le billet de dépôt en totalité ou en partie, suite à des événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du BSIF. Si la Banque rachète le billet de dépôt en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

NOTE 13 – DÉPÔTS (suite)

Achat à des fins d'annulation

Depuis le 30 juin 2011, la Banque peut, avec l'approbation du BSIF, acheter le billet de dépôt en totalité ou en partie, sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Toute tranche du billet de dépôt que la Banque achètera sera annulée et ne sera pas réémise.

Cas de défaut

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne confèrera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a émis 2,0 milliards d'euros d'obligations sécurisées en vertu de ce programme. Ces obligations sécurisées, d'un montant de 2,8 G\$ au 31 octobre 2014, sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé de la Banque. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 8,2 G\$ au 31 octobre 2014 dont un montant de 8,0 G\$ est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

En janvier 2011, la Banque a établi le programme structuré d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle avait créé la société *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque avait vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés au Garant et lui avait accordé un prêt à demande afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, un montant de 1,0 G\$ US est venu à échéance. Les obligations sécurisées émises en vertu de ce programme, d'un montant de 2,3 G\$ au 31 octobre 2014 (3,1 G\$ au 31 octobre 2013), sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé de la Banque. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à celle-ci se chiffrent à 2,5 G\$ au 31 octobre 2014 (3,9 G\$ au 31 octobre 2013) dont un montant de 2,3 G\$ (3,5 G\$ au 31 octobre 2013) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS

Au 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
Créditeurs et charges à payer	1 317	1 236
Dettes de filiales envers des tiers	1 472	1 457
Intérêts et dividendes à payer	650	785
Passif au titre des prestations définies (note 23)	177	178
Passifs d'impôt différé (note 24)	108	119
Passifs d'impôt exigible	113	70
Passifs d'assurance	72	73
Autres éléments ^{(2) (3)}	585	579
	4 494	4 497

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Au 31 octobre 2014, les autres éléments incluent une provision de 14 M\$ (26 M\$ au 31 octobre 2013) relativement à des indemnités de départ liées à la révision de certaines structures organisationnelles.

(3) Au 31 octobre 2014, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 50 M\$ (32 M\$ au 31 octobre 2013).

NOTE 15 – DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débetures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débetures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et débetures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à la valeur nominale, à des fins d'annulation, les billets d'un montant de 500 M\$ échéant en novembre 2018. Le 13 décembre 2013, la Banque a racheté, à des fins d'annulation, des débetures d'une valeur nominale de 25 M\$ US échéant en février 2087 et a constaté un gain de 8 M\$ dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au 31 octobre				2014	2013
Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques		
Novembre	2018	5,55 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation ⁽²⁾	–	500
Décembre	2019	4,926 % ⁽³⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁴⁾	350	350
Novembre	2020	4,70 % ⁽⁵⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁶⁾	500	500
Avril	2022	3,261 % ⁽⁷⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁸⁾	1 000	1 000
Février	2087	Variable ⁽⁹⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	8	33
				1 858	2 383
Ajustement au titre de la juste valeur ⁽¹⁰⁾				26	48
Solde non amorti des coûts reliés à l'émission ⁽¹¹⁾				(3)	(5)
Total				1 881	2 426

- (1) Portant intérêt au taux de 5,55 % jusqu'au 15 novembre 2013 et, par la suite, à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 2,64 %.
- (2) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 15 novembre 2013, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (ce dernier est défini comme le rendement, composé semestriellement, qu'offriraient des obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation si elles étaient émises à leur valeur nominale à la date de remboursement anticipé, en dollars canadiens, au Canada, et dont le temps à courir avant l'échéance serait égal à celui à courir jusqu'à la date de rajustement des intérêts) plus 55 points de base, ou ii) si les billets sont remboursés le 15 novembre 2013 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (3) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (4) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 22 décembre 2014, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel qu'il est défini au point 2 ci-dessus) plus 17 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 22 décembre 2014 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (5) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (6) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 2 novembre 2015, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel qu'il est défini au point 2 ci-dessus) plus 16 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 2 novembre 2015 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (7) Portant intérêt au taux de 3,261 % jusqu'au 11 avril 2017 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux du CDOR à trois mois plus 1,38 %.
- (8) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets à la valeur nominale plus les intérêts courus et non payés.
- (9) Débetures libellées en devises d'un montant de 7 M\$ US au 31 octobre 2014 (2013 : 32 M\$ US) et portant intérêt au taux de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR six mois.
- (10) Réflète l'ajustement apporté à la valeur comptable de la dette subordonnée faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur.
- (11) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 30 octobre 2014, la Banque a annoncé son intention de rembourser par anticipation, le 22 décembre 2014, les billets d'une valeur totale de 350 M\$ échéant en décembre 2019. Ce rachat est conditionnel à l'approbation du BSIF.

NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants.

- Les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit.
- Les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence.
- Les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2014		2013
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	
Contrats de taux d'intérêt								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties centrales	847	1 434	83	–	2 364	2 364	–	16 934
Compensés par des contreparties centrales	–	620	1 071	–	1 691	1 691	–	364
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	16 495	30 274	83 246	41 245	171 260	143 700	27 560	209 010
Compensés par des contreparties centrales	55 690	74 938	86 162	35 798	252 588	247 689	4 899	85 940
Options achetées	1 607	2 351	2 667	505	7 130	6 908	222	2 832
Options vendues	263	41	4 207	1 114	5 625	5 189	436	2 559
	74 902	109 658	177 436	78 662	440 658	407 541	33 117	317 639
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	2 242	9 771	11 033	–	23 046	23 046	–	3 835
Positions à découvert	2 987	9 882	11 556	–	24 425	24 425	–	14 479
Options achetées	4 950	6 168	452	–	11 570	11 570	–	2 150
Options vendues	3 041	4 477	904	–	8 422	8 422	–	1 261
	13 220	30 298	23 945	–	67 463	67 463	–	21 725
Contrats de change								
Hors bourse								
Contrats à terme	10 240	3 311	2 728	1 123	17 402	17 345	57	12 177
Swaps	49 263	21 086	27 229	20 696	118 274	111 791	6 483	72 860
Options achetées	2 094	2 085	591	105	4 875	4 875	–	3 025
Options vendues	2 257	2 000	763	52	5 072	5 072	–	3 144
	63 854	28 482	31 311	21 976	145 623	139 083	6 540	91 206
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	67	–	–	–	67	67	–	54
Positions à découvert	99	–	–	–	99	99	–	130
Options achetées	–	–	–	–	–	–	–	9
Options vendues	–	–	–	–	–	–	–	14
	166	–	–	–	166	166	–	207
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽¹⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme	260	98	3 159	515	4 032	4 032	–	146
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	2 721	4 198	14 986	371	22 276	22 222	54	23 804
Compensés par des contreparties centrales	194	82	278	118	672	672	–	280
Options achetées	259	151	1 236	34	1 680	1 680	–	1 849
Options vendues	212	318	1 586	60	2 176	2 176	–	1 749
	3 646	4 847	21 245	1 098	30 836	30 782	54	27 828
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	2 781	182	164	87	3 214	3 214	–	1 516
Positions à découvert	4 699	1 359	807	46	6 911	6 911	–	7 756
Options achetées	2 295	380	158	–	2 833	2 833	–	1 640
Options vendues	670	233	354	–	1 257	1 257	–	1 418
	10 445	2 154	1 483	133	14 215	14 215	–	12 330
	166 233	175 439	255 420	101 869	698 961	659 250	39 711	470 935

(1) Comprend des contrats sur métaux précieux.

NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des règles de l'Accord de Bâle appliqué au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2014			2013		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	3 067	5 605	1 232	3 105	4 664	1 336
Contrats de change	2 297	6 431	1 889	1 011	3 372	989
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	1 652	4 244	987	1 549	3 765	2 076
	7 016	16 280	4 108	5 665	11 801	4 401
Incidence des conventions-cadres de compensation	(3 661)	(8 266)	(671)	(2 826)	(5 484)	(1 728)
	3 355	8 014	3 437	2 839	6 317	2 673

(1) Au 31 octobre 2014, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 76 M\$ est exclu (239 M\$ au 31 octobre 2013).

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2014		2013	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	421	1 019	262	590
Banques des pays membres de l'OCDE	721	2 953	601	2 108
Autres	2 213	4 042	1 976	3 619
	3 355	8 014	2 839	6 317

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2014			2013		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	22	3	19	22	12	10
Swaps	2 374	1 835	539	2 613	2 240	373
Options	24	15	9	9	17	(8)
	2 420	1 853	567	2 644	2 269	375
Contrats de change						
Contrats à terme	249	215	34	116	77	39
Swaps	1 941	1 583	358	850	592	258
Options	77	94	(17)	45	58	(13)
	2 267	1 892	375	1 011	727	284
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	1 050	257	793	200	284	(84)
Swaps	440	1 085	(645)	1 329	1 024	305
Options	238	370	(132)	246	333	(87)
	1 728	1 712	16	1 775	1 641	134
Total – Contrats à des fins de négociation	6 415	5 457	958	5 430	4 637	793
Contrats désignés comme instrument de couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	645	238	407	469	210	259
Options	2	26	(24)	2	11	(9)
	647	264	383	471	221	250
Contrats de change						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	30	–	30	2	–	2
Options	–	–	–	–	–	–
	30	–	30	2	–	2
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	1	–	1
Options	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	1	–	1
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture	677	264	413	474	221	253
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	420	178	242	390	188	202
Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie	243	86	157	82	33	49
Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger	14	–	14	2	–	2
Juste valeur totale	7 092	5 721	1 371	5 904	4 858	1 046
Incidence des conventions-cadres de compensation	(3 661)	(3 661)	–	(2 826)	(2 826)	–
	3 431	2 060	1 371	3 078	2 032	1 046

NOTE 17 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instrument financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

Au 31 octobre	2014			2013		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instrument financiers dérivés	420	243	14	390	82	2
Passifs						
Instrument financiers dérivés	178	86	–	188	33	–
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 373	–	–	1 192
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	19 156	19 918	637	20 830	3 956	190

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

Résultats de la couverture de la juste valeur

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013
Gains (pertes) sur instruments de couverture	95	(106)
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	(96)	107
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	1	2

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre des relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	119	(36)
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(15)	(38)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	–	(2)

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 31 octobre 2014			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	55	64	229	77
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	92	72	165	64
Exposition nette	(37)	(8)	64	13

	Au 31 octobre 2013			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	60	49	66	22
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	75	63	111	–
Exposition nette	(15)	(14)	(45)	22

Couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et la Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 18 – CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang émises et en circulation (montants en dollars)

Série 16

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, depuis le 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,303125 \$.

Série 20

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, depuis le 15 mai 2013, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2014, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2015, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2016, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2017, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2017, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,375 \$.

Série 28

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 novembre 2017 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 29 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 novembre 2017 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2375 \$ pour la période initiale se terminant le 15 novembre 2017. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 2,43 %.

Série 30

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 mai 2019 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 31 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 mai 2019 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2563 \$ pour la période initiale se terminant le 15 mai 2019. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 2,40 %.

À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée série 30 en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.

Série 32

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2020 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 33 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2020 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2438 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2020. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 2,25 %.

À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée série 32 en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises (montants en dollars)

Série 17

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang série 17 à dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, depuis le 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série 18

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang série 18 si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures juridiques sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang série 18 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, depuis le 30 juin 2011, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 19

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang série 19 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang série 19 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, depuis le 30 juin 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 23

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang série 23 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, depuis le 31 juillet 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 29

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 novembre 2022 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 novembre 2017. Les actions privilégiées de premier rang série 29 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 novembre 2017.

NOTE 18 – CAPITAL-ACTIONS (suite)

Série 31

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 mai 2024 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 mai 2019. Les actions privilégiées de premier rang série 31 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 mai 2019.

À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée série 31 en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.

Série 33

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2025 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2020. Les actions privilégiées de premier rang série 33 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 février 2020.

À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée série 33 en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.

Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2014, aucune action n'a été émise ni négociée.

Actions en circulation et dividendes déclarés

	2014			
	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Actions		Dividendes	
	Nombre d'actions	\$	\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	10	1,5000
Série 24	–	–	1	0,4125
Série 26	–	–	1	0,4125
Série 28	8 000 000	200	7	0,9500
Série 30	14 000 000	350	11	0,7849
Série 32	12 000 000	300	–	–
Actions privilégiées et dividendes	48 900 000	1 223	40	
Actions ordinaires au début ⁽¹⁾	325 982 736	2 160		
Émises au titre du régime d'option d'achat d'actions ⁽¹⁾	2 944 507	102		
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	405 424	31		
Autres ⁽¹⁾	(35 292)	–		
Actions ordinaires à la fin et dividendes ⁽¹⁾	329 297 375	2 293	616	1,8800
Total des dividendes			656	

(1) Compte tenu du dividende en actions, tel que décrit à la page suivante.

2013

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Actions		Dividendes	
	Nombre d'actions	\$	\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	–	–	2	0,2444
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	10	1,5000
Série 21	–	–	3	1,0078
Série 24	2 425 880	61	4	1,6500
Série 26	1 724 835	43	3	1,6500
Série 28	8 000 000	200	8	0,9728
Actions privilégiées et dividendes	27 050 715	677	40	
Actions ordinaires au début ⁽¹⁾	322 616 546	2 054		
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions ⁽¹⁾	3 529 528	107		
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	(137 688)	(1)		
Autres ⁽¹⁾	(25 650)	–		
Actions ordinaires à la fin et dividendes ⁽¹⁾	325 982 736	2 160	552	1,7000
Total des dividendes			592	

(1) Compte tenu du dividende en actions, tel que décrit ci-dessous.

Dividende en actions

Le 3 décembre 2013, le Conseil a déclaré un dividende en actions à raison d'une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation, payé le 13 février 2014 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits au registre de la Banque le 6 février 2014. Cette opération a eu la même incidence qu'un fractionnement d'actions ordinaires à raison de deux actions pour chaque action ordinaire. Toutes les données relatives aux actions ordinaires ont été ajustées de façon rétrospective afin de tenir compte du dividende en actions.

Émissions d'actions privilégiées

Le 9 octobre 2014, la Banque a terminé l'émission de 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 32, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 32 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 7 février 2014, la Banque a terminé l'émission de 14 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 30, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 30 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 7 novembre 2012, la Banque avait terminé l'émission de 8 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 28, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 200 M\$.

NOTE 18 – CAPITAL-ACTIONS (suite)

Rachats d'actions privilégiées

Le 26 septembre 2014, la Banque a annoncé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a effectué le rachat des 8 000 000 actions privilégiées série 16 pour un prix total de 200 M\$ le 17 novembre 2014, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat.

Le 15 février 2014, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, séries 24 et 26, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 2 425 880 actions privilégiées série 24 pour un prix total de 61 M\$ et 1 724 835 actions privilégiées série 26 pour un prix total de 43 M\$, ce qui a réduit de 104 M\$ le *Capital-actions privilégiées*.

Le 16 août 2013, la Banque avait terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 21, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque avait racheté 3 410 861 actions privilégiées série 21 pour un prix total de 85 M\$, ce qui avait réduit de 85 M\$ le *Capital-actions privilégiées*.

Le 15 janvier 2013, la Banque avait terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 15, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque avait racheté 8 000 000 actions privilégiées série 15 pour un prix total de 200 M\$, ce qui avait réduit de 200 M\$ le *Capital-actions privilégiées*.

Rachat d'actions ordinaires ⁽¹⁾

Le 20 juin 2013, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal des activités visant jusqu'à concurrence de 6 496 228 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois terminée le 19 juin 2014. Au cours des exercices terminés le 31 octobre 2014 et 2013, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires réservées

Aux 31 octobre 2014 et 2013, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 23 186 367 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Actions ordinaires entières ⁽¹⁾

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au 31 octobre 2014, le nombre des actions ordinaires entières est de 977 110 (2 664 268 au 31 octobre 2013). La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entières restantes seront versées d'ici la fin de l'exercice 2016.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si Fiducie de capital BNC ou Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se reporter aux notes 19 et 28 pour de plus amples renseignements.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les dix jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

(1) Compte tenu du dividende en actions, tel que décrit à la page précédente.

NOTE 19 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽²⁾	409	409
Série 2 ⁽³⁾	359	359
Autres	27	21
Total	795	789

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2013).

(3) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2013).

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres de la Fiducie de capital », ou « NBC CapS II ». Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS II se présentent comme suit.

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾
Série 1	400 000	22 janvier 2008	7,235 %	30 juin, 31 décembre	36,175 \$ ⁽²⁾
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ ⁽³⁾

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Distribution

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, à l'occasion de certains éléments prédéterminés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 18. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres de la Fiducie de capital en circulation de la Fiducie.

Rachat au gré de la Fiducie

Depuis le 30 juin 2013 pour la série 1 et depuis le 31 juillet 2013 pour la série 2, ainsi qu'à toute date de distribution ultérieure, la Fiducie peut, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation du BSIF, racheter à son gré les NBC CapS II, en totalité mais non en partie, sans le consentement des porteurs.

Achat à des fins d'annulation

Depuis le 22 janvier 2013 pour la série 1 et depuis le 30 juin 2013 pour la série 2, la Fiducie peut, avec l'accord du BSIF, acheter les NBC CapS II, en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022.

NOTE 20 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Le Conseil, sur recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Des simulations sont effectuées afin d'obtenir l'assurance que la Banque dispose de fonds propres suffisants, même en cas de crise. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques, évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour maintenir une structure de coût de capital efficiente. Ces stratégies comprennent notamment l'émission et le rachat d'actions et de titres de dette subordonnée, la réaffectation d'actifs ou de fonds propres, de même que la révision de la fourchette cible de versement de dividendes ou de la rémunération variable des employés.

Gestion du capital

Le ratio des fonds propres est le rapport exprimé en pourcentage des fonds propres définis par la réglementation à l'actif pondéré en fonction des risques. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Néanmoins, le BSIF a exigé que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 depuis le premier trimestre de 2013 pour le ratio des fonds propres CET1. Pour le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres, le respect des seuils minimaux est exigé depuis le premier trimestre de 2014. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Par conséquent, la Banque doit maintenir, depuis le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 7,0 % et depuis le premier trimestre de 2014, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %, dont 2,5 % comme réserve de conservation des fonds propres pour tous les ratios.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique nationale (BISN). Pour ces banques, une surcharge de 1 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016, ce qui fera passer les seuils minimaux pour le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres à 8,0 %, 9,5 % et 11,5 % respectivement, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

En plus d'être soumises aux ratios des fonds propres réglementaires, les banques canadiennes sont également assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier. L'effet de levier ou le ratio actifs/fonds propres se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires aux termes des exigences de transition aux règles de Bâle III. Ce ratio sera remplacé par le nouveau ratio de levier de Bâle III à compter du 1^{er} janvier 2015.

En 2014 et 2013, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2014	2013
Fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	5 985	5 350
de catégorie 1 ⁽²⁾	7 983	7 002
total ⁽²⁾	9 868	9 186
Actif pondéré en fonction des risques ⁽³⁾		
pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	64 818	61 251
pour les fonds propres de catégorie 1	65 074	s.o.
pour le total des fonds propres	65 459	s.o.
Ratios des fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,2 %	8,7 %
de catégorie 1 ⁽²⁾	12,3 %	11,4 %
total ⁽²⁾	15,1 %	15,0 %
Ratios actifs/fonds propres	19,0	18,4

s.o. Sans objet

(1) Les données sont calculées selon la méthode « tout compris » sauf pour le ratio actifs/fonds propres qui est calculé selon les exigences de transition aux règles de Bâle III et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

(2) Les données au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(3) La charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA), avec ses trois niveaux selon le ratio choisi, n'était pas comprise dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques au 31 octobre 2013.

NOTE 21 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013
Revenu net d'intérêts	418	430
Revenus autres que d'intérêts	106	186
Total	524	616

NOTE 22 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération tient compte du dividende en actions payé le 13 février 2014 (se reporter à la note 18) et exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 23 186 367 au 31 octobre 2014 (26 130 874 au 31 octobre 2013). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2014			2013		
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré		Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	
Régime d'options						
En circulation au début	15 015 756	31,86 \$		15 588 436	29,33 \$	
Octroyées	2 863 376	44,96 \$		3 225 392	38,36 \$	
Levées	(2 944 507)	30,16 \$		(3 529 528)	26,48 \$	
Annulées ⁽¹⁾	(258 434)	37,37 \$		(268 544)	34,30 \$	
En circulation à la fin	14 676 191	34,65 \$		15 015 756	31,86 \$	
Pouvant être levées à la fin	7 286 133	29,65 \$		7 132 326	27,96 \$	

(1) Aucune option échue durant les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013.

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
24,10 \$	52 400	52 400	Décembre 2014
30,72 \$	233 700	233 700	Décembre 2015
32,95 \$	684 898	684 898	Décembre 2016
26,93 \$	960 620	960 620	Décembre 2017
17,44 \$	1 163 104	1 163 104	Décembre 2018
29,25 \$	1 387 164	1 387 164	Décembre 2019
34,34 \$	1 948 975	1 260 281	Décembre 2020
34,09 \$	2 566 462	980 558	Décembre 2021
38,36 \$	2 861 900	563 408	Décembre 2022
44,96 \$	2 816 968	–	Décembre 2023
Total	14 676 191	7 286 133	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a octroyé 2 863 376 options (3 225 392 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013) d'une juste valeur moyenne de 5,39 \$ par option (4,90 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

Au 31 octobre	2014	2013
Taux d'intérêt hors risque	2,47 %	1,78 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	20,46 %	22,85 %
Dividendes prévus	4,4 %	4,3 %

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 s'élève à 15 M\$ (16 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 à l'égard de ce régime est de 3 M\$ (2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

Au 31 octobre	2014		2013	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	356 094	30,01 \$	360 052	28,61 \$
Octroyés	36 320	44,96 \$	47 496	38,36 \$
Exercés	(127 480)	26,90 \$	(51 454)	27,91 \$
Annulés ⁽¹⁾	(21 394)	33,31 \$	–	– \$
En circulation à la fin	243 540	33,58 \$	356 094	30,01 \$
Pouvant être exercés à la fin	141 428	29,49 \$	221 766	27,05 \$

(1) Aucun DPVA échu durant les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
30,72 \$	4 600	4 600	Décembre 2015
32,95 \$	5 200	5 200	Décembre 2016
26,93 \$	5 896	5 896	Décembre 2017
17,44 \$	24 140	24 140	Décembre 2018
29,25 \$	48 014	48 014	Décembre 2019
34,34 \$	47 470	28 224	Décembre 2020
34,09 \$	32 552	15 808	Décembre 2021
38,36 \$	39 348	9 546	Décembre 2022
44,96 \$	36 320	–	Décembre 2023
Total	243 540	141 428	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a octroyé 90 402 UAD à un prix moyen pondéré de 44,96 \$ (90 722 UAD à un prix moyen pondéré de 38,36 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013). Au total, 699 906 UAD sont en circulation au 31 octobre 2014 (738 770 UAD au 31 octobre 2013). Une charge de rémunération de 11 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 à l'égard de ces régimes (11 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

NOTE 22 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines d'entre elles sont acquises le dernier jour du 35^e mois suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a octroyé 1 704 530 UAR à un prix moyen pondéré de 44,96 \$ (2 082 580 UAR à un prix moyen pondéré de 38,36 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, 4 807 225 UAR sont en circulation (4 990 348 UAR au 31 octobre 2013). Une charge de rémunération de 120 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 à l'égard de ce régime (129 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse à certains membres de la haute direction de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces hauts dirigeants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le dernier jour du 35^e mois suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la Banque a octroyé 181 348 UAP à un prix moyen pondéré de 44,96 \$ (237 736 UAP à un prix moyen pondéré de 38,36 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, 707 126 UAP sont en circulation (614 738 UAP au 31 octobre 2013). Une charge de rémunération de 15 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 à l'égard de ce régime (11 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, FBN a octroyé 157 842 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 44,25 \$ (65 870 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 38,44 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, 1 226 249 unités d'actions sont en circulation (1 161 376 unités d'actions au 31 octobre 2013). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, une charge de rémunération de 12 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (12 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 9 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014 (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* une fois payées. Au 31 octobre 2014, 5 958 437 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (5 894 660 actions ordinaires au 31 octobre 2013).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 470 M\$ au 31 octobre 2014 (353 M\$ au 31 octobre 2013). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 203 M\$ au 31 octobre 2014 (170 M\$ au 31 octobre 2013).

NOTE 23 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les régimes de retraite prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Les régimes à prestations définies exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes de retraite à prestations définies sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité des ressources humaines du Conseil. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de financement et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La politique de capitalisation de la Banque en ce qui a trait aux régimes de retraites à prestations définies consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les organismes de réglementation des régimes de retraite.

Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des prestations définies, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début	2 820	2 696	175	181
Coût des services rendus au cours de l'exercice	76	68	4	3
Coûts des services passés	–	(27)	–	(8)
Frais d'intérêts	137	120	8	7
Réévaluations				
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	39	87	1	5
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	153	(114)	9	(6)
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	24	78	(18)	
Cotisations des employés	43	37		
Prestations versées	(131)	(125)	(8)	(7)
Solde à la fin	3 161	2 820	171	175
Actif des régimes				
Juste valeur au début	2 948	2 613		
Revenus d'intérêts	142	118		
Frais d'administration	(3)	(3)		
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	241	194		
Cotisations de la Banque ⁽³⁾	100	114		
Cotisations des employés	43	37		
Prestations versées	(131)	(125)		
Juste valeur à la fin	3 340	2 948		
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	179	128	(171)	(175)

(1) Les montants de 2013 reflètent la présentation adoptée en 2014 et incluent seulement les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(3) La Banque prévoit verser un montant de 85 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2015 au titre des régimes de retraite à prestation définies.

NOTE 23 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i>	185	131		
Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i>	(6)	(3)	(171)	(175)
	179	128	(171)	(175)

- (1) Les montants de 2013 reflètent la présentation adoptée en 2014 et incluent seulement les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie.
 (2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

Charge au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	76	68	4	3
Coûts des services passés	–	(27)	–	(8)
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(5)	2	8	7
Frais d'administration	3	3		
Charge comptabilisée au résultat net	74	46	12	2
Réévaluations				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	216	51	(8)	(1)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	(241)	(194)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(25)	(143)	(8)	(1)
	49	(97)	4	1

- (1) Les montants de 2013 reflètent la présentation adoptée en 2014 et incluent seulement les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie.
 (2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre	2014			2013		
	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total
Catégories d'actifs						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	23	23	–	90	90
Titres de participation	1 386	–	1 386	1 522	–	1 522
Titres de créance						
Gouvernement du Canada	309	–	309	270	–	270
Provinces, municipalités et autres administrations publiques	–	984	984	–	543	543
Autres émetteurs	–	308	308	–	219	219
Autres	–	330	330	–	304	304
	1 695	1 645	3 340	1 792	1 156	2 948

(1) Juste valeur basée sur des données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs et des passifs identiques.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de capitaux propres et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2014, ces placements totalisent 131 M\$ (176 M\$ au 31 octobre 2013).

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours des exercices 2014 et 2013 s'élèvent à près de 6 M\$. Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Employés en service	45 %	47 %	37 %	43 %
Employés retraités	51 %	50 %	63 %	57 %
Participants avec droits acquis différés	4 %	3 %		
	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	16	15	15	14

NOTE 23 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe tracée à partir de données réelles sur les obligations de société cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe tracée à partir de données extrapolées. Ces données sont obtenues en ajoutant un écart de rendement, en fonction de l'échéance, aux rendements d'obligations provinciales à long terme. Cet écart est établi en fonction des écarts observés entre les rendements des obligations de sociétés cotées AA et des obligations provinciales cotées AA dans trois plages d'échéances de la courbe de rendement.

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 6,07 % en 2014 (5,75 % en 2013). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 2,97 % en 2034 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,35 %	4,75 %	4,35 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	6,07 %	5,75 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,0	20,3	21,0	20,3
Femmes	23,4	22,6	23,4	22,6
45 ans				
Hommes	22,1	22,1	22,1	22,1
Femmes	24,4	23,7	24,4	23,7

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %	4,75 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	6,07 %	5,75 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	20,3	19,3	20,3	19,3
Femmes	22,6	21,6	22,6	21,6
45 ans				
Hommes	22,1	20,8	22,1	20,8
Femmes	23,7	22,4	23,7	22,4

s.o. Sans objet

Sensibilité des principales hypothèses en 2014

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2014. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	Variation de l'obligation	Variation de l'obligation
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(124)	(6)
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	126	6
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	25	1
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(25)	(1)
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé	s.o.	9
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé	s.o.	(8)
Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants	(67)	(2)
Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants	65	2

s.o. Sans objet

Paiements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2015	122	8
2016	125	8
2017	127	8
2018	128	9
2019	128	9
2020 à 2024	736	57

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	325	270
Ajustements des périodes antérieures	(32)	(30)
	293	240
Impôts différés		
Apparition et renversement des différences temporaires	3	32
Ajustements des périodes antérieures	(1)	(20)
	2	12
	295	252
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émissions d'actions et autres	(5)	–
État consolidé du résultat global		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi	10	40
Autres	20	(26)
	30	14
Charge d'impôts	320	266

(1) Certains montants de 2013 ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

La charge d'impôts se détaille comme suit.

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
Impôts exigibles	311	214
Impôts différés	9	52
	320	266

(1) Certains montants de 2013 ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Bilan consolidé		État consolidé des résultats		État consolidé du résultat global	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes sur créances et autres provisions	284	271	13	20	–	–
Passif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	–	–	–	(30)	–	–
Passif au titre des prestations définies – Autres avantages postérieurs à l'emploi	50	54	(3)	1	(1)	–
Revenus différés	32	32	–	1	–	–
Pertes fiscales reportables	2	4	(2)	(2)	–	–
Autres ⁽²⁾	70	64	1	(6)	–	4
	438	425	9	(16)	(1)	4
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations ⁽³⁾	(132)	(99)	(29)	3	–	–
Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	(40)	(27)	3	13	(16)	(40)
Participations dans des entreprises associées	(69)	(73)	4	(7)	–	–
Autres	(41)	(56)	11	(5)	4	(4)
	(282)	(255)	(11)	4	(12)	(44)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	156	170	(2)	(12)	(13)	(40)

(1) Certains montants de 2013 ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Au 31 octobre 2014, le montant au bilan consolidé inclut 5 M\$ d'actifs d'impôt différé sur frais d'émission d'actions comptabilisés dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

(3) Au 31 octobre 2014, le montant au bilan consolidé inclut 4 M\$ de passifs d'impôt différé sur immobilisations incorporelles dans le cadre de l'acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse (se reporter à la note 27) n'ayant pas eu d'incidence sur l'état consolidé du résultat global.

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2014	2013 ⁽¹⁾
Actifs d'impôt différé	264	289
Passifs d'impôt différé	(108)	(119)
	156	170

(1) Certains montants de 2013 ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

Au 31 octobre 2014, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 113 M\$ (91 M\$ au 31 octobre 2013).

Au 31 octobre 2014, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 557 M\$ (463 M\$ au 31 octobre 2013).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2014		2013 ⁽¹⁾	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	1 833	100,0	1 764	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	495	27,0	473	26,8
Réduction du taux d'imposition en raison des				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(163)	(8,9)	(150)	(8,5)
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	(3)	(0,2)	(3)	(0,2)
Avantage fiscal découlant d'un report de perte aux périodes antérieures	-	-	(10)	(0,6)
Renversement de provisions pour éventualités fiscales, montant net	-	-	(37)	(2,0)
Autres éléments	(34)	(1,9)	(21)	(1,2)
	(200)	(11,0)	(221)	(12,5)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	295	16,0	252	14,3

(1) Certains montants de 2013 ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

NOTE 25 – RÉSULTAT PAR ACTION⁽¹⁾

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

Exercice terminé le 31 octobre	2014	2013 ⁽²⁾
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 469	1 449
Dividendes sur actions privilégiées	40	40
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 429	1 409
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	327 463	324 468
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	4,36	4,34
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 429	1 409
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	327 463	324 468
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions ⁽³⁾	3 623	2 580
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	331 086	327 048
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	4,32	4,31

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué ainsi que le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été ajustés rétrospectivement pour tenir compte du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(3) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 26 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant.

	2014	2013
Lettres de garantie	2 613	3 174
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres	5 035	5 064
Prêts de titres	1 957	1 485
Autre garantie	29	29

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision collective sur prêts non douteux couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie. Aux 31 octobre 2014 et 2013, aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à ces lettres de garantie.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2014, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,2 G\$ (2,1 G\$ au 31 octobre 2013), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolvables ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2014 et 2013, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2014, la Banque détient 30 M\$ (6 M\$ au 31 octobre 2013) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,1 G\$ (2,1 G\$ au 31 octobre 2013).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondiale engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2014, la valeur nominale de la facilité de liquidité engagée et non engagée à un jour s'élève à 200 M\$ et 1,8 G\$, respectivement (200 M\$ et 1,9 G\$ au 31 octobre 2013). Aux 31 octobre 2014 et 2013, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une entreprise associée, jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans l'entreprise associée, ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. Aux 31 octobre 2014 et 2013, cette garantie n'a pas été utilisée et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à cette entente.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée en cas d'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2014 et 2013, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Véhicules d'actifs cadres

Facilité de financement de marge

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 831 M\$ (886 M\$ au 31 octobre 2013) en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2014 et 2013, aucun montant n'a été avancé par la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2014	2013
Lettres de garantie ⁽¹⁾	2 613	3 174
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	76	69
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	6 442	6 332
Engagements de crédit ⁽³⁾	41 139	38 244

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 182.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2014, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 61 G\$ (48 G\$ au 31 octobre 2013). Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus suite aux transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur des instruments financiers dérivés. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

NOTE 26 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 67 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2014 (106 M\$ au 31 octobre 2013).

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés cédés en nantissement est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2014	2013
Actifs donnés en garantie aux contreparties		
Banque du Canada	25	25
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	1 363	946
Actifs donnés en garantie au titre des opérations		
Opérations sur instruments financiers dérivés	1 350	936
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des valeurs mobilières		
vendues en vertu de conventions de rachat	31 702	31 365
Opérations de titrisation	20 134	18 404
Obligations sécurisées ⁽²⁾	5 498	3 347
Autres	107	119
Total	60 179	55 142

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

(2) La Banque a établi deux programmes d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 28.

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances. La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur.

Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans le recours *Marcotte c. Banque de Montréal et al.* qui vise le remboursement des frais sur les transactions en devises payés par les détenteurs de cartes de crédit de 2002 à 2008. Cette décision octroie le remboursement des frais perçus par la Banque entre le 17 avril 2000 et le 31 décembre 2002, en plus du paiement des dommages punitifs au montant de 25,00 \$ par membre, le tout majoré des intérêts.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

NOTE 27 – ACQUISITION

Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, la Banque a conclu l'acquisition, par l'entremise d'une filiale, des services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Cette acquisition représente une autre étape dans l'expansion de la plateforme de gestion de patrimoine de la Banque au niveau pancanadien. Le prix d'acquisition final s'élève à 260 M\$. Les actifs nets acquis comprennent des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant environ 58 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 206 M\$, a été inscrit au bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies et les bénéfices attendus du regroupement des activités acquises avec celles de la Banque. La portion déductible à des fins fiscales du goodwill est de 155 M\$. Les créances acquises, principalement constituées de prêts à des clients pour achat de titres, ont été évaluées à une juste valeur de 448 M\$ à la date d'acquisition. Ce montant représente également les montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Des frais connexes à l'acquisition de 1 M\$ sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014. Les résultats de l'entreprise acquise ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 12 novembre 2013. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, l'entreprise acquise a contribué environ 52 M\$ au revenu total et 21 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2013, le revenu total aurait été d'environ 5 466 M\$ et le résultat net d'environ 1 539 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	982
Prêts	71
Créances de clients, de négociants et de courtiers	448
Goodwill	206
Immobilisations incorporelles	58
Actif total	1 765
Dépôts	1 380
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	111
Autres passifs	14
Passif total	1 505
Prix d'acquisition	260
Flux de trésorerie liés à l'acquisition	
Trésorerie à transférer par le vendeur	982
Prix d'acquisition	260
Montant net transféré en espèces par le vendeur	722

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 26 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats de produits dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)

Gestion de placements Innocap inc. (Innocap), société sous contrôle conjoint, offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques. La Banque peut détenir des intérêts économiques dans certains fonds de couverture de la plateforme, mais ne consolide pas ceux dont elle ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle ne peut pas exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Les VAC sont des entités structurées qui ont été créées dans le but de regrouper les billets restructurés provenant de papier commercial adossé à des actifs détenus par des investisseurs corporatifs canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6. La Banque détient des intérêts économiques dans des VAC sous forme de billets restructurés et de facilité de financement de marge. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes des VAC. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces VAC et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque ne consolide pas ceux dont elle ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle ne peut pas exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Fiducie de capital BNC

La Banque a créé Fiducie de capital BNC (la Fiducie) pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Le produit brut tiré de l'émission des titres de cette fiducie a été utilisé pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13. De plus, la Banque détient la totalité des capitaux propres de cette fiducie et s'est engagée à prêter à cette dernière les liquidités requises dans le cours normal de ses activités. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de la Fiducie, elle n'est ni exposée, ni n'a droit à des rendements variables, car le principal actif de la Fiducie est un billet de dépôt émis par la Banque. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de la Fiducie et ne la consolide pas.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8.

	Au 31 octobre 2014					
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Plateforme Innocap ⁽²⁾	Véhicules d'actifs cadres ⁽³⁾	Fonds d'investissement ⁽⁴⁾	Placement privés ⁽⁵⁾	Fiducie de capital BNC ⁽⁶⁾
Actif au bilan consolidé						
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	30	-	1 166	946	-	-
Valeurs mobilières disponibles à la vente	-	-	75	46	87	-
Instruments financiers dérivés	4	-	-	-	-	-
	34	-	1 241	992	87	-
Au 31 octobre 2013 ⁽⁷⁾	6	32	1 361	1 234	70	-
Passif au bilan consolidé						
Dépôts – Entreprises et administrations publiques	-	-	-	-	-	225
Autres passifs	-	-	-	-	-	4
	-	-	-	-	-	229
Au 31 octobre 2013 ⁽⁷⁾	-	-	-	-	-	229
Exposition maximale au risque de perte						
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	34	-	1 241	992	87	-
Facilités de liquidité et de rehaussement de crédit	2 130	-	-	-	-	-
Facilité de financement de marge	-	-	831	-	-	-
	2 164	-	2 072	992	87	-
Au 31 octobre 2013 ⁽⁷⁾	2 104	32	2 247	1 234	70	-
Actif total de l'entité structurée						
	2 174	14	-	6 029	3 218	241
Au 31 octobre 2013 ⁽⁷⁾	2 110	290	-	4 459	2 724	246

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2014, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élevé à 2,2 G\$ (2,1 G\$ au 31 octobre 2013), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2013). Le risque de perte maximal ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2014, la Banque détient 30 M\$ de papier commercial (6 M\$ au 31 octobre 2013) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,1 G\$ au 31 octobre 2014 (2,1 G\$ au 31 octobre 2013), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (3) Se reporter à la section « Véhicules d'actifs cadres » de la note 6. L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 18 G\$ au 31 octobre 2014 (25 G\$ au 31 octobre 2013). Le montant de la facilité de financement de marge inutilisée s'élevé à 831 M\$ au 31 octobre 2014 (886 M\$ au 31 octobre 2013).
- (4) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissements sont dans un portefeuille de négociation.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (6) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 13.
- (7) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

La Banque a mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT) pour la titrisation de ses créances sur cartes de crédit sur une base renouvelable et a recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau car elle détient des notes subordonnées émises par CCCT. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT et la consolide.

Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)

La Banque peut détenir des intérêts économiques dans certains fonds de couverture de la plateforme décrite précédemment, et consolide ceux dont elle possède la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Garants d'obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, sujet aux modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, sujet aux modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

En janvier 2011, la Banque a établi le programme structuré d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle avait créé la société *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque avait vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés au Garant et lui avait accordé un prêt à demande afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, sujet aux modalités stipulées de l'entente régissant le programme structuré d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, sujet aux modalités stipulées de l'entente régissant le programme structuré d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque consolide ceux dont elle possède la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 19. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition, auprès de la Banque, de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque demeure administrateur de ces prêts et s'est engagée auprès de Fiducie d'actifs BNC à racheter le solde en capital ainsi que les intérêts courus non payés sur tout prêt en retard de plus de 90 jours. La Banque administre également les activités courantes et détient les titres spéciaux avec droits de vote de la fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de Fiducie d'actifs BNC et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de cette fiducie et la consolide.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

Au 31 octobre	2014		2013 ⁽¹⁾	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽²⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽²⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(3) (4)}	342	1 636	328	1 621
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ^{(4) (5)}	467	549	508	617
Fonds d'investissement ⁽⁶⁾	281	332	411	411
Obligations sécurisées ⁽⁷⁾	10 315	10 696	3 506	3 939
Immeuble ⁽⁸⁾	73	66	78	71
Fiducie d'actifs BNC ⁽⁹⁾	938	1 709	938	1 710
	12 416	14 988	5 769	8 369

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.

(3) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.

(4) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des détentions des tierces parties.

(5) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.

(6) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(7) Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme législatif d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Se reporter à la note 13.

(8) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.

(9) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 octobre 2014, le montant des prêts assurés est de 253 M\$ (277 M\$ au 31 octobre 2013). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Se reporter à la note 19.

NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes.

- Ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit.
- Les entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote.
- Les entreprises associées et les coentreprises de la Banque.
- Les régimes de retraite de la Banque (se reporter à la note 23 pour plus de détails).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

	Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées	
	2014	2013	2014	2013
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts ⁽²⁾	64	33	429 ⁽³⁾	327 ⁽³⁾
Autres	–	–	57	58
Passifs				
Dépôts	43	51	588 ⁽⁴⁾	605 ⁽⁴⁾
Autres	–	–	29	34

(1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 32 M\$ au 31 octobre 2014 (30 M\$ au 31 octobre 2013).

(2) Aucune provision pour pertes sur créances et aucune dotation aux pertes sur créances n'a été constatée par la Banque au cours des exercices 2014 et 2013.

(3) Au 31 octobre 2014, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent i) des prêts à des entreprises associées et à des coentreprises de la Banque pour un montant de 107 M\$ (116 M\$ au 31 octobre 2013), et ii) des prêts à des entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 322 M\$ (211 M\$ au 31 octobre 2013).

(4) Au 31 octobre 2014, les dépôts incluent i) des dépôts d'entreprises associées et de coentreprises de la Banque pour un montant de 189 M\$ (251 M\$ au 31 octobre 2013), ii) des dépôts d'entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 268 M\$ (178 M\$ au 31 octobre 2013), iii) et des titres de placement émis par la Banque détenus par les régimes de retraite de la Banque pour un montant de 131 M\$ (176 M\$ au 31 octobre 2013).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, jusqu'à concurrence de la moitié du taux affiché, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien. Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur salaire de base. Enfin, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter aux notes 9, 22 et 28.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Au 31 octobre	2014	2013
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	23	21
Paielements fondés sur des actions	15	13

Autres

La Banque effectue une analyse de tous les contrats et engagements que les parties liées ont signés avec la Banque. Ces transactions ont été exécutées aux conditions du marché prévalant au moment de leur réalisation.

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

Dénomination sociale	Activités	Adresse du bureau principal	Actions votantes ⁽²⁾	Valeur du placement au coût
Canada et États-Unis				
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	772
Groupe Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale inc.	Courtage en valeurs mobilières	Montréal, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale ltée.	Courtage en valeurs mobilières	Montréal, Canada	100 %	
Société de portefeuille FBN international inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
National Bank of Canada Financial Group Inc.	Société de portefeuille	New York, NY, États-Unis	100 %	
Credigy Ltd.	Société de portefeuille	Atlanta, GA, États-Unis	80 %	
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Assurances	Montréal, Canada	100 %	
Société de fiducie Natcan	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	
Trust Banque Nationale inc.	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	195
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Immobilier	Montréal, Canada	100 %	13
Banque Nationale Investissements inc.	Courtage en fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	421
Courtage direct Banque Nationale inc.	Courtage en valeurs mobilières	Montréal, Canada	100 %	38
NatBC Holding Corporation	Société de portefeuille	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	15
Natbank, National Association	Bancaires	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	
Autres pays				
Natcan Global Holdings Ltd.	Société de portefeuille	Sliema, Malte	100 %	25
NBC Global Finance Limited	Société d'investissement	Dublin, Irlande	100 %	
NBC Trade Finance Limited	Ré-émission de lettres de crédit	Hong Kong, Chine	100 %	1

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Se reporter à la note 28.

(2) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque dans ces filiales.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2014 et 2013. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

Actifs

	Au 31 octobre 2014									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 695	4	–	–	–	–	–	–	2 387	8 086
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	398	582	584	1 070	1 665	3 114	7 255	8 628	19 904	43 200
Disponibles à la vente	171	177	–	264	89	222	3 758	4 617	455	9 753
	569	759	584	1 334	1 754	3 336	11 013	13 245	20 359	52 953
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	9 894	3 876	5 480	283	–	1 125	1 044	–	2 823	24 525
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	915	1 144	1 693	2 848	2 168	9 183	20 523	564	262	39 300
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	254	333	573	782	661	2 465	5 850	1 585	17 493	29 996
Aux entreprises et aux administrations publiques	3 922	1 849	1 337	1 637	1 100	2 027	5 714	1 142	9 823	28 551
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 878	870	178	–	–	–	–	–	–	8 926
Provisions pour pertes sur créances									(604)	(604)
	12 969	4 196	3 781	5 267	3 929	13 675	32 087	3 291	26 974	106 169
Autres										
Instruments financiers dérivés	305	491	310	225	142	842	1 449	3 328	–	7 092
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									861	861
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									697	697
Immobilisations corporelles									380	380
Goodwill									1 272	1 272
Immobilisations incorporelles									998	998
Autres actifs	158	55	212	89	253	54	9	44	1 522	2 396
	463	546	522	314	395	896	1 458	3 372	5 730	13 696
	29 590	9 381	10 367	7 198	6 078	19 032	45 602	19 908	58 273	205 429

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Passifs, capitaux et engagements hors bilan

	Au 31 octobre 2014									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	532	1 029	1 807	1 049	1 373	4 586	8 858	876	24 853	44 963
Entreprises et administrations publiques	620	140	143	26	87	499	316	501	32 828	35 160
Institutions de dépôts	436	–	–	–	–	–	–	–	1 248	1 684
Dettes de premier rang non garantie	8 657	3 267	1 253	5 482	3 867	3 588	6 253	640	–	33 007
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	2 260	1 407	1 402	–	5 069
	10 245	4 436	3 203	6 557	5 327	10 933	16 834	3 419	58 929	119 883
Autres										
Acceptations	7 878	870	178	–	–	–	–	–	–	8 926
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	288	1 175	75	39	95	2 321	3 667	7 414	3 093	18 167
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 146	1 469	3 438	2 415	–	–	–	–	1 312	16 780
Instruments financiers dérivés	296	664	389	325	160	880	1 432	1 575	–	5 721
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	1 996	1 996
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	7	335	405	367	16	2 223	8 703	5 023	–	17 079
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	330	550	400	–	–	–	–	1 280
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	228	53	142	21	753	2	2	69	1 944	3 214
	16 843	4 566	4 957	3 717	1 424	5 426	13 804	14 081	8 345	73 163
Dettes subordonnées	–	352	–	–	–	515	1 006	8	–	1 881
Capitaux propres									10 502	10 502
	27 088	9 354	8 160	10 274	6 751	16 874	31 644	17 508	77 776	205 429
Engagements										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	102	715	62	287	182	363	574	404	–	2 689
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	6 442	6 442
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	–	2 044	15	–	2 130	846	–	–	5 035
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	725	868	1 155	1 895	1 474	8 104	7 216	439	19 263	41 139
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	64	125	181	179	175	486	811	495	–	2 516
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	29	29

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 17,2 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Actifs

	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 177	203	–	–	–	–	–	–	2 216	3 596
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	286	1 151	770	10	2 234	4 233	7 335	10 374	17 607	44 000
Disponibles à la vente	365	36	64	103	60	607	4 917	3 193	399	9 744
	651	1 187	834	113	2 294	4 840	12 252	13 567	18 006	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 142	5 039	3 814	1 330	347	–	–	–	3 777	21 449
Prêts et acceptations ⁽²⁾										
Hypothécaires résidentiels	871	968	1 289	2 271	1 732	7 503	20 976	698	265	36 573
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	254	322	500	624	513	1 652	5 619	1 447	17 058	27 989
Aux entreprises et aux administrations publiques	4 050	1 492	1 063	1 421	908	1 463	3 427	901	9 675	24 400
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 104	843	7	–	–	–	–	–	–	8 954
Provisions pour pertes sur créances									(578)	(578)
	13 279	3 625	2 859	4 316	3 153	10 618	30 022	3 046	26 420	97 338
Autres										
Instruments financiers dérivés	321	338	156	148	151	705	1 580	2 505	–	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽²⁾									1 101	1 101
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									684	684
Immobilisations corporelles									404	404
Goodwill									1 064	1 064
Immobilisations incorporelles									898	898
Autres actifs	144	63	219	115	113	64	124	76	1 119	2 037
	465	401	375	263	264	769	1 704	2 581	5 270	12 092
	22 714	10 455	7 882	6 022	6 058	16 227	43 978	19 194	55 689	188 219

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Passifs, capitaux et engagements hors bilan

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾										
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Dépôts ⁽²⁾⁽³⁾										
Particuliers	801	970	1 808	2 043	1 479	4 457	8 272	355	22 467	42 652
Entreprises et administrations publiques	840	189	247	143	153	308	450	305	29 274	31 909
Institutions de dépôts	141	314	–	–	–	–	–	–	617	1 072
Dette de premier rang non garantie	3 349	1 835	1 895	617	1 506	8 891	4 725	518	–	23 336
Obligations sécurisées	–	1 043	–	–	–	–	2 099	–	–	3 142
	5 131	4 351	3 950	2 803	3 138	13 656	15 546	1 178	52 358	102 111
Autres										
Acceptations	8 104	843	7	–	–	–	–	–	–	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽⁴⁾	258	210	413	–	818	1 183	4 199	8 260	3 568	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 968	3 349	5 366	773	–	–	–	–	1 290	19 746
Instruments financiers dérivés	245	580	345	140	160	590	1 380	1 418	–	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽²⁾									2 442	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁵⁾	14	490	362	402	283	1 108	7 274	5 390	–	15 323
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	1 280	–	–	–	1 280
Autres passifs – autres éléments ⁽²⁾⁽⁶⁾	156	63	155	1	588	97	120	173	1 864	3 217
	17 745	5 535	6 648	1 316	1 849	4 258	12 973	15 241	9 164	74 729
Dette subordonnée	500	–	–	–	–	362	1 531	33	–	2 426
Capitaux propres									8 953	8 953
	23 376	9 886	10 598	4 119	4 987	18 276	30 050	16 452	70 475	188 219
Engagements										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	8	404	43	254	265	1 150	1 054	65	–	3 243
Créances sur cartes de crédit ⁽⁷⁾									6 332	6 332
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁸⁾	–	15	2 050	15	–	2 098	–	886	–	5 064
Engagements de crédit ⁽⁹⁾	813	507	1 175	1 740	1 613	7 423	6 507	294	18 172	38 244
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	62	120	174	169	163	453	696	550	–	2 387
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	29	29

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(3) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(5) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(6) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(7) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(8) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(9) Ces montants incluent 15,9 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 31 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'ampleur et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

Au 31 octobre							2014	2013 ⁽¹⁾
	Taux variable	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	708	82	–	–	–	7 296	8 086	3 596
Rendement réel		0,1 %	– %	– %	– %			
Valeurs mobilières	1 664	1 288	3 645	12 760	13 066	20 530	52 953	53 744
Rendement réel		1,0 %	0,9 %	1,8 %	2,7 %			
Prêts et acceptations ⁽²⁾	49 965	32 814	13 990	30 548	1 278	2 099	130 694	118 787
Rendement réel		2,3 %	3,6 %	3,3 %	2,7 %			
Autres	7 034	–	–	–	–	6 662	13 696	12 092
	59 371	34 184	17 635	43 308	14 344	36 587	205 429	188 219
Passif et capitaux propres								
Dépôts	45 620	16 246	13 678	26 354	2 984	15 001	119 883	102 111
Rendement réel		0,6 %	1,2 %	1,9 %	1,9 %			
Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et de valeurs mobilières prêtées	4 817	10 580	3 080	5 991	7 376	3 103	34 947	38 655
Rendement réel		1,9 %	0,1 %	1,2 %	2,7 %			
Dettes subordonnées	–	352	–	1 521	8	–	1 881	2 426
Rendement réel		4,9 %	– %	3,7 %	0,6 %			
Acceptations et autres passifs	4 246	9 990	2 055	6 728	5 129	10 068	38 216	36 074
Capitaux propres	–	200	173	550	300	9 279	10 502	8 953
	54 683	37 368	18 986	41 144	15 797	37 451	205 429	188 219
Excédent de l'actif (passif)	4 688	(3 184)	(1 351)	2 164	(1 453)	(864)	–	–
Éléments libellés en dollars canadiens	5 591	1 657	4 542	7 658	(1 575)	(10 894)	6 979	(103)
Éléments libellés en devises	(903)	(4 841)	(5 893)	(5 494)	122	10 030	(6 979)	103
Excédent de l'actif (passif)	4 688	(3 184)	(1 351)	2 164	(1 453)	(864)	–	–

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Comprend les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle institutionnelle. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

La présentation des informations sectorielles pour l'exercice 2014 est conforme à celle que la Banque a adoptée pour l'exercice 2013. Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	1 699	1 615	315	272	824	784	(294)	(234)	2 544	2 437
Revenus autres que d'intérêts	994	977	1 010	872	690	594	226	271	2 920	2 714
Revenu total	2 693	2 592	1 325	1 144	1 514	1 378	(68)	37	5 464	5 151
Frais autres que d'intérêts	1 532	1 497	957	868	692	664	242	177	3 423	3 206
Contribution	1 161	1 095	368	276	822	714	(310)	(140)	2 041	1 945
Dotations aux pertes sur créances	205	192	3	3	–	(14)	–	–	208	181
Résultat avant charge (économie) d'impôts	956	903	365	273	822	728	(310)	(140)	1 833	1 764
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	258	242	95	72	222	195	(280)	(257)	295	252
Résultat net	698	661	270	201	600	533	(30)	117	1 538	1 512
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	14	8	55	55	69	63
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	698	661	270	201	586	525	(85)	62	1 469	1 449
Actif moyen	81 516	76 696	10 400	9 080	86 198	87 063	28 566	20 670	206 680	193 509

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Pour l'ensemble des secteurs d'exploitation, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 219 M\$ pour l'exercice terminé de 31 octobre 2014 (209 M\$ en 2013) et un montant correspondant est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	2 533	2 452	19	(3)	(8)	(12)	2 544	2 437
Revenus autres que d'intérêts	2 617	2 433	302	227	1	54	2 920	2 714
Revenu total	5 150	4 885	321	224	(7)	42	5 464	5 151
Frais autres que d'intérêts	3 223	3 006	186	183	14	17	3 423	3 206
Contribution	1 927	1 879	135	41	(21)	25	2 041	1 945
Dotations aux pertes sur créances	208	181	–	–	–	–	208	181
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 719	1 698	135	41	(21)	25	1 833	1 764
Charge (économie) d'impôts	245	231	49	20	1	1	295	252
Résultat net	1 474	1 467	86	21	(22)	24	1 538	1 512
Participations ne donnant pas le contrôle	56	55	13	8	–	–	69	63
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 418	1 412	73	13	(22)	24	1 469	1 449
Actif moyen	191 762	182 319	13 182	10 454	1 736	736	206 680	193 509

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

NOTE 33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Rachat de dette subordonnée

Le 30 octobre 2014, la Banque a annoncé son intention de rembourser par anticipation, le 22 décembre 2014, les billets d'une valeur totale de 350 M\$ échéant en décembre 2019.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 novembre 2014, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 16 pour un prix total de 200 M\$.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Données relatives aux exercices antérieurs	200
Glossaire des termes financiers	202
Renseignements à l'intention des actionnaires	204

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾	2011 ⁽²⁾	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Données relatives au bilan consolidé										
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 086	3 596	3 249	2 851	2 274	2 228	3 660	3 328	10 879	10 314
Valeurs mobilières	52 953	53 744	54 898	56 592	54 268	50 233	46 185	39 270	38 678	33 052
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	24 525	21 449	15 529	12 507	10 878	7 637	7 868	5 966	7 592	7 023
Prêts et acceptations	106 169	97 338	90 922	80 758	63 134	58 370	56 015	52 045	50 670	47 311
Autres actifs	13 696	12 092	13 305	14 146	14 748	13 670	15 604	12 476	8 982	10 270
Total de l'actif	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302	132 138	129 332	113 085	116 801	107 970
Dépôts	119 883	102 111	93 474	85 787	81 785	75 170	76 022	70 798	71 917	62 219
Autres passifs	73 163	74 729	73 948	71 791						
Autres passifs et participations ne donnant pas le contrôle					54 276	48 474	45 546	36 045	38 647	40 052
Dettes subordonnées	1 881	2 426	2 470	2 000	2 033	2 017	2 255	1 605	1 449	1 102
Capital-actions privilégiées	1 223	677	762	762	1 089	1 089	774	400	400	400
ordinaires	2 293	2 160	2 054	1 970	1 804	1 729	1 656	1 575	1 566	1 565
Surplus d'apport	52	58	58	46	66	48	31	32	21	13
Résultats non distribués	5 850	5 055	4 091	3 366	4 081	3 515	3 110	2 793	2 893	2 645
Autres éléments cumulés du résultat global	289	214	255	337	168	96	(62)	(163)	(92)	(26)
Participations ne donnant pas le contrôle	795	789	791	795						
Total du passif et des capitaux propres	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302	132 138	129 332	113 085	116 801	107 970
Actif moyen	206 680	193 509	181 344	165 942	140 360	140 978	128 319	125 964	106 192	90 794
Compte de capital moyen ⁽³⁾	10 931	10 211	9 117	8 942	7 779	7 198	6 416	5 840	5 568	5 268
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>										
Revenu net d'intérêts	2 544	2 437	2 326	2 318	1 933	1 961	1 772	1 116	1 284	1 441
Revenus autres que d'intérêts	2 920	2 714	2 975	2 336	2 351	2 172	2 062	2 301	2 511	2 226
Revenu total	5 464	5 151	5 301	4 654	4 284	4 133	3 834	3 417	3 795	3 667
Dotations aux pertes sur créances	208	181	180	184	144	305	144	103	77	33
Frais autres que d'intérêts	3 423	3 206	3 207	2 952	2 822	2 662	2 695	2 626	2 538	2 463
Charge d'impôts	295	252	317	264	221	252	167	79	277	291
Participations ne donnant pas le contrôle					63	60	52	68	32	25
Résultat net	1 538	1 512	1 597	1 254	1 034	854	776	541	871	855
Participations ne donnant pas le contrôle	69	63	61	60						
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 469	1 449	1 536	1 194						

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications aux normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés audités.

(3) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et la dette subordonnée.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾	2011 ⁽²⁾	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Nombre d'actions ordinaires ⁽³⁾ <i>(en milliers)</i>	329 297	325 983	322 617	320 948	325 544	322 402	318 894	315 612	323 024	330 670
Nombre de détenteurs inscrits	22 394	22 737	23 180	23 588	23 598	23 970	24 354	24 780	25 531	26 235
Résultat de base par action ⁽³⁾	4,36 \$	4,34 \$	4,63 \$	3,41 \$	3,00 \$	2,48 \$	2,35 \$	1,63 \$	2,61 \$	2,49 \$
Résultat dilué par action ⁽³⁾	4,32 \$	4,31 \$	4,58 \$	3,37 \$	2,97 \$	2,47 \$	2,34 \$	1,61 \$	2,57 \$	2,45 \$
Dividende par action ⁽³⁾	1,88 \$	1,70 \$	1,54 \$	1,37 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,14 \$	0,98 \$	0,86 \$
Cours de l'action ⁽³⁾										
haut	53,88 \$	45,24 \$	40,64 \$	40,72 \$	33,94 \$	31,04 \$	27,32 \$	33,30 \$	32,80 \$	30,74 \$
bas	41,60 \$	36,18 \$	31,64 \$	32,43 \$	27,23 \$	12,81 \$	21,13 \$	25,25 \$	28,07 \$	23,20 \$
clôture	52,68 \$	45,24 \$	38,59 \$	35,57 \$	33,57 \$	28,20 \$	22,61 \$	27,33 \$	30,63 \$	29,57 \$
Valeur comptable ⁽³⁾	25,76 \$	22,97 \$	20,02 \$	17,82 \$	18,80 \$	16,72 \$	14,85 \$	13,43 \$	13,59 \$	12,70 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,2000 \$
Série 15	–	0,2444 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$
Série 16	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	0,8089 \$
Série 20	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	0,8692 \$	–	–	–
Série 21	–	1,0078 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	0,5596 \$	–	–	–
Série 24	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3765 \$	–	–	–	–
Série 26	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3042 \$	–	–	–	–
Série 28	0,9500 \$	0,9728 \$	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 30	0,7849 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,9 %	20,1 %	24,1 %	19,8 %	17,0 %	15,6 %	16,4 %	11,5 %	20,1 %	20,7 %
Rendement de l'actif moyen	0,74 %	0,78 %	0,88 %	0,76 %	0,74 %	0,61 %	0,60 %	0,43 %	0,82 %	0,94 %
Rendement du compte de capital moyen	14,1 %	14,8 %	17,5 %	14,0 %	13,3 %	11,9 %	12,1 %	9,3 %	15,6 %	16,2 %
Ratio des fonds propres ⁽⁴⁾ attribuables aux actions ordinaires (CET1) ⁽⁵⁾	9,2 %	8,7 %	7,3 %	7,6 %						
de catégorie 1 ⁽⁶⁾	12,3 % ⁽⁷⁾	11,4 %	10,1 %	10,8 %	14,0 %	10,7 %	9,4 %	9,0 %	9,9 %	9,6 %
total ⁽⁶⁾	15,1 % ⁽⁷⁾	15,0 %	14,1 %	14,3 %	17,5 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %	14,0 % ⁽⁸⁾	12,8 % ⁽⁹⁾
Autres renseignements										
Prêts douteux nets <i>(en millions de dollars)</i>	248 \$	183 \$	179 \$	175 \$	162 \$	223 \$	169 \$	129 \$	116 \$	117 \$
Nombre d'employés ⁽¹⁰⁾	17 056	16 675	16 636	16 217	15 298	14 851	14 420	14 484	14 381	14 372
Succursales au Canada	452	453	451	448	442	445	446	447	451	457
Guichets automatiques	935	937	923	893	869	866	858	836	801	788

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications aux normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés audités.

(3) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés audités.

(4) Les ratios aux 31 octobre 2013, 2012 et 2011 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(5) Aux 31 octobre 2014 et 2013, les ratios des fonds propres selon Bâle III sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios aux 31 octobre 2012 et 2011 sont présentés pro forma.

(6) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche NI avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. Selon Bâle I, pour les années 2007 et antérieures.

(7) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(8) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de dette subordonnée le 2 novembre 2006.

(9) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de dette subordonnée le 2 novembre 2005.

(10) En équivalent temps complet.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Acceptations

L'acceptation représente une garantie de paiement par une banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Conventions de rachat

Engagements financiers relatifs à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Conventions de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur nantissement à court terme.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes sur créances

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction. Les dotations aux pertes sur créances se composent des dotations aux provisions individuelles et collectives.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à termes normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Marge bénéficiaire

Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif portant intérêt.

Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Point de base

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Les provisions sont augmentées du montant des dotations aux provisions pour pertes sur créances, lesquelles sont imputées au résultat et réduites en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements au cours de la période.

Ratio actifs/fonds propres

Le ratio actifs/fonds propres ou effet de levier se calcule en divisant le total de l'actif et certains éléments hors bilan définis par le BSIF, par le total des fonds propres réglementaires.

Ratio d'efficience

Ratio qui exprime les frais autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Résultat net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires annualisé sur un, cinq et dix ans correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque au début d'une période d'un, de cinq et de dix ans, respectivement. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions actions privilégiées de second rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2014, la Banque compte 329 297 375 actions ordinaires et 48 900 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 20, série 28, série 30 et série 32 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole au téléscripteur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées de premier rang		
Série 20	NA.PR.M	Nat Bk s20 ou Natl Bk s20
Série 28	NA.PR.Q	Nat Bk s28 ou Natl Bk s28
Série 30	NA.PR.S	Nat Bk s30 ou Natl Bk s30
Série 32	NA.PR.W	Nat Bk s32 ou Natl Bk s32

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2014 à la clôture des registres, 22 394 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2015

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires		
23 décembre 2014	29 décembre 2014	1 ^{er} février 2015
26 mars 2015	30 mars 2015	1 ^{er} mai 2015
18 juin 2015	22 juin 2015	1 ^{er} août 2015
24 septembre 2015	28 septembre 2015	1 ^{er} novembre 2015
Actions privilégiées, séries 20, 28, 30 et 32		
8 janvier 2015	12 janvier 2015	15 février 2015
9 avril 2015	13 avril 2015	15 mai 2015
2 juillet 2015	6 juillet 2015	15 août 2015
8 octobre 2015	13 octobre 2015	15 novembre 2015

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2014

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
23 décembre 2013	27 décembre 2013	1 ^{er} février 2014	0,46
25 mars 2014	27 mars 2014	1 ^{er} mai 2014	0,46
24 juin 2014	26 juin 2014	1 ^{er} août 2014	0,48
23 septembre 2014	25 septembre 2014	1 ^{er} novembre 2014	0,48

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2014

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)						
			Série 16 ⁽¹⁾	Série 20	Série 24	Série 26	Série 28	Série 30	Série 32
8 jan. 14	10 jan. 14	15 fév. 14	0,303125	0,375	0,4125	0,4125	0,2603	-	-
9 avr. 14	11 avr. 14	15 mai 14	0,303125	0,375	-	-	0,2375	0,2724	-
9 juil. 14	11 juil. 14	15 août 14	0,303125	0,375	-	-	0,2375	0,2563	-
8 oct. 14	10 oct. 14	15 nov. 14	0,303125	0,375	-	-	0,2375	0,2562	-

(1) Le 15 novembre 2014, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation.

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000
Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le mercredi 15 avril 2015 au Centrexpo Drummondville à Drummondville, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2014 sera disponible en mars 2015 dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : service@computershare.com
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455
Télécopieur : 514 394-6196
Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 11 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Gestion privée 1859, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC, Altamira et Banque Nationale Réseau des correspondants ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada

Telephone: 1-866-517-5455
Fax: 514-394-6196
E-mail: investorrelations@bnc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-42-8
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Impression

L'Empreinte

Banque Nationale du Canada est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).

Banque Nationale du Canada est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).



Entièrement recyclable –
le choix responsable

TOUT PART D'UNE IDÉE

Petite ou grande.
On ne peut jamais prédire
d'où elle nous viendra.
Mais on peut choisir
où elle nous mènera.
On peut en faire un projet,
un défi, une aventure, une fierté.
Alors allons-y.
Avançons.
Innovons.
Concrétisons.
Réalisons.

Réalisons
vos idées



**BANQUE
NATIONALE**